

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**Université Mouloud Mammeri De Tizi-Ouzou**



**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion**  
**Département des Sciences Economiques**  
**Laboratoire Réformes Economiques et Dynamiques Locales – REDYL**

**Mémoire**

**En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques**

**Spécialité : Economie et Finances Locales**

**Thème**

***PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT LOCAL.***  
***Cas de la CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou***

***Préparé par :***

- HAMADOUCHE Hammama
- REKIBI Hayat

***Encadré par :***

Dr. RAMDINI Samira

**Jury :**

- Présidente : Mme AHMED ZAID Malika, Professeure à l'UMMTO.
- Examineur: M. OUNASSI Hassen, MAA à l'UMMTO.
- Rapporteure : Mme. RAMDINI Samira, MCB à l'UMMTO.

***Année universitaire: 2020-2021***



*Sommaire*

## Sommaire

Introduction générale .....	01
-----------------------------	----

### *Chapitre I : Environnement de développement et l'investissement local*

Introduction .....	05
Section 01: Stratégie de développement de l'investissement local en Algérie .....	06
Section 2: Promotion des projets d'investissements locaux.....	13
Section 03: Contraintes de l'investissement local.....	21
Conclusion .....	23

### *Chapitre II : Promotion de l'investissement local à travers la création de PME/PMI en Algérie*

Introduction .....	24
Section 01 : L'entrepreneuriat et PME en Algérie.....	25
Section 2 : Politique d'entrepreneuriat et création des PME en Algérie .....	35
Section 3 : Promotion des PME et de l'investissement local en Algérie .....	39
Conclusion .....	45

### *Chapitre III : Dispositifs d'aide à la promotion de l'investissement local en Algérie*

Introduction .....	45
Section 01: Mesures prises par l'Etat pour promouvoir de l'investissement local .....	46
Section 02: dispositifs de financement d'investissement local en Algérie .....	49
Conclusion.....	61

### *Chapitre IV : Contribution du dispositif CNAC à la promotion de l'investissement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou*

Introduction .....	62
Section 01 : Etat des lieux de l'investissement et d'investissement dans la wilaya de Tizi-Ouzou : Potentialités et contraintes.....	63
Section 02: Analyse statistique de la création d'activités dans le cadre du dispositif CNAC-Tizi Ouzou .....	73
Section 3 : Analyse du rôle de la CNAC dans la promotion de l'investissement local: Enquête auprès des entrepreneurs de la wilaya de TiziOuzou .....	81
Conclusion.....	106
Conclusion générale .....	107

## *Remerciement*

*Tout d'abord, nous remercions dieu le tout puissant de nous avoir donné la santé, la volonté et la force pour terminer ce travail dans les meilleures conditions.*

*Nous tenons à exprimer nos remerciements, et notre respect et profonde gratitude à notre encadreur Docteur : RAMDINI Samira ,pour sa direction et son appui pendant les moments difficiles.*

*Nous remercions Professeure AHMEDZAIID Malika pour toutes ses orientations*

*Et nous remercions tous les enseignants du laboratoire REDYL, de la faculté des sciences économiques, de gestion et de sciences commerciales de l'UMMTO, qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire. Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour la réalisation de ce travail*

*Nos remerciements s'adressent aussi aux personnels du dispositif CNAC de Tizi Ouzou pour leur accueil et nous avoir fournis différentes informations pour l'élaboration de ce modeste travail.*

*Nous remercions tous les entrepreneurs ayant répondu à notre questionnaire pour leurs accueils et leurs réponses.*

*Dédicace*

*Je dédie ce modeste travail :*

*A toi mon chère mari KABRI Abdélghani  
(Danny), aucune dédicace ne saurait exprimer  
mon respect, mon amour éternel et ma  
considération pour les sacrifices que tu as  
consenti pour mon instruction et mon bien  
être.*

*Je te remercier pour tout le soutien et l'amour  
que tu me portes, ma vie ne serait pas aussi  
magique sans ta présence.*

*A l'inspiration de mon père que dieu l'accueille  
dans son vaste paradis, a ma chère mère, que  
dieu la garde.*

*A ma famille, ma belle famille*

*Hammama*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail accompagné d'un  
profond amour :*

*A ma famille, qui m'a doté d'une éducation digne,  
son amour a fait de moi ce que je suis aujourd'hui :*

*Particulièrement à mon père REKIBI Hacem, et toi  
ma chère mère BOUIENDOUR Souhila ceci est ma  
profonde gratitude pour votre éternel amour, que ce  
modeste travail soit le meilleur cadeau que je puisse  
vous offrir.*

*A mes cher frère Saïd et Mehdi que j'aime  
énormément.*

*A vous mon très chère mari GHERSBRAHAM  
Cherif, aucune dédicace ne saurait exprimer mon  
respect, mon amour éternel et ma considération  
pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon  
instruction et mon bien être.*

*Hayat*




*Liste des  
abréviations*

## Liste des abréviations

### Liste des abréviations

<b>ANAT</b>	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
<b>ANDI</b>	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
<b>ANGEM</b>	Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
<b>ANSEJ</b>	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune.
<b>APSI</b>	Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements
<b>APUL</b>	Administrations Publiques Locales
<b>BADR</b>	Banque Algérienne de Développement Rural
<b>BDL</b>	Banque de Développement Local,
<b>BEA</b>	Banque Extérieure d'Algérie
<b>BNA</b>	Banque Nationale d'Algérie
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CALPI</b>	Comités d'Assistance de Localisation et de Promotion des Investissements
<b>CAP</b>	Crédit Populaire d'Algérie
<b>CATI</b>	Centres d'Aide Au Travail Indépendant
<b>CGCI</b>	Caisse De Garantie Des Crédits d'Investissement
<b>CNAC</b>	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
<b>CNEP</b>	Caisse Nationale D'épargne et de Prévoyance
<b>CRE</b>	Centre de Recherche d'Emplois
<b>DA</b>	Dinar Algérien
<b>DHW</b>	<i>Domestic Hot Water</i> (Eau Chaude Sanitaire (ECS))
<b>DIM</b>	Directions de l'Industrie et des Mines
<b>DSIL</b>	Dotation de Soutien de l'Investissement Local
<b>EFL</b>	Economie et Finance Locale
<b>EURL</b>	Entreprise Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
<b>FGAR</b>	Fonds de Garantie de Crédits
<b>FNI</b>	Fonds National d'Investissement
<b>Km</b>	Kilomètre
<b>Km<sup>2</sup></b>	Kilomètre Carrée
<b>ODAL</b>	Organismes Divers d'Administration Locale
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes Industrie.
<b>PNR</b>	Prêts Non Rémunéré
<b>SARL</b>	Société A Responsabilité Limitée
<b>SPA</b>	Société Par Action
<b>T O</b>	Tizi Ouzou
<b>TVA</b>	Taxe Sur la Valeur Ajoutée
<b>UMMTO</b>	Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou



*Liste des tableaux et  
figures*

# Liste des tableaux et figures

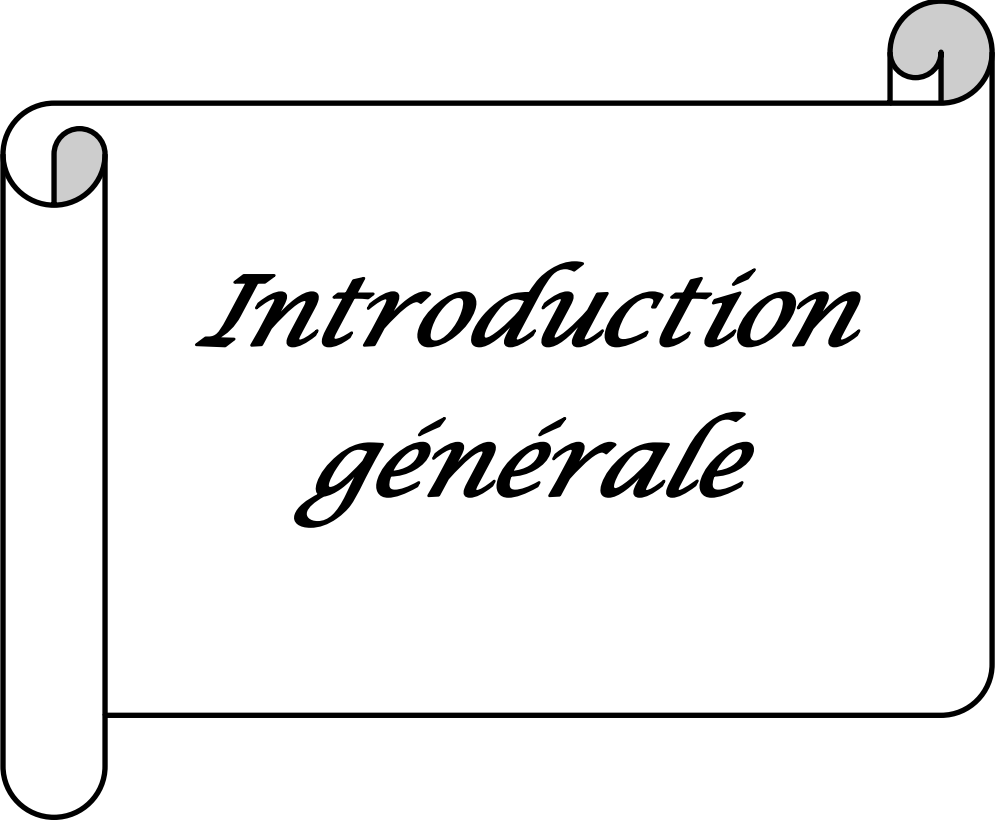
## Liste des tableaux

Tableau n°	Désignation	pages
01	Caractéristiques de l'entrepreneur	30
02	Nombre de PME en Algérie fin 2019	35
03	Evolution de PME par secteur d'activité	36
04	Evolution des emplois par types de PME 2018-2019	37
05	Evolution de la valeur ajoutée par secteurs (2013-2018)	38
06	Répartition des projets financés par secteurs d'activités du 1996 au 31 Décembre 2019	50
07	Différents programmes de financement proposés par l'ANGEM	51
08	Crédits octroyés par type de financement (Cumul de 2005 au 31/12/2019)	52
09	Crédits octroyés par secteurs d'activités (Cumul de 2005 au 31/12/2019)	52
10	Mode de financement de la CNAC	58
11	Communes de la wilaya de Tizi Ouzou	63
12	Principales industries dans les zones d'activités dans la wilaya de Tizi Ouzou	72
13	Contraintes des porteurs de projets suspendus	80
14	Répartition des entreprises/investissements selon le sexe et le niveau d'instruction.	86
15	Diplôme obtenu et situation professionnelle pré-crédation.	87
16	Sessions de formation inscrites par la CNAC par année	88
17	Projets réalisés par les participants de la formation de sensibilisation à l'entrepreneuriat	89
18	Expériences des promoteurs par rapport à l'emploi d'un investissement.	89
19	Motivations à l'emploi d'un investissement.	90
20	Origine des sources de financement de l'investissement.	91
21	Statut juridique des PME créés par le dispositif CNAC.	93
22	Répartition des PME de l'enquête par secteur d'activité	94
23	Répartition des PME /PMI selon la taille.	95
24	Répartition des PME/PMI selon le chiffre d'affaires	96
25	Répartition des PME de l'enquête par catégories d'âge	96
26	Satisfaction des promoteurs ayant bénéficié des prêts dans le cadre des dispositifs existants avant CNAC	97
27	Difficultés d'accès à un crédit bancaire.	99
28	Impact de défaillance du service public sur l'investissement local	99
29	Alternatives au financement bancaire de l'investissement local	100
30	Evaluation des avantages et ses types sur la CNAC	101
31	Stade d'accompagnement du dispositif CNAC	102
32	Formation des investisseurs	103
33	Evaluation des services offerts par la CNAC	103
34	Difficultés d'accès au dispositif.	104
35	Adéquation entre les besoins des investisseurs et politique publique d'attribution des prêts par la CNAC	105

# Liste des tableaux et figures

## Liste des figures

<b>Figure N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Pages</b>
01	Evolution de la valeur ajoutée par secteur juridique	38
02	Répartition des PME par région	41
03	Différents programmes de financement proposés par l'ANGEM	52
04	Parcours de chômeur promoteur du dispositif CNAC	57
05	Organigramme de la direction régionale CNAC de la wilaya de Tizi ousou.	74
06	Projet d'investissement financé par secteur d'activités par le dispositif CNAC	76
07	Projets d'investissement financé en cour d'activités et les projets d'investissements suspendus par années	77
08	Projets d'investissements financés par secteur d'activité	78
09	Emplois créés par année par le dispositif CNAC	79
10	Répartition des entreprises /investissement selon le sexe et les niveaux d'instruction	86
11	Diplôme obtenu et situation professionnelle pré-crédation.	88
12	Expérience des promoteurs par rapport à l'emploi d'un investissement	89
13	Motivations à l'emploi d'un investissement	91
14	Origine des sources de financement de l'investissement	92
15	Statut juridique des PME créés par le dispositif CNAC	93
16	Répartition des PME par secteurs d'activités	94
17	Répartition des PME/PMI selon la taille	95
18	Répartition des PME/PMI selon le chiffre d'affaires	96
19	Repartitions des PME de l'enquête par catégorie d'âge	97
20	Evaluation des avantages et ses types sur la CNAC	101
21	Stade d'accompagnement du dispositif CNAC	102
22	Evaluation des services offerts par la CNAC	103
23	Difficultés d'accès au dispositif CNAC	104
24	Adéquation entre besoins des investisseurs et politique publique d'attribution des prêts par la CNAC	105



*Introduction  
générale*

## **Introduction :**

L'action d'investir est fondatrice de l'activité économique, elle détermine la capacité productive, lutte contre le chômage et un facteur de croissance économique. Dans cette dynamique, l'investissement local est au cœur du processus de développement territorial, il est source d'emploi aux jeunes diplômés, produit des biens et des services nécessaires pour subvenir aux besoins des populations et la principale source des recettes fiscales locales nécessaires pour financer les biens publics comme la santé ou l'éducation.

La mise en place d'une stratégie de développement local fait référence aux investissements et aux actions d'envergure sur le territoire local, la valorisation des ressources locales et leur mobilisation accrue par la reconnaissance des savoir-faire locaux et la prise en charge des initiatives locales permettront aux collectivités communales d'en tirer profit et de créer ainsi des avantages compétitifs, de développer des labels spécifiques et de créer une image territoriale.

En revanche, la promotion de l'investissement local dépend largement du climat institutionnel qui répond aux besoins des investisseurs à travers l'instauration par les pouvoirs publics d'un climat favorable qui offre aux investissements des opportunités de marché et les incite à investir, à créer des emplois et des richesses.

Les structures locales de soutien à la promotion de l'investissement dans une conception quelque peu élargie, on peut considérer le gouvernement, à travers sa politique publique en faveur des investissements et ses structures la promotion de l'investissement, comme une partie prenante.

La création de l'emploi via la promotion de l'investissement local est aujourd'hui l'une des grandes priorités de la politique économique algérienne ; c'est pourquoi une grande partie des financements et d'encouragement à la promotion de l'investissement local en direction des investisseurs.

Ces politiques ont pour but de mettre en place un climat économique général propice à l'emploi des investissements (fiscalité et réglementation) et de stimuler l'investissement par un ensemble de mesures spécifiques incitatives (aide financières, exonération fiscales,...)

En Algérie, les pouvoirs publics sont désormais conscients de la nécessité d'encourager et développer l'investissement local et la culture entrepreneuriale, et ont assigné à des institutions publiques les tâches de concevoir des politiques spécialement ciblées sur l'investissement.

Après plusieurs années de réformes économiques, l'ajustement structurel de l'économie nationale, accompagnée de libéralisation des prix, ensuite la mise en place d'un processus de privatisation des entreprises publiques et de leur mise à niveau, la situation économique et

sociale du pays reste fragile, ce qui a incité les pouvoirs publics à chercher des solutions plus performante parmi elles l'ouverture et l'encouragement de l'investissement privé.

Dans le cadre de leur stratégie de reformes, les autorités ont mis en place des organes et des dispositifs nationaux destinés à promouvoir l'investissement local et stimuler l'activité entrepreneuriale et favoriser les actions d'entreprendre à l'image de l'ANGEM, ANSEJ, CNAC et ANDI.

En effet, le développement des investissements a évalué dans, sur l'ensemble du territoire national et dans les différents domaines d'activités au début des années 2000, avec la création de ces différents dispositif à l'instar de l'ANSEJ en 1996,l'ANGEM en 1999,l'ANDI en 2001 et en fin l'intervention de la CNAC dans l'aide a la création d'activités pour les chômeurs a partir de 2004.L'instauration de ces dispositifs s'inscrit dans le programme de développement territorial avec la création d'entreprises et de l'emploi.

### ❖ **L'intérêt du sujet**

Notre intérêt vise à démontrer comment l'investissement local constitue un vecteur de développement territorial. L'objectif est alors de mettre en relief la relation entre l'investissement et l'entrepreneuriat local et le développement du territoire. Montrer que les forces des acteurs locaux, valoriser et mobiliser les ressources territoriales ainsi que la prise en compte des initiatives locales sont des pratiques fondamentales dans la construction des territoires et dans leur développement.

L'intérêt de ce travail et de donner un aperçu général sur l'investissement local et sur sa promotion en Algérie a travers l'étude d'un cas concret (CNAC) il vise aussi à répondre à certaines questions liées à l'impact de l'investissement sur le développement et a la recherche de meilleure opportunité d'investir.

En ce sens, il apporte des éclaircissants sur l'investissement en Algérie, sur les obstacles que les investisseurs rencontrent ainsi que l'ensemble des mesures prises par l'Etat (pouvoirs publics) pour promouvoir l'investissement en Algérie pour résoudre ces obstacles.

### **La problématique:**

La promotion des projets d'investissement local, est considérée comme l'occupation fondamentale de l'Etat, pour promouvoir ce processus, plusieurs dispositifs sont créés comme nous l'avons cité ci-dessus, parmi ces dispositifs la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) qui est d'importance majeure dans l'apport et soutier aux investisseurs. Dans ce contexte la problématique que nous pouvons émettre est :

### **Dans quelle mesure le dispositif CNAC contribue à la promotion de l'investissement local dans la wilaya de Tizi Ouzou ?**

- Quel est l'impact du cadre juridique (décret 93-12 et l'Ordonnance n°01-03) sur la promotion de l'investissement local en Algérie ?
- Quels sont les avantages accordés par la CNAC pour promouvoir l'investissement local dans la wilaya de Tizi Ouzou ?
- Quelles sont les potentialités et les contraintes de l'investissement local dans la wilaya de Tizi Ouzou?

#### ❖ **Les hypothèses:**

Les hypothèses auxquelles nous tenterons de répondre par le biais de notre recherche empirique auprès les promoteurs/investisseurs qui ont sollicité la CNAC de Tizi Ouzou sont les suivantes :

- La mise en place d'un ensemble de dispositifs d'aide et des politiques synergiques ont un effet positif sur l'investissement local.
- La wilaya de Tizi Ouzou dispose de potentialités valorisées par la CNAC au profil de la promotion de l'investissement local via l'accompagnement des porteurs des projets dans leur choix.
- Les PME créées avec l'aide des dispositifs d'aides à l'investissement ont considérablement contribué au développement local dans la wilaya de Tizi Ouzou.
- Le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi Ouzou a contribué a réduire le taux de chômage.

#### ❖ **Méthodologie de travail**

La démarche que nous adapterons pour vérifier les hypothèses évoquées ci-dessus est fondée sur deux démarches :

- Une démarche théorique :

Traduite par une synthèse bibliographique et documentaire au sujet de la recherche et liée au thème abordé, portant sur des ouvrages, des revues et des articles ainsi que des recherches sur sites internet ;ce qui nous permet de collecter les données théoriques et empiriques nécessaires pour développer notre travail.

- Une démarche empirique :

A travers un recueil des données statistiques relatives à notre thématique auprès d'un principal pilier dans notre étude qui est le dispositif CNAC de Tizi-Ouzou. Cette synthèse sera complétée par une étude de terrain à travers un questionnaire adressé aux promoteurs du dispositif CNAC ayant employé des investissements, ce qui confirmera ou infirmera nos hypothèses.

Pour bien mener notre recherche et apporter des éléments de réponses à notre problématique et vérifier nos hypothèses nous avons réparti notre travail en quatre chapitres:

- Le premier chapitre consiste à présenter des éléments de définition sur l'investissement local .
- Le deuxième chapitre, quand à lui fait objet d'étude de l'état des lieux de l'entrepreneuriat en Algérie et l'évolution des Petites et moyennes entreprises (PME), créés dans le cadre de dispositifs d'aide à la création d'entreprise et la promotion de l'investissement.
- Le troisième chapitre renferme une présentation des dispositifs d'aides a la promotion de l'investissement local en Algérie.
- Dans le chapitre quatre nous allons présenter les potentialités d'investissement au niveau de la wilaya de tizi ousou ; présenter l'organisme de notre etude ; la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) de la wilaya de Tizi ousou et nous tenterons d'analyser l'enquête du terrain mener auprès de cet organisme, qui consiste à mettre l'accent sur l'apport de cet dispositif a la promotion de l'investissement local.

- **La mise à l'épreuve des hypothèses :**

La mise à l'épreuve des hypothèses sera l'objectif du travail de terrain qui peut être mené selon différentes formes.

En sciences sociales, nous ne pouvons pas apporter de preuves à proprement parler parce que nous ne sommes jamais dans un dispositif d'expérimentation qui permettrait d'écrire que, toutes choses égales par ailleurs, les choses se produisent de telle ou telle manière.

Nous parlerons plutôt de confirmation ou d'infirmité des hypothèses, de validation ou d'invalidation, c'est-à-dire qu'à l'issue du travail sur le terrain, nous n'aurons toujours que des hypothèses. Ainsi, nous ne pouvons jamais tout à fait prouver qu'une hypothèse est vraie ; en revanche, nous pouvons montrer qu'elle est fautive. Il découle de ceci qu'une hypothèse n'a de validité scientifique que si elle est falsifiable, c'est-à-dire que si on peut montrer qu'elle est fautive.

Mais pour pouvoir répondre à cette mise à l'épreuve des hypothèses, quelles méthodes de recueils d'information peut-on choisir ?

En effet, plusieurs méthodes visant à recueillir les informations existent et doivent être retenues en fonction des objectifs de l'étude entreprise, des caractéristiques du champ d'analyse. Parmi, ces méthodes on peut citer l'enquête par questionnaire, l'entretien et l'observation directe.



# *Chapitre I :*

*Environnement de développement  
et l'investissement local*

## **Introduction**

Les investisseurs tiennent compte de plusieurs facteurs : l'accès à une main-d'œuvre qui possède les compétences nécessaires, l'accès à des terrains offrant l'infrastructure et les services appropriés, l'accès aux ressources qui serviront d'intrants et aux marchés pour leurs produits, l'environnement réglementaire, la proximité de grappes industrielles et de réseaux apparentés, les allègements fiscaux et les subventions offerts et les avantages de la collectivité sur les plans culturel et environnemental. La pondération précise de chaque facteur dépend exclusivement de l'investisseur et de la nature de l'entreprise.

La création d'entreprises liée de manière obligatoire aux créateurs et les organismes concernés par cette création, ce qui génère des sources de conflits et d'alliances. Elle met en présence des partenaires inégaux pour lesquels l'enjeu n'est pas le même: d'un côté le créateur qui investit l'ensemble de ses forces et, de l'autre, des institutions qui trouvent là une justification à leur existence et un moyen de renforcer leurs réseaux et leur présence sur le terrain.

La création d'entreprise apparaît alors comme l'aboutissement d'un parcours d'obstacles au cours duquel les entrepreneurs promoteurs n'ont pas les mêmes chances de réussite. De ce fait, le rôle des pouvoirs publics est donc de prendre en compte les multiples contraintes qui entravent le processus de création d'entreprises et leur essor, donc d'améliorer l'aide aux promoteurs, notamment en instaurant un environnement favorable, basé sur une écoute rigoureuse des préoccupations et des besoins de ces entrepreneurs potentiels et une bonne connaissance de leur environnement.

## Section 01 : La stratégie de développement de l'investissement local en Algérie

La stratégie de développement des années 80, orientée vers la satisfaction des besoins socio-économique de la population est accompagnée par la mise en place de la politique de l'aménagement du territoire.

Cette politique s'est concrétisée en 1982 par la création de l'agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT) chargé d'élaborer le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ainsi la réalisation des études d'aménagement pour la wilaya, et l'amendement du code de la commune et de la wilaya avec deux lois portant modification et complément qui prévoient les attributions des collectivités territoriales et les dotent d'instruments spécifiques : le plan d'aménagement de la wilaya (PAW) et le plan d'aménagement communal (PAC).<sup>1</sup>

En dépit des réarrangements institutionnels, la décision en matière de développement local reste centralisée et les programmes d'équipements locaux ne découlent d'aucun projet de développement économique local.

Avec l'entrée de l'Algérie à l'économie du marché, une nouvelle vision est apparue. L'Etat a pris conscience que le développement du pays se constitue par le bas et pour cela, il essaye par les deux programmes lancés depuis 1999 de créer un climat favorable pour les collectivités territoriales qui doivent prendre le défi de développement.

### 1. Notions d'investissement local

L'investissement est une composante essentielle de la croissance économique.

#### 1.1. Définition de l'investissement :

L'investissement est à l'origine de coûts (affectation de ressources à des projets) et d'avantages (flux monétaire engendrés ou cash-flows futurs).<sup>2</sup>

D'une manière générale, on peut dire qu'investir consiste à acquérir des biens et services, c'est-à-dire à payer un coût actuel en vue de disposer de recettes futures. C'est donc l'échéance d'une certitude contre une série d'espérances réparties dans le temps. Cette définition est très superficielle, pour cela, il conviendrait de définir l'investissement selon différentes approches.

#### • Définition selon J.M.KEYNES :

<sup>1</sup> Rapport demain l'Algérie, 1994, L'Algérie aujourd'hui », Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT), tome 1, p.73

<sup>2</sup> KOEHL Jacky, 2011, les choix d'investissement, éd DUNOD, Paris, P4.

L'investissement se définit comme suit : « Dans le langage populaire, ce mot désigne l'achat par un particulier ou une société d'un avoir, ancien ou nouveau .Parfois la portée du terme est limitée à l'achat d'un actif en bourse. Mais on entend tout aussi parler d'investissement en immeubles ou en machines ou en stocks de produits intermédiaires ou finis ; et l'expression « investissement nouveau » par opposition à celle de « réinvestissement » signifie au sens large, l'achat au moyen d'un revenu d'un élément de capital de nature quelconque ». <sup>3</sup>

### • Définition selon les caractéristiques de la décision d'investissement :

L'investissement est une opération qui consiste pour une entreprise à engager durablement des fonds sous formes diverses (matérielles, immatérielles) dans une perspective de recevoir un retour satisfaisant dans le futur. Cette définition de l'investissement révèle quatre caractéristiques : <sup>4</sup>

- L'idée d'irréversibilité : L'investissement est un engagement durable dans le temps qui est difficilement réversible contrairement à un placement qui est facile à céder ;
- L'idée que l'investissement peut être réalisé sous diverses formes (matérielle, immatérielle, financière) ;
- La notion de retour sur investissement : L'investissement doit rapporter normalement plus qu'il ne coûte, plus que rapporte un simple placement sur le marché financier ;
- Le problème de risque : Tout investissement est un pari sur l'avenir et présente une incertitude.

### • Définitions selon différents aspects :

Il existe plusieurs définitions de l'investissement qui varient selon les aspects suivants :

#### A. Aspect juridique :

L'investissement peut être défini, comme une opération réalisée par l'intermédiaire d'un apport en capital, c'est-à-dire, à travers l'affectation de biens à la réalisation d'un projet de nature économique, et permettant à son (ou ses) promoteur(s) de partager les bénéfices ou d'assumer les pertes.

#### B. Aspect économique :

---

<sup>3</sup> KEYNES J.M, 1975, théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie, Paris, petite Bibliothèque Payot, p95-96.

<sup>4</sup> BRIDIER Manuel, 1995, MICHAÏLOF Serge, Guide pratique d'analyse de projet, 5<sup>ème</sup> éd, ECONOMICA.P20.

« L'investissement est essentiellement un flux de capital destiné à modifier le stock existant qui constitue, avec le facteur travail notamment, l'un des facteurs principaux de la fonction de production.<sup>5</sup> Le capital étant soumis à l'usure et à l'obsolescence (déclassement prématuré lié au progrès technique), l'investissement désigne aussi bien les dépenses de renouvellement du capital que celles qui accroissent les capacités de production (concept de formation brute de capital fixe de la comptabilité nationale). En enlevant l'amortissement économique, on obtient l'investissement net. »

### C. Aspect comptable :

En comptabilité, un investissement constitue toutes dépenses en bien qu'elle qu'en soit sa nature (corporel, incorporel, financier) et donnant lieu à un enregistrement en immobilisation. La notion d'investissement est appréhendée à travers le double critère de la consommation immédiate et de la propriété juridique. Si un bien ou un service est consommé sur plusieurs exercices et si l'entreprise en est propriétaire, il s'agit alors d'un investissement.<sup>6</sup> C'est pourquoi en comptabilité, les éléments d'actif circulant consommés dans l'année et les biens acquis par crédit-bail (l'entreprise n'en est pas propriétaire) ne sont pas considérés comme des investissements.

### D. Aspect financiers :

L'investissement se définit comme tout décaissement qui contribue directement (actifs physiques) ou indirectement (dépenses de recherche et développement, formation du personnel) à l'accroissement de la richesse de l'entreprise en vue d'entretenir un gain sur plusieurs périodes successives.

### E. Aspect de gestion :

L'investissement (coût pour l'entreprise) génère de nouveaux cash-flows (avantages) et il est nécessaire de hiérarchiser les divers projets possibles à partir d'un bilan global (coûts-avantages), définissant la rentabilité de chaque projet.<sup>7</sup> Ainsi les dépenses publicitaires qui sont des charges en comptabilité sont considérées comme un investissement car elles correspondent à un décaissement initial en vue de cash-flows futurs (marges sur les ventes accrues).

### F. Aspect stratégique :

L'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise de manière à accroître durablement la valeur de la firme. Les investissements, à la base de la mobilité

---

<sup>5</sup> BANCEL Frank, RICHARD Alban, 1995, les choix d'investissements traditionnels, éd ECONOMICA, Paris, P21

<sup>6</sup> Idem p21

<sup>7</sup> CADICOU, 1998, Stratégie défensive et redéploiement des entreprises, éd Organisation, Paris, P10

stratégique, indispensable à l'adaptation de l'entreprise à son environnement, s'inscrivent donc dans le cadre de la stratégie retenue. C'est à ce niveau seulement que peuvent être intégrées valablement les multiples interdépendances entre les décisions successives dont dépendent les cash-flows futurs. Cette approche duale, stratégique et gestionnaire de l'investissement est essentielle dans la distinction entre investissement de croissance et de rationalisation.

### 1.2 Investissement local : définition et typologie<sup>8</sup>

#### 1.2.1. définition

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les « *organismes divers d'administration locale* » (ODAL). Ces derniers sont constitués des établissements publics locaux tels que les centres communaux d'action sociale ou les services départementaux d'incendie et de secours ainsi que de certains établissements publics nationaux dont l'activité s'exerce sur une partie du territoire (parcs nationaux, agences de l'eau, etc.). En revanche, les services publics industriels et commerciaux locaux (distribution d'eau...), quelle que soit leur mode de gestion (délégation de service public ou régie), ne font pas partie des APUL, parce que leur activité est principalement marchande.

L'investissement public local est celui des APUL et c'est une composante de l'investissement public, celui de l'ensemble des administrations publiques,

#### 1.2.1 Types d'investissement local

L'investissement public local et l'investissement privé local :

Selon Bernard Guerrien, « *l'investissement est une opération qui consiste pour une entreprise ou pour un pays à augmenter le stock de moyen de production (machines, équipements, de tous types, infrastructures, biens de tout ordre, mais aussi acquisition de connaissance et de formation des hommes), avec pour perspective une production future* »<sup>9</sup>

De cette définition on peut donc retenir que la seule différence entre l'investissement public et privé provient de l'identité de l'investisseur. L'investissement est donc public ou privé selon qu'il soit effectué par l'Etat ou par un opérateur privé.

---

<sup>8</sup> [www.fibico.fr](http://www.fibico.fr), consulté le 07/07/2021 à 12:40.

<sup>9</sup> DARIA Oumar, 2009, investissement public et investissement privé en cote d'ivoire: effet d'éviction ou effet d'entraînement, université de Cocody, Abidjan, hautes études en gestion de la politique économique, page 2.

### 1.3. Investissement local et son mode de financement<sup>10</sup>

La règle comptable essentiel en la matière, est que le recours à l'emprunt d'une collectivité locale est strictement réservé au financement des investissements. L'investissement des collectivités locales est aujourd'hui très largement autofinancé par l'épargne brute dégagée sur les opérations courantes et les subventions et participations reçues notamment de la part de l'Etat (dotation globale d'équipement et fonds de compensation pour la TVA notamment).

#### 1.3.1. Dotation de soutien de l'investissement local (DSIL)<sup>11</sup>

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat (Contrat de ruralité), signés entre l'Etat et les communes.

### 1.4. Dispositifs d'investissement local en Algérie

Les nouvelles dispositions en matière d'accès au foncier destinées à l'investissement :

La loi de finances complémentaire pour 2015 a introduit de nouvelles dispositions domaniales en rapport avec l'encouragement de l'investissement. (**Article 48 de la LFC 2015 qui a modifié et complété l'article 5 de l'ordonnance n°08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et les modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinées à la réalisation de projets d'investissement**).

Désormais, la concession des terrains destinés à l'investissement est consentie exclusivement selon le mode de gré à gré. Cette concession est autorisée par arrêté du Wali :

- Sur proposition du directeur de Wilaya en charge de l'investissement territorialement compétent, pour les terrains relevant du domaine privé de l'Etat, les actifs résiduels des entreprises publiques dissoutes, les actifs excédentaires des entreprises publiques économiques ainsi que des terrains relevant des zones industrielles et des zones d'activité ;
- Sur proposition de l'organisme gestionnaire de la ville nouvelle pour les terrains situés à l'intérieur des périmètres de la ville nouvelle après accord du ministre en charge de la ville ;

<sup>10</sup> Revue d'économie financière 2006, l'investissement des collectivités locales et son mode de financement des investissements locaux, p 159

<sup>11</sup> [www.gouv.fr](http://www.gouv.fr), consulté le 07/07/2021

- Après avis favorable de l'agence nationale de développement du tourisme pour les terrains relevant d'une zone d'expansion touristique et après accord du ministre en charge du tourisme.

Les modalités pratiques de concession des biens immobiliers de l'État pour la réalisation de projets d'investissements ont été définies par l'instruction interministérielle n°01 du 06 aout 2015.

Cette instruction a décrit la nouvelle procédure à suivre pour l'obtention d'une concession de gré à gré et fixe de nouveaux délais pour le traitement des dossiers.

## 2 Critère et importance de la décision d'investissement

### 2.1. Importance de la décision d'investissement :

La décision d'investissement est à la base des choix de développement de l'entreprise. C'est une décision fondamentale. D'une part, elle engage des ressources en vu d'atteinte de gains futurs. Aussi, elle oriente l'activité de l'entreprise à long terme. En d'autres termes, la décision d'investir est un choix qui doit se faire avec le maximum de rigueur et d'information, car une erreur peut entraîner des conséquences irréversibles,<sup>12</sup> puisqu'une politique de désinvestissement représente un processus qui est difficile à mettre en œuvre et qui prend un certain temps.

Tout investissement a pour objet de permettre la création, le maintien ou l'accroissement d'un certain flux de production débouchant sur un flux de vente, lequel aboutit à un flux de paiement qui rentabilise à terme de flux d'investissement.

**L'investissement → production → vente → paiement → rentabilité<sup>13</sup>**

### 2.2. Critères d'investissement :

L'investissement présente plusieurs critères, nous citerons :

- **Le capital investi :**

Les capitaux investis (capitaux engagés), désignent l'ensemble des capitaux propres auxquels on ajoute les dettes, et où on déduit les liquidités (disponibilités). Les capitaux investies désignent donc l'ensemble des sommes investis pour l'activité de l'entreprise, quelle que soit leur origine (actionnaires, banques, etc.).

<sup>12</sup> GINGLINGER Edith, 1991, Gestion financière de l'entreprise, éd DOLLOZ, .P18.

<sup>13</sup> GINGLINGER Edith, 1991, Gestion financière de l'entreprise, éd DOLLOZ, .P18.

Ce dernier est différent du capital investissement (private equity) qui représente un soutien fondamental d'une entreprise non cotée tout au long de son existence. Il contribue directement à la création d'entreprises, à la promotion de l'innovation et de nouvelles technologies, à la croissance, à l'emploi et au renouvellement et à la préservation du tissu économique.<sup>14</sup>

Le capital investissement se présente sous plusieurs formes en fonction de la situation de l'entreprise sur son marché et de sa santé financière :

### **A. Le capital-faisabilité :**

C'est le financement d'un entrepreneur qui veut prouver la faisabilité de son idée ou se faire aider pour son business plan : On se situe là avant la création de l'entreprise, au niveau de la mise au point ou de la finalisation de prototype.

### **B. Le capital-crédation**

Il intervient à la phase de création de l'entreprise, du développement du produit jusqu'à son lancement industriel et commercial.

On distingue ici le financement en phase de post-crédation, qui est celle où l'entreprise, ayant achevé le développement d'un produit, a besoin de capitaux pour en démarrer la fabrication et la commercialisation.

### **C. Le capital-développement :**

L'entreprise ayant atteint son seuil de rentabilité et/ou dégagent des profits, les fonds seront employés pour augmenter ses capacités de production, sa force de vente, développer de nouveaux produits, financer des acquisitions et/ ou accroître son fonds de roulement.

### **D. Le capital-transmission :**

Ici, les capitaux sont destinés à permettre l'acquisition d'une entreprise déjà établie, que ce soit par une nouvelle équipe, par la direction ou encore par le ou les héritiers d'une entreprise familiale qui désirent s'y consacrer.

### **E. Le rachat de position minoritaire :**

L'investisseur rachète la participation des capitaux-investisseurs eux-mêmes. Dans ce dernier cas, il s'agit en quelque sorte d'une prise de relais.

#### **• La durée de vie :**

La durée de vie de l'investissement est la période sur laquelle se fera l'étude prévisionnelle du projet, elle est qualifiée d'horizon ou de maturité prédéterminée et découpée en plusieurs durées :

---

<sup>14</sup> Www. Afic.asso. Fr , consulté le 15/09/2017.

### **A. La durée de vie technologique :**

C'est la phase au terme de laquelle le matériel de production utilisé par l'entreprise est devenu obsolète du fait de l'évolution technologique et l'apparition de nouveaux matériels et dont l'acquisition permettra à l'entreprise de rester compétitive sur le marché de son produit.

### **B. La durée de vie économique :**

C'est la période de dépréciation de la valeur de l'équipement due à son assuré. Elle est calculée sur la base des performances fournies par le constructeur.

## **Section 2 : Promotion des projets d'investissements locaux en Algérie**

La promotion des projets d'investissements locaux, est considérée comme l'occupation fondamentale de l'Etat que celle des collectivités territoriales. Pour promouvoir ce processus ces dernières possèdent des organes sous sa disposition comme le CALPI et ANDI date ainsi que d'autres établissements publics.

En ce qui concerne les politiques de promotion des investissements, trois périodes sont à distinguer:

### **1. Evolution de l'investissement en Algérie de l'indépendance aux années 2000**

Sous la domination française comme ses voisins de l'Est et de l'Ouest, l'Algérie a eula lourde tâche à l'indépendance en 1962 de construire une économie nationale : indépendance de toute nature (économique, technologique et financière notamment), ce qui a fait que la tâche des responsables était considérable. La mise sur pied d'une administration efficace et moderne, la généralisation de l'enseignement, la promotion des infrastructures de santé, la création d'un système financier et d'un appareil industriel destiné à satisfaire les besoins du pays, l'augmentation du volume des emplois...etc, figuraient parmi les tâches les plus urgentes.

#### **1.1. La période de 1962 à 1982**

Durant la période d'économie dirigée, les politiques incitatives et/ou dissuasives pour orienter l'initiative privée étaient insuffisantes, pour la faire déplacer tant dans l'espace que dans la branche. Du reste, ces programmes en limitant son développement dans les sphères productives, l'ont dirigé de façon indirecte vers les sphères spéculatives, lui assurant des gains considérables. Bien que l'État fût programmeur et prospecteur en publiant des plans de développement quadriennaux et même quinquennaux, il n'est pas parvenu à leur réalisation par manque de souplesse, en conséquence il était incapable de s'adapter aux situations

conjoncturelles. Et malgré qu'il fût le premier investisseur et le principal promoteur, il n'a pas pu être producteur vu que les entreprises publiques étaient dans leurs majorités défailtantes et les PME privées soutenues se sont orientées vers la spéculation.<sup>15</sup>

La grande entreprise publique occupait une place importante dans la stratégie

### **1.2. La période de 1982 à 1993**

Les pouvoirs publics ont tenté de repenser le secteur public de manière à ce que d'une part, les entreprises privées ne se trouvent pas en situation juxtaposée aux entreprises publiques et d'autre part, pour que le secteur public de son côté, soit capable d'exiger sa logique de fonctionnement au secteur privé tout en préservant sa position de monopole. L'entrepreneuriat privé se voit promu surtout à partir de 1982, dont le but principal est la recherche d'une certaine complémentarité avec le secteur public.

Sur le plan réglementaire avec l'avènement d'une nouvelle direction politique dans le pays en 1979, l'entreprise et l'entrepreneuriat privés vont connaître les premières ouvertures destinées d'abord à la réhabilitation puis à la promotion de son développement.

### **1.3. La période de libéralisation 1993 à 2010**

La période de libéralisation a été marquée dès le début de la décennie (1990) par l'application des réformes économiques (réformes fiscales, réformes bancaires, libéralisation des prix, libéralisation du commerce extérieur). Ces dernières convergeaient vers un certain libéralisme réclamant davantage d'État facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée. L'entrepreneuriat privé s'est vu reconnaître un rôle essentiel dans la relance de l'économie nationale. Les pouvoirs publics ont sensiblement élargi le cadre institutionnel (Décret législatif, 1993) qui avantage ses activités. Décret 93-12 relation à la promotion de l'investissement.

En effet, en 1993, les pouvoirs publics, dans le cadre des réformes économiques déjà largement avancées vers l'instauration des règles du marché, adoptent le décret législatif 93-12 relatif à la promotion de l'investissement. Ce nouveau code met définitivement le privé sur le même pied d'égalité que l'investissement public et assure la liberté d'investir à tout promoteur privé national ou étranger. Ce texte prévoit également l'institution d'une Agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements (APSI).

---

<sup>15</sup> HERNANDEZ. E.M, 2002, De nouvelles règles pour entreprendre ,Revue problèmes économiques, n° 2764, p 53.

### **2. Relance de l'investissement local**

À travers les différents programmes de développement (PCD), et sectoriels (PSD), complémentaire, PSRE, urgence, ordinaire...) les autorités locales essayent de créer une certaine dynamique d'action entreprise sur terrain. Il s'agit d'un lancement massif et concomitant d'une multitude d'opération et de projets dans tous les secteurs et tous les domaines qui pourront, peut-être, rendre l'activité d'investissement local plus facile pour les différents agents économiques.

Avec l'entrée de l'Algérie à l'économie du marché, une nouvelle vision est apparue. L'Etat maintenant est convaincu que le développement du pays se constitue par le bas est pour cela, l'Etat essaye par les deux programmes lancés depuis 1999 de créer un climat favorable pour les collectivités locales qui doivent maintenant prendre le défi de développement.

En Algérie, la décentralisation de 1990 et la loi de l'investissement en 1993 ont donnés aux collectivités locales la possibilité d'intervenir dans l'activité économique par les dispositifs (ANDI et CALPI).

#### **2.1. Evolution cadre juridique et institutionnel de l'investissement en Algérie**

Le passage à l'économie de marché implique pour l'Algérie la libération et la privatisation de son économie, et de ce fait, l'ouverture de l'ensemble des secteurs d'activités aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers avec le maximum de garanties et d'avantages, cette ouverture a été consacrée dans :

##### **- Le décret législatif N° 93/12 du 05/10/1993**

Le présent décret législatif, fixe le régime applicable aux investissements nationaux privés et aux investissements étrangers réalisés dans l'activité économique de production de biens ou de services.<sup>16</sup>

Les bénéficiaires des dispositifs de ce décret, sont les investissements de création, d'extension, de capacité, de réhabilitation ou de restructuration.

L'objectif principal de ce décret est de faire diversifier les exportations hors hydrocarbures, en donnant plus d'avantages au secteur privé, qui est la clé d'un développement économique et secteur créateur d'emploi.

En plus de cette nouvelle conviction, ce décret cherche à faire l'équilibre régional par le biais des projets d'investissements, en plus, il donne la possibilité aux capitaux étrangers de participer dans l'économie nationale.<sup>17</sup>

---

<sup>16</sup> Article 1 du décret législatif N° 93/12.

<sup>17</sup> YOUSSEFI. M, 1999, les objectifs du décret législatif 93/12 », revue de l'école national de l'administration, N° 02, p.53

### **- La création de L'agence de promotion et de soutien et de suivi de l'investissement (APSSI)**

Créé par un décret exécutif N° 94/319 du 17/10/1994 qui précise les prérogatives, ainsi l'organisation et la gestion de cette agence. Cette agence contient les différents acteurs qui en rapport avec l'investissement local. Ce processus a été consolidé avec l'adoption du code des investissements consacré par le décret législatif n°93-12 du 05 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. Ce dernier instituait l'Agence Nationale pour la Promotion et de Suivi de l'Investissement (APSI), qui est une agence publique chargée de l'assistance et de l'encadrement des investisseurs. Concomitamment à la création de l'APSI, des Comités d'Assistance de Localisation et de Promotion des Investissements (CALPI) ont été mis en place à l'échelon local en vue d'assister les investisseurs dans le domaine sensible du foncier industriel.<sup>18</sup>

Le dispositif créé n'a pas contribué à la relance de l'investissement privé. Le constat de carence a débouché sur la révision du dispositif institutionnel mis en place à travers la promulgation, en 2001, de deux textes législatifs fondamentaux à savoir:

### **- Ordonnance N°01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement :**

La présente ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence. Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements bénéficient :

- Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- Franchise de la TVA pour les biens et services non exclus importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné,
- Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions de biens immobiliers bâtis et non bâtis consenties au titre de la réalisation de projets d'investissement.<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> CHAABANI, 1997, « Introduction dans l'économie de développement », Ed, Dar Harma, Alger, p.98

<sup>19</sup> Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

### - **La loi d'orientation sur la promotion de la PME.**<sup>20</sup>

La loi d'orientation sur la promotion de l'entrepreneuriat privé promulgue des dispositions générales dont les principes fondamentaux définissent les mesures d'aide et de soutien à la promotion de la petite entreprise, afin de faciliter la création, le développement et la compétitivité des entreprises. Les pouvoirs publics sont mobilisés pour offrir les moyens nécessaires à cet effet dans de nombreux champs du développement de l'esprit d'entreprise à savoir :

- La création d'un fonds de garantie des prêts bancaires accordés aux PME;
- La création du fonds d'appui à l'investissement;
- La création de la caisse de garantie des crédits d'investissement;
- La création du fonds de promotion de la compétitive industrielle;
- La mise en place du programme national de mise à niveau des PME face aux exigences du libre-échange et la mise en œuvre des accords d'association avec l'Union Européenne; la mise en œuvre des programmes de soutien aux PME à travers la création du fonds de garantie des risques liés au micro crédits.

En outre, l'agence est chargée d'assister les investisseurs pour les formalités nécessaires à leurs investissements, notamment, celles relatives aux activités réglementées pour lesquelles elle veille au respect des délais légaux.

### **2.2.Création du CALPI**

Concernant la promotion de l'investissement dans les collectivités territoriales, un nouveau dispositif est créé dénommé le CALPI.

Le Comité d'Assistance et de Localisation pour la Promotion de l'Investissement (CALPI) est créé par une instruction interministérielle n° 28 du 15/05/1994, ce comité consiste en l'information, l'orientation et le soutien des investisseurs pour les aider à localiser leurs projets et à les concrétiser dans des conditions favorables, loin de toutes pratiques bureaucratiques. Aussi, cet organe a été créé dans le but d'assister les investisseurs, et de leurs éviter d'avoir à entreprendre de multiples démarches auprès de plusieurs administrations pour accéder à un terrain d'assiette et accomplir les différentes formalités administratives liées à l'obtention du permis de construire.

Le CALPI intervient pour se prononcer sur les possibilités de localisation des projets en tenant compte, d'une part, des potentialités de la wilaya, de sa (ses) vocation (s)

---

<sup>20</sup> Loi N°01-18 du 12 décembre 2000, relative au développement de l'investissement

économique (s) et de ses créneaux d'activité prioritaires ainsi que des disponibilités foncières (disponibilité de terrains répondant aux caractéristiques recherchées) et d'autre part, des indications clés du projet envisagé.ref

- **Rôle du CALPI**

Depuis sa création le 31/ 06/1994, et durant les dix ans passés, le CALPI n'a approuvé que 740 projets d'investissements.

Devant les problèmes cités précédemment, le CALPI est en gel depuis plus de deux ans, d'après le nouveau responsable de l'investissement, ce dernier, la wilaya de Constantine n'a concrétisé aucun projet dans les deux dernières années.

### **3. Les directions de suivi à l'investissement local**

Pour constituer une base solide d'investissement local, l'Etat a instauré au niveau des 48 wilayas des directions et des comités de suivi et d'appui à l'investissement local qui constitue le facteur clé de développement territorial ces organisations sont :

#### **3.1. Directions de l'Industrie et des Mines des Wilayas (DIM)**

Les directions de l'industrie et des Mines sont créés conformément au exécutif n°15-15 du 22 janvier 2015 portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie et des mines. Elles sont chargées au niveau local du développement du tissu industriel et de la promotion de l'investissement.

Elles ont une mission d'assister les entreprises du secteur industriel dans la formalisation de leur actions en matière de compétitivité industrielle ainsi que de collecter, analyser, consolider et diffuser les informations et données statistiques sur les activités industrielles.

Le ministère de l'Industrie et des Mines a lancé un vaste plan de formation touchant l'ensemble des catégories des fonctionnaires locaux pour mettre à jour les connaissances et améliorer les compétences et rendements de ces structures décentralisées.

Il s'agit d'une architecture renouvelée et organisée en cinq services, dont :<sup>21</sup>

- La normalisation;
- La métrologie et le contrôle de la conformité ;
- La promotion de l'investissement;
- le contrôle réglementaire des mines ;

---

<sup>21</sup> Décret exécutif n°15-15 du 22 janvier 2015, portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie et des mines.

- Le développement industriel;
- Et le suivi des participations de l'Etat, la petite et moyenne entreprise,
- Et en final 'appui du service de l'administration des moyens.

Elles sont mobilisées au service de l'entreprise pour les accompagner et les rendre compétitive et à partir de là améliorer la production nationale.

Il s'agit d'« une architecture rénovée » organisée en cinq services, dont la normalisation, la métrologie et le contrôle de la conformité, la promotion de l'investissement, le développement industriel et le suivi des participations de l'Etat, la petite et moyenne entreprise, ainsi que les mines et le contrôle réglementaire, en appui du service de l'administration des moyens. Les directions de l'industrie et des mines sont les chevilles ouvrières qui déclineront le plan d'action sectoriel. Elles constituent la force de frappe de l'économie algérienne. Elles sont désormais mobilisées au service de l'entreprise pour gagner la bataille de la diversification et de la production nationale.

### **3.2. Le guichet unique décentralisé**

Le guichet unique décentralisé a été institué en 2001 par l'ordonnance n°01-03 relative au développement de l'investissement, modifiée et complétée, afin de faire du guichet unique qui existait déjà, une représentation, non plus centralisée mais locale de l'ANDI. Ceci, en multipliant son implantation à travers l'ensemble des wilayas du pays, dans un souci de proximité avec les porteurs de projets. Ainsi, donc, dès 2002, l'ANDI a lancé un programme d'ouverture des 48 guichets, programme qui devra être achevé durant l'année 2011.<sup>22</sup>

Les objectifs assignés à la nouvelle configuration du Guichet unique décentralisé visent notamment :

- La proximité de l'administration en charge de l'investissement des promoteurs.
- Une meilleure coordination et une mise en synergie de tous les acteurs locaux de l'investissement notamment les walis.
- L'identification des opportunités d'investissement en tenant compte des spécificités locales.

---

<sup>22</sup> De l'ANDI au service du développement local, sur : <http://www.andi.dz/PDF/Article/presentation-guichet-fr.pdf>

### 4. Rôle des autorités locales dans la promotion des projets d'investissement

L'administration locale est l'ensemble d'équipement qui reflète l'intervention de l'état au niveau de ce territoire.ref Le fonctionnement de cette dernière avec les meilleures façons, demande une organisation bien précise et une gestion bien efficace.

Les collectivités territoriales doivent continuer de faire beaucoup d'effort et établir des programmes de travail qu'il leurs permet de créer une dynamique économique et sociale.

Mais devant les manques de gouvernance dans la collecte des impôts, la plus part des collectivités locales algériennes souffrent d'un manque affreux au niveau de ces ressources personnelles, la plus part vis par les subventions de l'état qui laisse ces derniers toujours sous la pression des revendications populaires.

Pour cela, les collectivités locales doivent jouer un rôle important, ils doivent encourager la création des projets d'investissement et encourager le privé pour aboutir à un développement local qui est le rêve de tous les citoyens algériens.

Secteurs promoteurs de l'investissement local

Les filières prioritaires du secteur Industriel sont : <sup>23</sup>

- **Le secteur agricole**

Le financement des projets d'investissement pour un nouveau démarrage, se considère l'un des moyens essentiels pour la relance de l'économie locale.

- **Le Secteur De Tourisme**

Les collectivités territoriales sont conscientes du rôle du tourisme dans le développement de l'économie locale, que se soit par les services qu'elles dispensent aux particuliers ou aux entreprises ou que se soit par l'emploi qu'il crée.

Ce secteur est considéré comme un indicateur complémentaire de taille dans l'évolution du niveau de développement d'une économie<sup>24</sup> Industrie, agroalimentaire, L'agriculture ,Tourisme, Textiles et habillement, L'hydraulique, Cuir et produits dérivés, Bois et industrie du meuble, Produits électroniques et électroménagers, Technologies avancées, etc.

---

<sup>23</sup>[http://www.industrie.gov.dz/?Directions-de-l-Industrie-et-des mines](http://www.industrie.gov.dz/?Directions-de-l-Industrie-et-des-mines)

<sup>24</sup>TOUDJINE. A, 1990, comment investir en Algérie, OPU, Benaknoun, Alger, pp. 39-40

## Section 03: Contraintes de l'investissement local

Malgré les efforts de l'Etat Algérien pour la promotion de l'investissement local à travers la mise en place de différents mécanismes et dispositifs d'appuis, mais ce secteur clé de développement territorial reste très fragile et fait face à plusieurs difficultés soit en terme de financement ou l'accès au financier

### 3.1. Difficultés d'accès aux crédits

Les premières contraintes qui entravent la création et le développement des entreprises sont les difficultés d'accès au crédit et la non disponibilité des fonds.

Cette situation était évoquée par plusieurs entrepreneurs aussi bien en démarrage d'activité ou bien en phase de croissance.

Les entrepreneurs reprochent en permanence aux banques leurs manques d'imagination en termes de produit, leur frilosité en termes de prise de risque et l'opacité dans la décision et la manque d'information.<sup>25</sup>

L'accès au financement est l'obstacle qui revient, souvent, dans le discours des entrepreneurs s'ajoutant au problème de l'apport personnel exigé par les structures d'aides aux porteurs de projets. En plus de ça, il faut signaler le comportement des banquiers qui accordent des crédits en se basant, souvent sur des critères de confiance et d'affinité (réseau relationnel).

Au total, la complexité du rapport aux institutions financières et aux banques revient comme un leitmotiv dans le discours des entrepreneurs en Algérie. En effet, la plupart des entrepreneurs avancent les lacunes suivantes du système bancaire algérien :

- Produits et outils financiers limités et standard;
- Couverture géographique insuffisante : soit une agence pour 35.000 habitants;
- La lenteur des procédures d'octroi de crédit aux porteurs de projet qui dépasse six (06) mois;
- Le refus de financement de certains projets : agricoles notamment et les prêts aux petits projets;
- Les rigidités des critères et les modalités d'accès aux financements, et ce en dépit de tous les progrès accompli en matière de prestation de service, l'accès au financement de l'investissement reste une procédure très lente et ardue, dépassant

<sup>25</sup> SI LEKHEK.K, KOURICHI.Y, GABOUSSA.A,2013, les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspective, Article n°4, p 40.

souvent une année.

En plus des problèmes précédemment cités les critères de solvabilité et de rentabilité, l'analyse et l'évolution du risque, le respect des règles prudentielles se conjuguent pour rendre difficile sinon impossible l'accès au financement.

Les entrepreneurs voient dans les procédures mises en œuvre pour instruire, traiter, élaborer, conseiller et finaliser un financement sont pénibles voire décourageantes. Ces lourdeurs ouvrent la voie à des comportements contraires à l'efficacité et constituent par conséquent un frein au financement de l'investissement de création d'entreprise. d'obstacles durant sa création et son développement. Pour mieux comprendre leurs contours et bien apprécier le poids et la sévérité de chaque contrainte, nous proposons d'examiner dans ce qui suit celles qui nous semblent être des plus importantes, à savoir : les contraintes découlant de l'informel, financières, relatives au marché du travail, liées au foncier industriel, d'ordre administratif et judiciaire et les contraintes d'informations.

### **3.1.1. Contraintes d'ordre administratif et judiciaire**

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME Algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...), est bien celui de la complexité des démarches administratives. Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliquées, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. La difficulté d'identifier l'entité habilitée à délivrer une autorisation d'exploitation pour une PME.

Donc la tâche effective de l'administration publique algérienne semble consister beaucoup plus à freiner la vitalité des promoteurs qu'à les encourager, en définitif, il est impératif pour la réussite de la promotion de l'investissement local et de la participation du secteur privé, de commencer une réelle mise à niveau de l'ensemble des institutions intervenant dans l'environnement local.

### **3.1.2. Contraintes d'informations**

Le manque d'information constitue, aux yeux des experts un des principaux obstacles que doivent affronter les dirigeants des PME locales désireux de se porter à la conquête d'un marché local. Or la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant

en matière de disponibilité de l'information. Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner :<sup>26</sup>

- Absence d'un système d'informations national ;
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local) ;

### **3.1.3. Contraintes du foncier industriel**

Contrainte liée au foncier industriel est l'une des causes principales du recul de nombreux projets et des intentions d'investissements (étrangers surtout). En d'autres mots, l'accès au foncier industriel est très difficile, en termes de disponibilité, de démarches administratives, de prix et de modalités de paiement, de régulation... .

A l'inaccessibilité des terrains, il faut ajouter l'ambiguïté du statut juridique des assiettes foncières, dans la mesure où la plupart des investisseurs installés ne possèdent pas d'actes légaux de propriétés authentiques.

Malgré les efforts des autorités publiques, avec la création du guichet unique CALPI, la problématique de la multiplication des intervenants n'a pas été réglée, et son rôle s'est avéré essentiellement d'ordre administratif entre les diverses institutions : CALPI, ANDI, administration des domaines, Assemblées Populaires Communales, agences foncières et autres organismes.

---

<sup>26</sup> SI LEKHEK.K, KOURICHI.Y, GABOUSSA.A, op. Cite, p42.

## **Conclusion**

A travers Les différents programmes de développement (PCD, et sectoriels, complémentaire, PSRE, urgence, ordinaire...) les autorités locaux essayent de créer une certaine dynamique d'action entreprise sur terrain. Il s'agit d'un lancement massif et concomitant d'une multitude d'opération et de projets dans tous les secteurs et tous les domaines qui pourront, peut-être, rendre l'activité d'investissement plus facile pour les différents agents économique.

Véritables promoteurs des territoires à même de faire exprimer tout le potentiel économique et les opportunités industrielles et minières existants. Il est de votre rôle de prendre en charge les requêtes des porteurs de projets et le suivi des chantiers.

La mise en place d'un environnement propice à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises locales nécessite un large éventail de politiques synergiques et de soutien. à cet effet, les pouvoirs publics doivent mettre en place des bases solides d'un environnement macroéconomique stable, mais aussi de politiques structurelles déterminant le contexte économique général dans lequel évolue le secteur des entreprises.



## *Chapitre II :*

*Promotion de l'investissement local à  
travers la création de PME/PMI*

## **Introduction**

La crise dans laquelle est entrée l'économie algérienne depuis près de deux décennies a révélé la fragilité d'un modèle de développement local impulsé centralement par l'État et appuyé sur le transfert de ressources publiques. Le durcissement des contraintes financières conduit à chercher dans les initiatives privées une « prise de relais » dans la création d'activités et d'emplois au niveau local. Au cours des années 90, la création de nouvelles entreprises notamment la micro-entreprise est apparue comme le principal levier de redressement de l'économie algérienne, pour cela des services d'accompagnement sont mis à la disposition des créateurs de projets afin de les aider à préciser leurs objets. Nous trouvons à titre d'exemple : la caisse nationale de l'assurance chômage (CNAC), agence nationale de gestion de micro crédit (ANGEM) et l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).

La caisse nationale d'assurance chômage est une institution publique dénommée CNAC, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'agence a pour mission, la création d'entreprise rentables et création d'emplois.

Dans ce cadre, l'agence est chargée de conseiller le promoteur dans les différentes phases du projet d'investissement, d'informer l'investisseur sur les lois relatives à l'exercice de son activité et d'assurer le suivi des micro-entreprises pendant le montage financier et le démarrage de l'activité.

## **Section 01 : L'entrepreneuriat et PME en Algérie**

La création d'entreprise est devenue aujourd'hui le mot d'ordre en matière de développement, l'entrepreneuriat devient un moyen d'assurance des capacités d'innovation et de compétitivité, la capacité des nouvelles entreprises à générer la croissance économique des emplois et de l'innovation, justifie l'intérêt qu'elles suscitent, elles sont considérées comme source de richesse et d'emplois et c'est ce qui explique l'intérêt des Etats et des collectivités territoriales à prendre des mesures qui sont destinées à stimuler l'esprit d'entreprise.

### **1. Le phénomène de l'entrepreneuriat**

L'entrepreneur représente l'essence ou le cœur de l'entrepreneuriat qui est un phénomène complexe, hétérogène et multidimensionnel. Plusieurs économistes ont donné une définition à ce concept

Le monde de l'entrepreneur a suscité l'intérêt de disciplines très diverses telles que vues par les pionniers du domaine, les économistes. Cette grande diversité conduit plusieurs auteurs, sur la base de certaines caractéristiques, de dresser des typologies de l'entrepreneur.

#### **1.1. Définition de l'entrepreneuriat et l'entrepreneur**

- **L'entrepreneuriat**

L'entrepreneuriat est un phénomène divergent du fait qu'il touche tous les domaines de la vie économique et sociale etc. comme la création d'entreprises et l'attribution au développement économique. Pour cela, plusieurs auteurs de différentes spécialités ont proposé plusieurs définitions, parmi elles nous avons retenues les suivantes :

Selon JULIEN et MARCHESNAY, entrepreneurs hip désigne « *l'état (la qualité) de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs cet état résulte de plusieurs facteurs, plus ou moins, complémentaires l'esprit d'entreprise, la création de l'entreprise et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur<sup>1</sup>.* »

Ou encore T. VERSTRAET définit l'entrepreneuriat comme « *un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par rapport à l'autre et vis vers sa.*

Ainsi, le terme entrepreneuriat décrit « *une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation. Ainsi l'entrepreneur agit, structure et engage son environnement à des*

---

<sup>1</sup> JULIEN. P. MARCHESNAY. M, 1996, l'entrepreneuriat, éditions Economica, Paris, p.8.

*fins socioéconomique, son action induit du changement et conduit à une modification partielle d'un ordre existant<sup>2</sup> ».*

- **Définition de l'entrepreneur**

L'idée d'entreprendre se trouve d'abord dans la tête de futur entrepreneur, qui joue un rôle clé dans la mesure où il personnalise la PME qu'il dirige, de part son statut, sa fonction et son mode de gestion.

En premier lieu, La notion de l'entrepreneur a concerné tout d'abord l'exploitant agricole, ensuite tous ceux ayant pour fonction de faire circuler les denrées de la campagne vers les villes et de transformer ses richesses; sa mission étant de mettre des produits à la disponibilité des acheteurs.

SAY (1996) quant à lui voit en l'entrepreneur la pierre angulaire de la dynamique capitaliste. L'entrepreneur est donc un créateur et consommateur de valeur, laquelle valeur est indispensable à la prospérité de la société. Son objectif n'étant pas l'exploitation du travail d'autrui mais plutôt d'être économiquement indépendant. Il en ressort en définitive trois sortes d'opérations industrielles: les recherches du savant, les applications de l'entrepreneur et l'exécution de l'ouvrier.<sup>3</sup>

SCHUMPETER fait la synthèse de CANTILLON et SAY, l'entrepreneur devient le responsable de la science économique. Schumpeter le place au centre de l'analyse et lui assigne la fonction d'innovation, l'innovation étant définie comme tout changement porteur de nouvelles définitions à ce concept, néanmoins son unanimité reste difficile à faire.

D'un point de vue économique, les chercheurs en entrepreneuriat définissent l'entrepreneur comme<sup>4</sup> :

Pour cet au R. CANTILLON, l'entrepreneur est un individu qui reçoit des « gages incertains » c'est-à-dire un porteur de risque.

J.B.SAY quand à lui présente « *l'entrepreneur comme étant une personne apprenante, dégourdie, disciplinée, imaginative, économe qui s'adonne à une consommation productive en réinvestissant une part de bénéfice en capitaux productifs* »

J.SCHUMPETER : « *L'entrepreneur est l'agent économique, qui réaliser de nouvelles combinaisons de facteurs de production et qui est capable de transformer une idée ou une invention en une innovation réussie* ».

---

<sup>2</sup>THIERRI.VERSTRAETE, 2000, Histoire d'entreprendre, les réalités de l'entrepreneuriat, édition ems, p12.

<sup>3</sup><http://www.bsi-economics.org/780-qui-est-l-entrepreneur-bm>, consulté le 30/11/2020, à 10 :49.

<sup>4</sup>MESSEGHEM. KARIM, 2015, Olivier, Torrès (dir). Les grands auteurs en entrepreneuriat et PME. Ed ems, p.50.

William J. BAUMOL : « La fonction de l'entrepreneur, consiste à trouver de nouvelles idées et de les rendre effectives qui est caractérisée par la nouveauté radicale. »<sup>5</sup>

Casson(1991) : « l'entrepreneur est spécialisée dans la prise intuitive de décisions réfléchies à la coordination des ressources rares ».<sup>5</sup>

P.A. JULIEN et M. MECHENSAY : « l'entrepreneur, c'est l'essence ou le cœur même de l'entrepreneuriat. Celui qui innove en fonction des opportunités qui se présente, mais aussi qui organise les ressources pour produire et commercialiser, tout en recherchant son intérêt. ».<sup>6</sup>

Peter. DRUCKER<sup>7</sup> : « les entrepreneurs sont des innovateurs, l'entrepreneur perçoit le changement comme la norme habituelle et comme un signe de bonne santé, dont la réalité qui définit l'entrepreneur et l'esprit d'entreprise est tout autre, l'entrepreneur va chercher le changement, il sait agir sur lui et l'exploiter comme une opportunité. »

Les différentes définitions de l'entrepreneur nous permettent de retenir que l'entrepreneur est celui qui cherche à créer une organisation pour son compte pour ses fins socioéconomiques en accomplissant les fonctions suivantes : prendre le risque, de décision, innover et identifier l'intuitive de son affaire.

## **1.2.Caractéristiques de l'entrepreneur**

L'entrepreneur doit avoir quelques caractéristiques qui le distinguent des personnes ordinaires et devrait avoir des traits de personnalité exceptionnelle qui l'incitent à l'activité entrepreneuriale. Nous allons essayer de présenter les principales caractéristiques d'un entrepreneur en nous référant à la synthèse réalisée par certains auteurs.

### **1.2.1. Caractéristiques démographiques**

Certaines recherches se sont penchées sur le lien possible entre les caractéristiques démographiques d'un individu<sup>8</sup> comme le sexe, l'âge, l'ethnicité ou l'état civil et sa tendance à faire de l'entrepreneuriat son choix de carrière.

Nous prenons l'exemple de l'âge, il est généralement associé à un comportement plus conservateur poussant les individus à privilégier des objectifs de sécurité salariale et

---

<sup>5</sup> CADION. C.Cadiou. K, 2015, Le modèle entrepreneurial durable : Comment devenir Hénokienne, Revue de L'entrepreneuriat, n°3-4, Vol 13, 2014, P. 62.

<sup>6</sup>JULIEN. [PIERRE-ANDRE](#), [MARCHESNAY MICHEL](#), 2011,L'entrepreneuriat, 2<sup>ème</sup> ED, éditions, Broché, p 7.

<sup>7</sup>JEAN-CLAUDE. LATTES, Les entrepreneurs. Ed, pour la traduction française, p.53.

<sup>8</sup>JENSEN FANCK, 2009, Entreprendre, une introduction à l'entrepreneuriat. 1<sup>ère</sup> Ed, éditions De Boeck, Paris, p.39.

professionnelle. Le sexe peut contribuer à déterminer les opportunités d'emploi et d'accès aux réseaux professionnels d'un individu.

Les femmes qui se lancent dans une carrière d'indépendante, par exemple, seraient désavantagées par rapport aux hommes à cause de barrières liées à l'éducation, à la tolérance au risque et aussi à la pression familiale et à l'environnement professionnel.

Malgré la participation de la femme aux différentes luttes politiques et sociales, et sa présence dans différentes sphères des champs économique et social, la situation des femmes entrepreneures, demeure confrontée à des difficultés et des blocages entravant leurs parcours professionnels.<sup>9</sup>

En outre, la psychologie des femmes reste un facteur de blocage souvent occulte, Les structures auxquelles obéissent les femmes font qu'elles se montrent soumises et s'en remettent souvent à leurs parents et plus tard à leur mari. En outre, leur notion d'individualité est quasi inexistante, et pourtant, c'est une qualité indispensable dans le domaine de l'entrepreneuriat.

### **1.2.2. Caractéristiques psychologiques**

Les études se sont intéressées à la personnalité des entrepreneurs ; celles-ci portent sur les caractéristiques psychologiques, A. Fayolle (2005) résume que l'entrepreneur a des caractéristiques psychologiques uniques qui le guident dans le processus entrepreneurial. Parmi celle-ci, nous notons principalement le besoin de réalisation, la prise de risque, l'esprit inventif. T. VERSTRAETE ajoute la confiance en soi, le goût par la direction et la résolution de problèmes.

### **1.2.3. Besoin d'accomplissement**

Le besoin d'accomplissement peut se voir associer à une volonté de créer quelque chose de nouveau ou d'appliquer des connaissances acquises antérieurement. Un manager ayant acquis des compétences et un savoir-faire dans une structure professionnelle antérieure décide également de créer son affaire pour développer des applications et de prouver sa valeur personnelle afin de faire mieux que les autres.

---

<sup>9</sup>CHALAL Ferroudja, 2011, «Les trajectoires personnelles et socio-professionnelles des femmes entrepreneures en Algérie. Le cas des femmes entrepreneures de la wilaya de Bejaia. », Mémoire de magister en Sociologie. Option : Organisation et travail, université a/mira de Bejaia, p.35.

La volonté d'être fier de sa profession, d'être satisfait de son travail peut se ranger de cette volonté d'accomplissement. Cela suppose qu'une personne préfère être le responsable des solutions de ses problèmes, au lieu de subir des commandes, « être son propre patron.<sup>10</sup> »

A cet effet, le besoin d'accomplissement est un élément indissociable des caractéristiques de l'entrepreneur.

#### **1.2.4. La prise de risque**

La prise de risque est la probabilité ou la disposition d'un individu à prendre des risques, elle peut se révéler, dans le cas de création d'entreprise, dans le choix de poursuivre une idée d'affaire dont la probabilité de succès est faible. L'entrepreneur est celui qui supporte l'incertitude et assume le risque.

Selon Knight (Henri, CAPRON)<sup>11</sup>, la compétence entrepreneuriale se définit comme la capacité d'un individu à affronter l'incertitude liée à une entreprise. Le profit que retire l'entrepreneur est la récompense de sa prise de risque en situation d'incertitude.

#### **1.2.5. L'esprit inventif**

Pour J-SCHUMPETTER(HERNANDEZ) « *l'entrepreneur est celui qui introduit et conduit l'innovation* »<sup>12</sup> et donc pour lui les individus capables d'innover méritent seuls l'appellation d'entrepreneur.

Le fondement de l'entrepreneuriat est l'innovation. Elle constitue l'introduction de nouvelles combinaisons des moyens de production dans le but d'assurer la pérennité et la survie de l'entreprise de petite et moyenne dimension. Selon A. Fayolle, la fonction d'innovation est donc importante et fait de l'entrepreneur un vecteur du développement économique. Les entrepreneurs doivent chercher les sources d'innovations, les changements et les informations pertinentes sur les opportunités créatrices<sup>13</sup>.

#### **1.2.6. L'autonomie (l'indépendance)**

L'entrepreneur serait une personne déviante en ce sens qu'il (ou elle) serait incapable de se soumettre à l'autorité d'autrui et de s'adapter aux structures d'une organisation

---

<sup>10</sup> FAYOLLE. A, 2005, Introduction à l'entrepreneuriat. Ed Dunod, paris, p.12.

<sup>11</sup> CAPRON Henri, 2009, Entrepreneuriat et création d'entreprise. Ed de Boeck, , p.18.

<sup>12</sup> HERNANDEZ, EM, 2001, L'entrepreneuriat, approche théorique. Ed l'harmattan, p.15

<sup>13</sup> FAYOLLE. A, 2005, Introduction à l'entrepreneuriat. Ed, Dunod, Paris, p.19

existante<sup>14</sup>. Cela expliquerait pourquoi l'entrepreneur souhaite être indépendant en terme de propriété de capital ou autonome en terme de prise de décision par la possibilité d'agir selon ses propres idées et initiatives en déterminant les tâches à effectuer et les plannings à respecter. C'est pourquoi, « Il préfère être dépendant des banques et de ses clients que de son patron<sup>15</sup> ».

### **1.2.7. La confiance en soi (l'audace)**

Les entrepreneurs sont optimistes ; ils cherchent à exercer un certain contrôle sur eux-mêmes ; ils ont une forte persévérance lorsque les problèmes apparaissent et une capacité d'agir pour les résoudre.

Les différentes caractéristiques le plus souvent attribuées aux entrepreneurs par les spécialistes en comportement sont portées dans le tableau suivant :

**Tableau n°01** : Caractéristiques del'entrepreneur

<b>Caractéristique de l'entrepreneur</b>	<b>Facteurs de motivation de l'entrepreneur</b>
Innovateurs	Besoin de réalisation
Leaders	Internalité
Preneurs de risques modérés	Confiance en soi
Indépendants	Implication a long terme
Créateurs	Tolérance à l'ambigüité et à l'incertitude
Energétique	Initiative
Persévérants	Apprentissage
Originiaux	Utilisation des ressources
Optimistes	Sensibilité en vers les autres
Orientés vers les résultats	Agressivité
Flexibles	Tendance à faire confiance
Débrouillards	Agent comme mesure de performance

**Source** : FILION. J. Louis, Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution et tendance, revue internationale PME, vol.10 numéro 10, 1997, p 132.

<sup>14</sup> JANSSEN FRANCK, Op, cité, p.41.

<sup>15</sup> DESSLIGNE Gérard, 1996, La création d'entreprise. Ed presse université de France, p.10.

### **1.3. Différents types d'entrepreneurs**

Le comportement de l'entrepreneur n'a pas cessé de se transformer avec le temps. Les années 80 étaient caractérisées par une crise prolongée et un chômage élevé. Cette situation a donné naissance à trois types d'entrepreneurs : le traditionnel, le moderne et le futuriste.

L'analyse stratégique de petite entreprise nécessite une connaissance approfondie des comportements réels des preneurs de décision d'où l'importance de classer ces derniers en fonction de leurs différentes aptitudes à manifester cet esprit d'entreprise et le développement d'une typologie d'entrepreneurs.

Le nombre de typologies étant important, nous nous limitons à en présenter certaines qui nous paraissent mieux adaptées à l'analyse des entrepreneurs des PME<sup>16</sup>.

- **Le premier type** serait le chef d'entreprise « **entrepreneur** » réunissant les qualités d'innovateur, de preneur de risque (investissement de ses capitaux personnels) et organisateur.
- **Le second type** serait celui du chef d'entreprise « **innovateur** », l'innovation portant le plus souvent sur les produits et marchés plus que sur les technologies et procédés.
- **Le Troisième type** correspond à « **l'entrepreneur technicien** », faiblement innovateur, et gestionnaire recherchant une performance moyenne et stable.
- **Le quatrième type** met l'accent sur les facultés d'organisateur. Il est appelé « **manager** » ou « professionnel ». Il recherche la reconnaissance de son potentiel en tant que bon gestionnaire en favorisant une expansion rapide de son entreprise.

ADAM SMITH a identifié deux types d'entrepreneurs :<sup>17</sup>

- **L'entrepreneur artisan** a un niveau relativement limité, ancien ouvrier, fort de son expérience technique, il vise la connaissance et la maîtrise des machines et travaille dur ; ses activités sont souvent localisées dans des secteurs peu innovants.
- **L'entrepreneur opportuniste** est plus scolarisé et mieux formé. Plus âgé, souvent ancien manager, il a des expériences de travail très variées. Il vise avant tout la croissance de son entreprise.

JULIEN et MARCHESNAY, analysant la logique d'action de l'entrepreneur et ses aspirations socio-économiques et partent du principe qu'il existe trois grandes aspirations socio-économiques chez l'entrepreneur : le désir d'indépendance, la croissance et la pérennité de l'entreprise.

---

<sup>16</sup> JULIEN. P.A, 1994, PME, bilan et perspectives. Ed marquis, janvier, p.145.

<sup>17</sup> BOUKROU Aldjia, 2011, Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME Cas : PME dans Tizi-Ouzou. Mémoire de magister en sciences économiques. Université MOULOUD Mammeri, p.49.

Deux logiques d'action se dessinent pour l'entrepreneur :

- **L'entrepreneur PIC (Pérennité, Indépendance, Croissance) :** dont les comportements dominants sont analogues à ceux de l'entrepreneur artisan. Le développement de l'entreprise est soumis aux conditions de pérennisation et d'indépendance, c'est-à-dire à la capacité de l'entrepreneur et de sa famille à créer des richesses qui seront réinvesties dans l'affaire.
- **L'entrepreneur CAP (Croissance, Autonomie, Pérennité) :** est l'affaire des opportunités offertes par les turbulences de l'environnement pour y trouver des occasions de lancer et /ou développer des affaires rentables. L'attrait du jeu, la réalisation personnelle, plus que la recherche du cadre et des conditions les plus sécurisantes semblent les ressorts entrepreneuriaux principaux.

- **Les concepts d'entrepreneur et de propriété-dirigeant<sup>18</sup>**

Le problème d'identification du concept « entrepreneur » provient du fait qu'il n'existe pas une définition standardisée, universellement acceptée de l'entrepreneuriat ni de l'entrepreneur.

Il est certain qu'une PME peut avoir plusieurs types de propriété-dirigeant ; et certain dirigeant sont plus entrepreneuriaux que d'autres. Pour se qualifier comme entrepreneur, un propriété-dirigeant d'entreprise devait avoir apporté au moins une innovation importante : soit un nouveau produit, soit la conquête d'un nouveau marché, soit la conclusion d'une alliance qui rendre accessible un nouveau produit ou un nouveau à l'entreprise, soit l'introduction de façon faire nouvelle et différente. Il est important donc de faire une distinction entre un propriété-dirigeant de PME et un entrepreneur (FILION, 1999, VERSTRAETE ; FAYOLLE, 2005). Plusieurs propriétés-dirigeants de PME qui réussissent pourtant très bien ne sont pas pour autant des entrepreneurs. Plusieurs le sont car ils ont créé l'entreprise<sup>19</sup>.

L'entrepreneur crée souvent sa propre affaire, mais tout entrepreneur n'est pas nécessairement le créateur de son entreprise. En effet, la PME est généralement dirigée par un homme qui engagé une partie importante de son patrimoine propre ou familiale dans l'entreprise.

---

<sup>18</sup> FILION. J. Louis, 2007, Management des PME de la création à la croissance, éditions du renouveau pédagogique, p.5.

<sup>19</sup> FILION. LOUIS- j., op. Cite, p 5.

## **2. Réalité de l'entrepreneuriat en Algérie**

L'entrepreneuriat en Algérie est né dans sa majorité après l'indépendance<sup>20</sup> ; il n'a évolué que très lentement sans disposer d'une infrastructure et d'une superstructure adaptées ni d'une expérience historique acquise.

### **2.1. De 1962 à 1980**

Au lendemain de son indépendance, le pouvoir algérien s'est engagé dans la restructuration de la politique, de l'économie et de la gestion du pays. Sa première tâche, dans le cadre de la transformation de son économie, fut la récupération des richesses nationales (mines, hydrocarbures, agriculture), des entreprises industrielles, du secteur bancaire et le contrôle du commerce extérieur.

Pour affirmer sa souveraineté nationale, l'Algérie, à l'instar de nombreux pays récemment décolonisés, a opté pour un modèle de développement socialiste, un modèle ayant fortement séduit les pays du Tiers-monde et qui s'inspire des expériences russes<sup>21</sup>.

Le modèle institutionnel d'organisation de l'économie qui a été progressivement mis en place à l'indépendance est fondé sur le rôle central de l'État dans l'impulsion du développement. Il a eu pour corollaire un encadrement et un contrôle des plus stricts de l'activité économique privée. Le secteur privé, pensait-on, n'avait pas les capacités d'impulser les transformations profondes des structures économiques qu'exige le développement, en raison de sa soumission à une logique du profit et du court terme<sup>22</sup>.

L'Algérie s'est alors engagée dans un ambitieux programme dont l'un de ses grands axes était la mise en place d'un vaste secteur public s'étendant pratiquement à tous les secteurs d'activité selon la stratégie autocentrée de l'industrie industrialisante, financée pendant de longues années par les recettes pétrolières et les dettes.<sup>23</sup>

### **2.2. La période 1980-1990**

La période allant de 1980 à 1990 est caractérisée par l'économie planifiée mais aussi par des plans de développement économique (1980/1984 et 1985/1989), la dissolution de la commission nationale des investissements et la promulgation de la loi 82-11 relative à

---

<sup>20</sup>Madoui.M.Danieul. P.N,2010, Entrepreneurs maghrébins-terrains en développement, Edkarthala, France, P.81

<sup>21</sup>Ibid p.81

<sup>22</sup>DHIF.M, 2012, les politiques et dispositifs, en vigueur en Algérie, en matière de simplification des procédures administratives pour l'entreprise, OCDE-UE, Paris, décembre.

<sup>23</sup> BENBITOUR Ahmed, 2000, L'Algérie au troisième millénaire : Défis et potentialités, Editions marinoor, Alger, p 17.

l'investissement privé. Cette loi donna plus de clarification aux domaines et au seuil des investissements; elle offrit des avantages que nous pouvons résumer dans les points suivants<sup>24</sup>

- exonération d'impôts sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) et de la taxe sur l'activité commerciale et industrielle(TAIC) pour une période de cinq (05) ans ;
- Des facilités telles que : l'acquisition de terrains, l'approvisionnement et biens d'équipements et en matières premières sont accordées aux entreprises
- Des crédits à court terme, des crédits à moyen et à long terme mais à hauteur de 30% de l'investissement

La création d'entreprises a connu une impulsion réelle à partir de 1982, à la faveur de la nouvelle politique publique vis-à-vis du secteur privé. La politique d'emploi des jeunes initiée par l'État a ouvert la voie à une nouvelle catégorie d'acteurs : de jeunes entrepreneurs, souvent diplômés, investissant dans la micro-entreprise de services ou de fabrication. Il est vrai que la lourdeur des procédures, en particulier financières, freine le flux des créations et que, souvent, ces micro-entreprises relèvent plutôt de l'auto-emploi, mais elles contribuent à la diversification du système productif et peuvent constituer un ferment pour sa revitalisation.

Aussi le programme de stabilisation macro-économique, bien qu'il ait déprimé la demande, a aussi introduit une nouvelle donne dans le fonctionnement des marchés, susceptible de favoriser l'investissement privé : contraction de production des entreprises publiques, renchérissement des importations, recherche de substitution des importations par l'offre locale. Cependant, il est évident que ces facteurs incitatifs sont contrecarrés, dans certaines branches, par les effets récessifs du programme de stabilisation<sup>25</sup>.

À côté de ces facteurs favorables, il existe des facteurs inhibiteurs, au premier rang desquels les contraintes d'accès au foncier industriel – sur lequel nous reviendrons dans la seconde partie de ce titre Le second facteur inhibiteur tient au modèle institutionnel encadrant l'acte d'investissement : le processus de gestion d'un dossier est dispersé entre plusieurs institutions, chacune travaillant à son rythme. La mise en place des CALPI en 1994 ne semble pas avoir notablement amélioré la fluidité du processus de création et réduit les délais « administratifs »<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup>OUSSAID Aziz, 2016,Financement des Petites et Moyennes Entreprises : Cas des PME algériennes, Magister en Management des Entreprises, UMMTO, p98.

<sup>25</sup>BENBITOURAhmed, 2000, L'Algérie au troisième millénaire : Défis et potentialités, Editions marinoor, Alger, p 17.

<sup>26</sup>Référence

Dans certaines branches à fort contenu en inputs importés, la dévaluation et la libération des prix ont alourdi les coûts et comprimé la demande, sur un marché soumis à la concurrence des produits importés ; le temps des marchés faciles est révolu. Enfin, la majorité des projets nouveaux sont le fait d'entreprises individuelles.

Cela signifie que la mobilisation des ressources financières se fait dans le cadre d'un réseau étroit. Cela limite la surface financière des créateurs qui dépendent fortement des financements bancaires. Cela semble, aux dires de certains créateurs, un facteur fortement contraignant : délais de traitement longs, demande de garanties, coût du crédit élevé.

## **Section 2. Politique d'entrepreneuriat et création des PME en Algérie**

En Algérie, la nouvelle forme de développement se tourne vers la création d'entreprises privées particulièrement les PME qui sont considérées comme un vecteur de croissance, un générateur d'emploi et un moteur de progrès socio-économique.

### **2.3 Evolution des PME en Algérie**

L'Algérie a connu une mutation économique très importante, en raison du passage de l'économie administrée à l'économie du marché. Grâce aux réformes amorcées en 1989, les PME, en particulier celles du secteur privé ont fait leur apparition dans l'économie algérienne.

La récession économique des années 80 due essentiellement à la chute des prix de pétrole et la montée de la contestation sociale, ont poussé les pouvoirs publics algériens à se lancer dans un long processus de réformes économiques visant à libéraliser l'économie du pays, en se tournant davantage au secteur privé. Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité, qui constitue la forme d'organisation d'entreprise la plus répandue au monde, aussi bien dans les économies développées, émergent ou en voie de développement.

**Tableau n°02:** Le nombre de PME en Algérie fin 2019

<b>Type des PME</b>	<b>Nombre de PME</b>	<b>Nombre</b>
TPE	(effectif de moins de 10 salariés)	1136787 97
PE	(effectif entre 10 et 49 salariés)	30471 2,6
ME	(effectif entre 50 et 249 salariés)	4688 0,4
<b>Total</b>		<b>1171945 100</b>

**Source :** Bulletin d'information, Statistique de la PME, N°35, novembre 2019, p 9.

D'après le tableau ci-dessus le nombre des très petites entreprises est le plus élevé avec un nombre total de 113 678 7 97 en 2019 sur un total PME de 1 171 945 100.

**Tableau N°03:** Evolution de PME selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	PME privées	PME publiques	Total	Part en (%)
Agriculture	7275	93	7368	1,12
Hydrocarbure, énergie, mines et services liés	3032	3	3035	0,46
BTPH	188275	15	188290	28,54
Industrie manufacturés	102055	73	102128	15,48
Services	358936	60	358996	54,41
<b>Total général</b>	<b>659573</b>	<b>244</b>	<b>659817</b>	<b>100,00</b>

Source : Bulletin d'information, Statistiques de la PME, N°35, novembre 2019, p 9.

Après fin de l'année 2019, le nombre de PME a évolué dans tous les secteurs d'activité, le nombre d'entreprises privées est passé de 628219 en 2018 à 659573 fin 2019<sup>27</sup>, et pour ce qui est des PME publiques, elles ont connu une diminution de 18 entreprises, passant de 262 entreprises en 2018 à 244 entreprises en 2019.

Les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Le nombre est de 244 PME durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019 contre 262 durant le premier semestre 2018 soit un recul de 6,87%. Cette baisse est due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand (SPM). Leur effectif a diminué de 22 073 en 1<sup>er</sup> semestre 2018 à 20 955 salariés au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

- **Création de PME**

Durant l'année 2019, la création des PME est de 57 642 PME. Les créations d'entreprises enregistrées au niveau de la CNAS à fin 2019 s'élèvent à 28 428 nouvelles PME (personnes morales) alors qu'au niveau de la CASNOS, on recense 29214 nouvelles PME créées (personnes physiques) durant la même période.

- **Réactivation**

A la fin de l'année 2019, les réactivations des PME privées ont touché 14 402 PME privées, dont 8592 PME sont déclarées auprès de la CNAS et 5 810 PME sont déclarées auprès de la CASNOS.

<sup>27</sup>Bulletin d'information, Statistique de la PME, N°36, avril 2020, p 13.

- **Radiation (mortalité)**

Durant l'année 2019, 20 550 PME privées étaient radiées, dont 9246 sont des personnes morales et 11304 PME personnes physiques.<sup>28</sup>

## **2.4. Place et rôle des PME dans l'économie algérienne**

Les PME occupent, plus deux décennies voire trois décennies depuis deux décennies une place prépondérante dans le système économique et social du pays. Leurs succès à une incidence directe sur la santé de l'économie et la société algérienne, puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emplois, de la valeur ajoutée et de la croissance économique, par la flexibilité de leurs structures et leur capacité à s'adapter rapidement au changement de l'environnement

Les PME ont réalisés un progrès considérable ces dernières années, ce dont témoigne la progression régulière de sa part dans les principaux indicateurs économiques, tels que le produit intérieur brut(PIB) et les créations d'emplois. Comme nous l'avons souligné précédemment, les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée, qui mesure la production créée et vendue par une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est désignée par le PIB algérien, qui est pour l'essentiel la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs implantés sur le territoire national.

### **2.4.1. Contribution de la PME à la création de l'emploi**

L'absorption du chômage a donc bien été considéré comme le but visé par tous les efforts de développement en Algérie depuis l'indépendance, et cela grâce au nombre des PME ces PME ainsi qu'à leur disposition dans différentes régions du pays. Le tableau ci-après récapitule l'évolution de l'emploi créé par les PME.

**Tableau N°04 : Evolution des emplois par types de PME 2018-2019**

Types de PME	Année 2018		Année 2019		Evolution en (%)
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
PME privées					
Salariés	1 594 614	58,53	1 671 473	57,92	4,82
Employeurs	1 107 453	40,65	1 193 093	41,35	7,73
Total	2 702 067	99,19	2 864 566	99,27	6,01
PME publiques	22 197	0,81	21 085	0,73	-5,01
Total	<b>2 724 264</b>	<b>100</b>	<b>2 885 651</b>	<b>100</b>	<b>5,92</b>

**Source :** bulletin d'information statistique de ministère de l'industrie et des mines N°36 édition avril 2020, p 14.

<sup>28</sup>Ibid. p 14.

L'effectif global des PME, à la fin de l'année 2019, est de 2 885 651 agents, dont seulement 21 085 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 5,92% entre 2018 et 2019.

Après fin de l'année 2019, le nombre des emplois créé par les PME a évolué, par contre les emplois créé par les PME publiques a diminué, le nombre d'emplois créé par les PME privées est passé de 1 594 614 en 2018 à 1 193 093 fin 2019, et pour celles qui créés par des PME publiques, elles ont connu une diminution de 1112 emplois, passant de 22 197 emplois en 2018 à 21 085 emplois en 2019. Les emplois créés par les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des emplois.

#### 2.4.2. Contribution de la PME à la création de la richesse

Les PME jouent un rôle très important dans la création des richesses et cela peut être apprécié dans leur contribution au PIB.

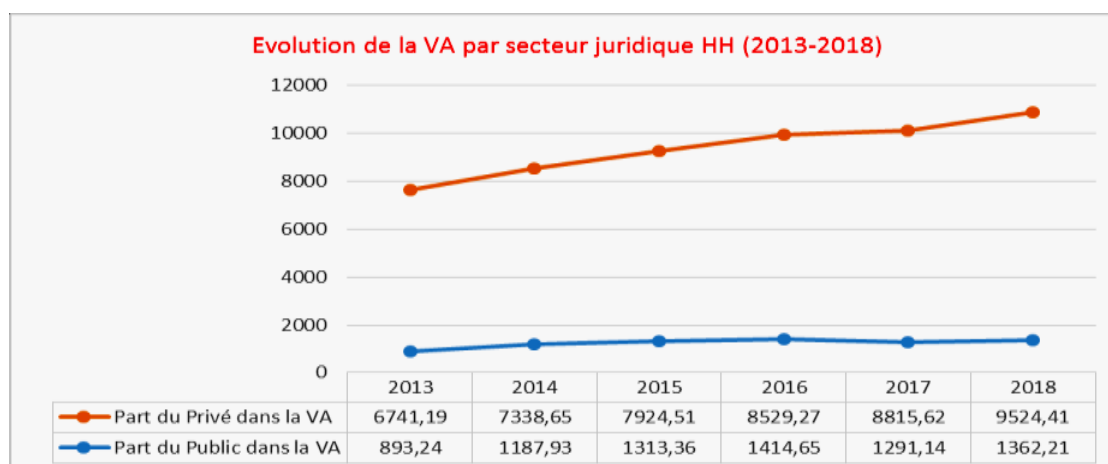
Le tableau suivant nous informe sur l'évolution de la valeur ajoutée par secteur juridique hors hydrocarbure durant la période (2013-2018)

**Tableau n05:** Evolution de la valeur ajoutée par secteur (2013-2018)

Secteur juridique	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Valeur	(%)	Valeur	(%)	valeur	(%)	Valeur	(%)	Valeur	(%)	Valeur	(%)
Part de	893,24	11,70	1187,93	13,9	1313,3	14,22	1414,6	14,23	1291,1	12,77	1362,21	12,51
Part de	6741,1	88,30	7338,65	86,1	7924,5	85,78	8529,2	85,77	8815,6	87,22	9524,41	87,49
privé dans	0				1		7		2	5		
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>8526,58</b>	<b>100</b>	<b>9237,8</b>	<b>100</b>	<b>9943,9</b>	<b>100</b>	<b>10106,</b>	<b>100</b>	<b>10886,6</b>	<b>100</b>

Source : bulletins d'informations statistiques de ministères de l'industrie et des mines N°36 édition avril 2020, p28.

Figure n°01 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur juridique



Source : bulletins d'informations statistiques de ministères de l'industrie et des mines N°36 édition avril 2020, p28.

Comme le montre le tableau et le graphe ci-dessus, la valeur ajoutée créée par les PME est en augmentation, pour ce qui est du secteur privé ou public, le total de la VA était de 2457,67 en 2013 passant à 10886,62 en 2019 (une augmentation de 8428,95)

En comparaison des deux secteurs, nous constatons que les PME publiques dépassent celles privées en termes de création de la valeur ajoutée : 6741,19 en 2013 pour les PME publiques contre 893,24. et 9542,41 contre 1362,21 en 2019.

### Section 03 : Promotion des PME et d'investissement local en Algérie

L'Algérie s'oriente vers une nouvelle organisation ayant pour pierre angulaire la création et le développement des petites et moyennes entreprises, cette libéralisation de l'économie algérienne qui a été marquée dès le début de la décennie 90 par l'application des réformes économiques (réformes fiscales, réformes bancaires...). Cette fois, la stratégie de développement est basée sur la promotion de l'entrepreneuriat privé par la multiplication des PME/TPE. Il a été institué une agence nationale pour la promotion et le suivi de l'investissement (APSI), une agence publique chargée de l'assistance de localisation et de promotion des investissements (CALPI). Ces derniers ont été mis en place à l'échelle locale en vue d'assister les investisseurs dans le domaine foncier.

Le dispositif créé n'a toutefois pas contribué à la relance de l'investissement privé. Le constat de carence a débouché sur la révision du dispositif institutionnel mis en place à travers la promulgation, en 2001, de deux textes législatifs fondamentaux : l'ordonnance relative au développement de l'investissement<sup>29</sup> et la loi d'orientation sur la promotion de

<sup>29</sup> Ordonnance n°01-03 du 20/08/2001, la loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant l'orientation et la promotion de la PME.

l'entrepreneuriat privé. Cette dernière définit des dispositions générales dont les principes fondamentaux définissent les mesures d'aide et de soutien à la promotion de la petite et moyenne entreprise. Les pouvoirs publics ont mobilisé divers moyens à savoir :

- Création d'un fonds de garantie des prêts bancaires accordés aux PME ;
- Création du fonds d'appui à l'investissement ;
- Création de la caisse de garantie des crédits d'investissement ;
- Création du fonds de promotion de la compétitivité industrielle ;
- Mise en place du programme national de mise à niveau des PME face aux exigences du libre-échange et la mise en œuvre des accords d'association avec l'Union européenne ;
- Mise en œuvre des programmes de micro-entreprises et du microcrédit et un fonds de garantie des risques liés aux microcrédits.
- 

### **3.1. Caractéristiques des PME algériennes**

La majorité des PME algériennes sont récentes, créées par de jeunes entrepreneurs à l'aide des différents organismes de soutien. Ces PME sont de type TPE fragiles financièrement et leurs fondateurs n'ont généralement aucune expérience dans le domaine.

#### **3.1.1. Des PME traditionnelles et de petite dimension**

Nous avons vu en haut que la grande majorité des PME algériennes sont de type TPE exerçant essentiellement dans le secteur des services et particulièrement dans le commerce. Ces PME sont, dans leur grande majorité, familiales ou individuelles et gérées par des personnes qui n'ont, généralement, aucune formation dans le domaine de la gestion.<sup>30</sup>

En effet, les PME managériales sont rares en Algérie. Hormis les quelques entreprises de taille moyenne, la plupart des PME sont soit un héritage familial, soit créée dans le cadre des différents programmes d'aide à la création d'entreprises.

#### **3.1.2. Des PME concentrées dans quelques villes du pays**

Il existe une distorsion dans la répartition géographique des PME algériennes. Selon la répartition spatiale du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les PME sont prédominantes dans le Nord et, à un degré moindre, dans les Hauts-Plateaux.

---

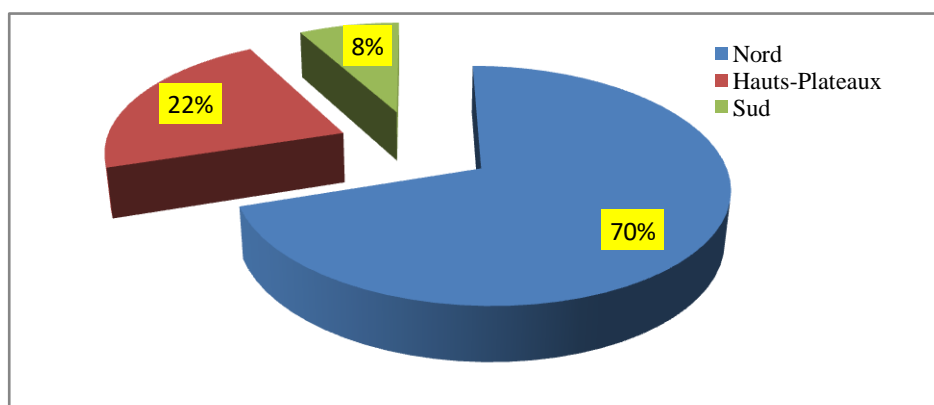
<sup>30</sup>SADEG.M, TORRES.O, JOYOL.A,2010, la PME algérienne et le défi de l'internationalisation : expériences étrangères, éd l'Harmattan, Paris, P.21.

En effet, l'implantation des PME dans le pays présente une répartition inégale. La région du Nord regroupe, 830 438 PME, soit près de 70 % des PME du pays, suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 262 340 PME soit près de 22 %, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 100 561 PME représentant 8.43% du total.<sup>31</sup>

En termes de densité, selon les dernières statistiques de l'ONS sur la démographie (43 Million d'habitants au 1er janvier 2019) la moyenne nationale des PME est de l'ordre de 28 PME (tout statuts confondus) pour 1.000 habitants, et présente un écart important d'une région à l'autre du pays :<sup>32</sup>

- 31 PME privées pour 1000 habitants au Nord du pays,
- 21 PME privées pour 1000 habitants dans la région des Hauts Plateaux.
- 25 PME privées pour 1000 habitants dans la région du Sud.

**Figure n°02** : Répartition des PME par région



**Source** : Bulletins d'informations statistiques de ministères de l'industrie et des mines N°36 édition avril 2020, p11.

Les PME sont prédominantes dans le Nord et, à un degré moindre, dans les Hauts-Plateaux.

#### Des PME fragiles

La mauvaise gestion, la petite dimension, la sous-capitalisation et le poids de l'informel et le manque d'informations des entrepreneurs facteurs fragilisant les PME algériennes et qui accroissent leur taux de mortalité. En effet, le taux de mortalité des PME en Algérie est croissant. Comme cité auparavant 10 990 PME privées radiées à la fin de l'année 2018, contre 20 550 en 2019.

<sup>31</sup> Bulletins d'informations statistiques de ministères de l'industrie et des mines N°36 édition avril 2020, p11.

<sup>32</sup> Bulletins d'informations statistiques de ministères de l'industrie et des mines N°36, op. Cit, p12.

Le secteur de "services" est le plus touché par la mortalité des PME qui a enregistré 5 595 PME radiées à la fin de l'année 2019, suivie par le secteur BTPH avec 2238 PME radiées et le secteur de l'industrie avec 1278 PME radiées.<sup>33</sup>

### **3.2. Un environnement défavorable au développement des PME**

L'environnement économique et social de l'Algérie n'encourage pas le développement des entreprises en général et les PME en particulier. Cet environnement est caractérisé par un poids considérable du secteur de l'informel et un climat qui est parmi les plus défavorables au monde.

Le climat des affaires en Algérie entrave le développement des entreprises et ce malgré les mesures qui ont été prises par le comité installé à cet effet. En effet, le ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement a désigné, sous la proposition de la banque mondiale, un comité pour l'amélioration du climat des affaires en Algérie.

Depuis 2011, plusieurs mesures de facilitation ont été prises afin d'améliorer le climat des affaires en Algérie, les plus importantes sont :<sup>34</sup>

#### **3.2.1. Au titre de la Création d'entreprises**

Il s'agit d'exonération de tous droits d'enregistrement des actes portant constitution de sociétés créées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles à l'aide du «Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes », du « Fonds national de soutien au microcrédit » (voir chapitre I) ou de la « Caisse Nationale d'Assurance Chômage ».

#### **3.2.2. Au titre de l'obtention de prêts**

Des mesures ont été prises dans ce sens afin d'améliorer les conditions d'octroi des crédits d'investissement par le biais de l'instruction N° 164 du premier ministre du 16 décembre 2012 qui vise à alléger la procédure d'ouverture bancaire (simplification des ouvertures des comptes et amélioration de la qualité d'accueil) et faciliter l'accès des PME aux crédits d'investissement par la réduction des délais de réponses, la consolidation des nouveaux instruments de financement tel que l'amélioration du leasing et enfin la consolidation du dispositif de garantie institutionnelle.

---

<sup>33</sup> Bulletins d'informations statistiques de ministères de l'industrie et des mines N°36, op. Cit, p15.

<sup>34</sup> OUSSAID. Aziz, op. Cit, P112.

### **3.2.3. Au titre de la promotion de l'investissement**

Pour promouvoir l'investissement, l'état algérien, dans sa loi des finances pour 2011, a pris des mesures en vue de réguler l'accès au foncier industriel, notamment «la concession de gré à gré des terrains publics destinés à l'investissement, avec un prix fixé par les Domaines et des abattements».<sup>35</sup>

Pour ce qui est de la présence des services publics d'appui aux investisseurs dans l'ensemble du territoire, l'Algérie a mis en œuvre des dispositions réglementaires afin d'assurer des guichets uniques dans chaque wilaya.

### **3.3. Mesures d'appui et de soutien à la création dans les PME en Algérie**

Le programme de soutien et de promotion de la PME/PMI est piloté par le Ministère de la PME et de l'artisanat. La mesure phare de ce programme a été la promulgation, en décembre 2001, de la loi d'orientation de la promotion de la PME/PMI. Cette loi fixe les mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME, ainsi que des mesures d'aide aux PME innovantes. Ces dernières sont diverses et multiples. Nous citerons, à titre d'exemple, la création des réseaux régionaux de la recherche-innovation, l'élaboration des supports documentaires tels que les cahiers de charge national et l'annuaire des compétences des PME innovantes, la formation des managers des PME, la formation du personnel chargé de l'innovation et de l'organisation des concours nationaux.

Cette loi prévoit l'établissement de centres de facilitation des diverses procédures de création, information, orientation et accompagnement des entreprises, l'édification d'un système d'information permanent, la constitution de pépinières d'entreprises PME, l'élaboration de la carte d'implantation des PME, la création de l'observatoire de l'innovation, la création et le renforcement des centres techniques et la mise en place d'un fonds de garantie de crédits (FGAR).

#### **3.3.1. Le programme MEDI**

Le règlement MEDA constitue le principal instrument de la coopération économique et financière du partenariat euro-méditerranéen. Il est lancé en 1996 (MEDA I) et modifié en 2000 (MEDA II). Il permet à l'Union européenne (UE) d'apporter une aide financière et technique aux pays du sud de la Méditerranée. Il s'agit des pays suivants: Algérie, Chypre,

---

<sup>35</sup>Revue des mesures d'appui, de facilitation et d'allègement au bénéfice des entreprises et des investisseurs 2012/2013, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, août 2013, p8.

Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens, Tunisie et Turquie. Le programme MEDA se substitue aux différents protocoles financiers bilatéraux existants avec les pays du bassin méditerranéen. Il s'inspire des programmes PHARE et TACIS, notamment en matière de transparence et d'information. Une ligne budgétaire est instituée pour assurer le financement de ce programme.

Parallèlement et dans le cadre du programme MEDA1, le processus de mise en place d'un fonds de garantie de mise à niveau (FOGAM) a reçu une dotation initiale de 22 millions d'euros. Les textes d'application (décrets exécutifs) ont été publiés deux années plus tard. Il s'agit du décret du 25 février 2003 portant statut-type des pépinières d'entreprises, de celui concernant les centres de facilitation des PME, de celui portant sur le fonctionnement du Conseil national exécutif pour la promotion de la compétitivité et enfin de celui fixant les attributions du Ministère des PME et de l'artisanat.

Le travail de soutien et de promotion de la PME se fait aussi en coopération avec des intervenants étrangers, soit dans le cadre multilatéral, soit dans un cadre bilatéral. Les partenaires du Ministère des PME et de l'artisanat dans les programmes d'appui au développement de la PME sont :

- L'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dont le programme porte essentiellement sur la mise à niveau, l'appui financier au FGAR (Le Fonds de garantie des Crédits aux PME dénommé (FGAR). Placé sous tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines, le FGAR est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière). et l'appui institutionnel au profit du Conseil national consultatif pour la promotion de la PME.<sup>36</sup>
- L'agence française de développement (AFD) dont l'objet coopération porte sur la création d'une société de leasing et l'ouverture d'une ligne de crédit et d'appui aux PME exportatrices.

La Banque mondiale, par la SFI (la Société Financière Internationale) interposée, intervient dans un programme qui vise à renforcer les capacités de l'organisation professionnelle, l'assistance technique au conseil consultatif PME et le développement de nouveaux instruments financiers.

---

<sup>36</sup>Décret exécutif n° 02-373 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME.

## **Conclusion**

Nous avons vu dans ce chapitre que les petites et moyennes entreprises ont confirmé leur importance au sein de l'économie algérienne par leur contribution à l'emploi, à la création de valeur ajoutée et à la formation du PIB.

Ces PME sont pour la majorité des entreprises privées créées à l'aide des différents organismes d'aide et de garantie des crédits de celles-ci. Le secteur d'entrepreneuriat et la création des PME en Algérie, qui bénéficie de différentes incitations dispose d'un fort potentiel de croissance induisant un besoin accru de financement se trouve actuellement confronté à une limitation de l'offre de financement représentée par le crédit classique assurée essentiellement par les banques publiques.

L'offre de financement gagnerait donc à être densifiée et diversifiée pour répondre au mieux aux besoins de la PME.

Dans cette optique les pouvoirs publics ont mis en place de nouveaux instruments tels que le capital investissement qui peut constituer une réponse à la double contrainte à laquelle sont confrontées les PME notamment l'insuffisance en fonds propres et en ingénierie financière.

## *Chapitre III :*

*Les mesures prises par l'Etat  
Algérienne pour promouvoir  
l'investissement local.*

## **Introduction**

L'ouverture de l'économie algérienne a rapidement progressé au cours des dernières années vers une entrée progressive dans l'économie de marché. La législation et la réglementation offrent des mesures d'incitation et de facilitation pour tout investisseur. Dans ce cadre, l'Algérie est dotée d'un code des investissements réformé par l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui à son tour amendée et complétée par l'ordonnance n° 06-08 du 15 juillet 2006.

Dans le souci d'un meilleur accueil, le présent code a mis en place un réseau institutionnel compétent. Et pour encourager et inciter à investir, il prévoit une série d'avantages fiscal, parafiscal, douanier et autres, pendant la phase de réalisation et au cours de l'exploitation.

## **Section 01 : les mesures prise par l'Etat pour promouvoir l'investissement local**

L'Algérie, comme d'autres pays a connu une mutation économique rapide due au passage de l'économie administrée à l'économie de marché à partir de la fin des années 80. L'Etat a commencé à se désengager progressivement de l'asphère économique, notamment en matière d'investissement laissant le champ à l'initiative privée. Ce passage qui s'est réalisé graduellement anécessité de la part du gouvernement et l'adoption d'un large programme de réglementation et de privatisation concrétisé par la mise en place de différents dispositifs pour promouvoir l'investissement local ayant des antennes dans toutes les wilaya nationales : Caisse Nationale d'Assurance Chômage(CNAC); Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi de Jeunes (ANSEJ) ; Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) , et l'Agence Nationale du Micro Crédit (ANGEM).

### **1.1. Mise en place d'un réseau institutionnel compétent**

L'investissement en Algérie est encadré par l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement<sup>1</sup> qui fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ; ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence.

D'autres textes législatifs et réglementaires régissant les investissements ont vocation à s'appliquer, notamment :

La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit ;

Le décret exécutif n° 01-281 du 24 septembre 2001 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil national de l'investissement (CNI);

Le décret exécutif n°01-282 du 24 septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'ANDI (Agence Nationale de Développement des Investissements).

#### **1.1.1. Conseil national de l'investissement (CNI)**

Il s'agit d'un organisme placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il est cependant placé auprès du ministre chargé de la Promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision.

---

<sup>1</sup>Modifiée et complétée par l'ordonnance n° 06-08 du 15 juillet 2006 (approuvée par la loi 06-17 du 14 novembre 2006) relative au développement de l'investissement.

Ses principales missions sont les suivantes<sup>12</sup> :

- **Au titre des fonctions de proposition et d'étude, le CNI :**

Propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement, propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement, propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur, étudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages.

- **Au titre des décisions qu'il prend, il y a :**

L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour, l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale, l'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement, la détermination des zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du Programme National de Promotion de l'Investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et, d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement

### **1.1.2. Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI)**

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la Promotion des investissements.

- **Missions de l'Agence**

L'ANDI exerce sept (7) missions :

Une mission d'information où l'ANDI assure, essentiellement, un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.

---

<sup>2</sup>JORA n°55 du 26/9/2001, Décret exécutif n°01-281 du 24/10/2001, relatif aux missions du CNI C'est un décret exécutif (le décret n° 01-281 du 24 septembre 2001) qui définit la composition, l'organisation et le fonctionnement du CNI. Il faut savoir que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI.

Une mission de promotion de l'investissement qui consiste en la mise en place guichet unique décentralisé (GUD), identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement. Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens et entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.

Une mission d'assistance qui consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises.

La participation à la gestion du foncier qui se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.

La mission de gestion des avantages où l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages, d'établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).

Une mission générale de suivi dont l'ANDI a en charge le développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs et, enfin, s'assurer le respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements. Elle s'assure du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

- **Mode de fonctionnement : la structure du guichet unique**

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.

Le guichet unique est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail, ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique

est implanté. Le décret n° 06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées ci-dessus une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages.

En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer.

Au 31 décembre 2007, il existait sept guichets uniques décentralisés implantés sur l'ensemble du territoire national (Alger, Blida, Oran, Constantine, Annaba, Ouargla et Bejaia)<sup>3</sup>.

## **Section 02 : Dispositifs de financement d'investissement local en Algérie**

La création de l'entreprise est un instrument de développement économique qui permet en outre la création de la richesse, de l'amélioration de la croissance locale et nationale, de lutter contre le chômage... pour ce dernier le gouvernement algérien a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs de réinsertion professionnelle à savoir le dispositif CNAC, ANGEM et ANSEJ.

### **2.1. Présentation du l'ANSEJ**

L'ANSEJ a été Créée en 1996, c'est le dispositif le plus important en Algérie et le plus sollicité. L'ANSEJ est un organisme doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière destinée au soutien et à l'emploi des jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35 ans (quand le projet génère plus de 03 postes d'emplois y compris celui de gérant, l'âge limite pourra être porté à 40ans) en leur offrant des avantages fiscaux et financiers pour la création d'emplois.

L'ANSEJ dispose d'un réseau de 51 antennes, implantées dans toutes les wilayas du pays, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités. Ce dispositif a pour objectifs de favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs

---

<sup>3</sup>Guide investir en Algérie »2008. KPMG. P59

### *Chapitre III : Les mesures prises par l'Etat Algérienne pour promouvoir l'investissement local.*

et d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

Les principales missions de l'ANSEJ sont<sup>12</sup> :

- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute l'information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banque, impôts, CNAS et CASNOS, etc.)
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement –divers secteurs.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.

Le mode de financement de l'ANSEJ est de deux formes : financement triangulaire (prêt ANSEJ/apport personnel/ prêt bancaire) et financement mixte (apport personnel/ prêt ANSEJ) pour des projets d'investissement (création ou extension d'entreprise) ne dépassants pas dix (10) million de Dinars. Le prêt ANSEJ est à long terme et sans intérêts, le montant de l'apport personnel vari en fonction du montant du projet. Depuis sa création jusqu'à fin 2019, l'ANSEJ a financé 3 230 633 projets d'investissement répartis sur plusieurs secteur comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n° 06:** Répartition des projets financés par Secteur d'activité depuis la création au 31 Décembre 2019

Secteur d'Activité	Projets financés	%	Nombre d'emplois correspondants	Montant d'investissement (DA) d'une micro	Coût moyen de l'emploi (DA)	Coût moyen d'une micro
Agriculture	58 141	15	137 498	216 230 359 728	1 572 607	3 719 068
Artisanat	43 130	11	126 514	110 871 903 821	876 361	2 570 645
BTPH	34 889	9	101 121	134 870 488 891	1 333 754	3 865 702
Hydraulique	560	-	2 057	3 323 563 996	1 615 734	5 934 936
Industrie	27 352	7	78 721	129 921 151 276	1 650 400	4 749 969
Maintenance	10 573	3	24 350	29 204 228 877	1 199 352	2 762 152
Pêche	1 131	0,29	5 549	7 499 507 851	1 351 506	6 630 865

### *Chapitre III : Les mesures prises par l'Etat Algérienne pour promouvoir l'investissement local.*

Profession libérale	11 917	3	26 714	32 084 560 550	1 201 039	2 692 335
Services	108 561	28	252 806	354 292 552 702	14 04 400	3263 534
Transport frigorifique	13 385	3,5	24 132	33 767 158 812	1 399 269	2 522 761
Transport de marchandise	56 530	14,7	96 237	145 557 153 559	1 512 486	2 574 866
Transport de voyageurs	18 997	5%	43 698	46 707 206 849	1 068 864	2 458 662
<b>Total</b>	<b>385 166</b>	<b>100%</b>	<b>919 397</b>	<b>1 244 329 836 912</b>	<b>1 353 420</b>	<b>3 230 633</b>

Source : Bulletin d'information statistique de l'entreprise, N°36, édition Avril 2020, p26.

Selon le tableau ci-dessus, le secteur qui a bénéficié des prêts accordés par l'ANSEJ au créateur d'emploi est le secteur de service avec 108 561 projets

#### **2.2.L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM)**

L'agence nationale de gestion de micro crédit est créée en 2004 par le décret exécutif N°0414 du 22/01/2004. Elle vise toute personne âgée plus de 18 ans souhaitant développer une activité par l'achat de matières première ou par l'acquisition de petits équipements et de matière. L'ANGEM finance la création et l'exploitation des petites entreprises avec deux programmes différents pouvant résumer dans le tableau ci-dessous

**Tableau n°07 : Différents programmes de financement proposés par l'ANGEM**

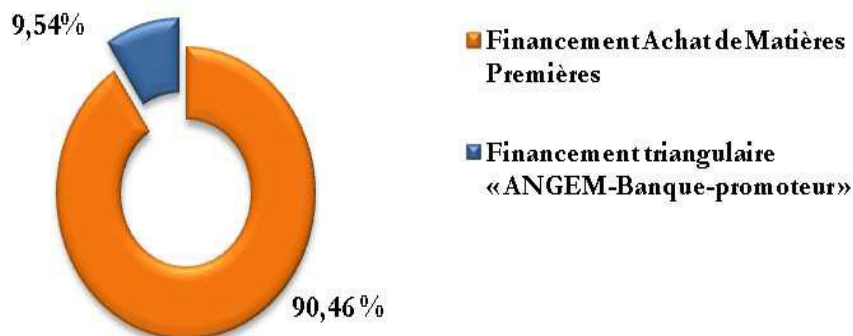
Programme de l'ANGEM	Montant	Type de financement	Crédit bancaire	Apport personne	PNR ANGEM
Acquisition de petits matériels et MP de démarrage	1.000.000DA	Triangulaire	70%	05% 03% pour les régions du Sud	25% 27% pour les régions du Sud
L'achat de MP	100.000 DA 250.000 DA pour les régions du Sud	Mixte	Néant	10%	90%

Source : Etabli par nos propres soins à partir des informations d'officiel de l'ANGEM, [www.angem.dz](http://www.angem.dz)

### Chapitre III : Les mesures prises par l'Etat Algérienne pour promouvoir l'investissement local.

Le mode de financement de l'ANGEM est triangulaire. Il est destiné au financement de l'acquisition de petits matériels et matières premières pour le démarrage

**Figure n° 03:** les différents programmes de financement proposés par l'ANGEM



Source : conception personnelle à partir du tableau n°07

**Tableau n° 08:** Crédits octroyés par type de financement (Cumul de 2005 au 31/12/2019)

Type de financement	Nombre	%	Emplois créés
Financement Achat de Matières Premières	832 247	90,46%	1 219 080
Financement triangulaire «ANGEM-Banque-promoteur»	87 738	9,54%	133 090
<b>Total</b>	<b>919 985</b>	<b>100%</b>	<b>1 352 170</b>

Source : Bulletin d'information statistique de l'entreprise, N°36, édition Avril 2020, p22.

**Tableau n° 09:** Crédits octroyés par secteur d'activité (Cumul de 2005 au 31/12/2019) (Montants DA)

Secteur d'activités	Nombre de prêts octroyés	Montants accordés	Part (%)
Agriculture	125 301	8 437 926 881	13,62%
TPI	364 837	18 172 615 893	39,66%
BTP	79 897	6 803 178 174	8,68%
Services	182 806	16 756 968 152	19,87%
Artisanat	161 857	9 309 463 337	17,59%
Commerce	4 404	1 097 870 769	0,48%
Pêche	883	115 842 560	0,10%
<b>Total</b>	<b>919 985</b>	<b>60 693 865 765,93</b>	<b>100%</b>

Source : Bulletin d'information statistique de l'entreprise, N°36, édition Avril 2020, p23.

La réparation des PME par tranche d'activité a ressorti que les TPI (Très Petites Industries) est le premier secteur ayant bénéficié des prêts octroyés avec un taux de 39,66%, suivi par les services (19,87%), l'artisanat et l'agriculture successivement avec 17,59% et 13,62%. Cependant le commerce et le secteur de la pêche leur part est très maigre.

### **2.3.Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :**

Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de sécurité sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS),

#### **2.3.1. Historique, activité de la CNAC**

La création de l'entreprise est un instrument de développement économique qui permet en outre la création de la richesses, de l'amélioration de la croissance locale et nationale, de lutter contre le chômage... pour ce dernier le gouvernement algérien a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs de réinsertion professionnelle à savoir le dispositif CNAC (caisse nationale d'assurance chômage ) qui permet de prendre en charge tous les salariés ayant perdu leurs postes d'emplois involontairement pour des raisons économiques.

- **Evolution de la CNAC d'une simple indemnisation du chômage à un véritable dispositif de la promotion de l'investissement local**

Créé en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de sécurité sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS).

C'est un organisme étatique chargé de la gestion d'un dispositif d'aide à la création et l'exécution d'activité de production, dans le but de soutenir les jeunes chômeurs pour des raison économique, des contraintes d'effectif ou décision d'entreprise. Les principaux objectifs de ce dispositif à réduire le chômage à travers le renforcement des encouragements à la création d'emploi et l'accompagnement des sans-emploi à la recherche d'un travail, spécialement par des plans de formation et de réinsertion pour développer leur domaine de compétence, et élever leur niveau de professionnalisme à travers des institutions par des centres d'aide au travail indépendant. Pour mieux atteindre ces objectifs.

✓ **L'indemnisation du chômage**

La CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge des missions nouvelles qui lui sont confiées par les pouvoirs publics :

Le Premier métier de la CNAC et dès sa création en 1994 a été l'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leurs emplois pour des motifs économiques. Elle a effectivement pu bénéficier à la fin de 2006 189.830 chômeurs allocataires sur un total de 201.505 travailleurs licenciés dont les dossiers d'inscription ont été réceptionnés.

A partir de 1998 et jusqu'à 2004, la CNAC met en œuvre des mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires qui sont à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé- les conseillers animateurs- et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipements également destinés à cette fin d'où l'enregistrement des réalisations suivantes:

11.583 chômeurs ont été formés par les conseillers animateurs aux techniques de recherches d'emplois ;

12 .780 chômeurs ont suivi, à partir de 1998, des formations destinées à leur permettre d'acquérir de nouvelles qualifications en vue d'accroître leurs chances de réinsertion dans la vie professionnelle;

Depuis 2004, l'activité de formation reconversion est en voie d'être réorientée vers les besoins des chômeurs promoteurs ainsi que des entreprises qui s'inscriront dans les mesures de promotion de l'emploi.

La CNAC s'est employée, à partir de 2004, en priorité, à la mise en œuvre du dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans et ce, jusqu'à 2010.

Dès 2010, de nouvelles dispositions ont permis à la population âgée de 30 à 50 ans d'accéder à travers ce dispositif à plusieurs avantages notamment le montant global du seuil d'investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 05 millions de DA ainsi que la possibilité de l'extension des capacités de production des biens et services pour les promoteurs qui ont déjà leurs activités ainsi que les bonifications sur les intérêts du crédit bancaire à 100%, différents niveaux d'allègements de la part patronale, exonérations de la cotisation globale de la sécurité sociale à la charge de l'employeur et subvention mensuelle à l'emploi.

✓ **Mesures actives**

A partir de 1998 et jusqu'en 2004, la CNAC met en œuvre, les mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires à savoir l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé- Les conseillers animateurs- et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipement également destinés à cette fin.

✓ **L'aide à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 :**

Dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et de l'application du programme du président de la république consacré à la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC s'est employée en priorité à la mise en œuvre du décret exécutif N° 04-02 du 3 janvier 2004 modifié et complété par le décret exécutif N°106158 du 20 juin 2010 fixant les conditions et les niveaux d'aides accordées aux chômeurs promoteurs, âgés de 30 à 50.

### **2.3.2. Missions de la CNAC**

- **L'assurance chômage**

Sitôt réduit à la situation de chômeur pour cause économique, le premier besoin de chacun consiste à retrouver un statut et à s'assurer un revenu. Répondre à ce besoin immédiat et primordial, c'est le premier métier et en quelque sorte la raison d'être de la CNAC, qui au titre de l'assurance chômage.

- **La formation reconversion**

Pour dépasser le seul rôle de gestionnaire passif des prestations et améliorer l'employabilité, c'est-à-dire les chances de retrouver un emploi, de ses allocataires, la CNAC, en association avec les institutions nationales chargées de la formation professionnelle, leur fournit l'occasion et les moyens de:<sup>4</sup>

- Améliorer leurs qualifications professionnelles en vue de les aider à se réinsérer dans le marché du travail.
- Développer des formations bien ciblées et porteuses avec un contenu et une pédagogie adaptés à leur pré-requis professionnels.

- **Les centres de recherches d'emploi**

Les centre de recherches d'emploi (CRE ) sont des structures de la CNAC qui permettent aux personnes désirant retrouver un emploi salarié de bénéficier d'une méthode de

---

<sup>4</sup>Document interne de la CNAC, direction de Tizi-Ouzou.

soutien et de recherche de groupe basée sur les techniques modernes d'aide au retour à l'emploi.

Cette méthode a pour but de rendre le chercheur d'emploi autonome dans sa démarche de réinsertion professionnelle dans le marché du travail avec plus de confiance en soi, afin de valoriser d'avantage ses aptitudes dans ce marché en maîtrisant mieux les données qui en découlent.

- **Les centres d'aide au travail indépendant(CATI)**

Cette démarche est centrée sur la personne intéressée par l'entrepreneuriat, sur ses ambitions, ses capacités, ses forces et ses faiblesses. C'est le futur entrepreneur qui nourrit son projet, depuis l'identification de l'opportunité jusqu'à l'exploitation.

- **L'aide aux entreprises en difficulté (AED)**

Prévue dans le dispositif législatif d'assurance chômage, l'aide aux entreprises en difficulté (AED) a été lancée par décision du conseil d'administration de la CNAC en juillet 2000 et bénéficie du soutien des autorités publiques et des institutions financières.

- **La création et à l'extension d'activité**

Les projets d'investissement sont initiés par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans dans le cadre du dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités.

### **2.3.3. Conditions et d'accès au dispositif <sup>51</sup>**

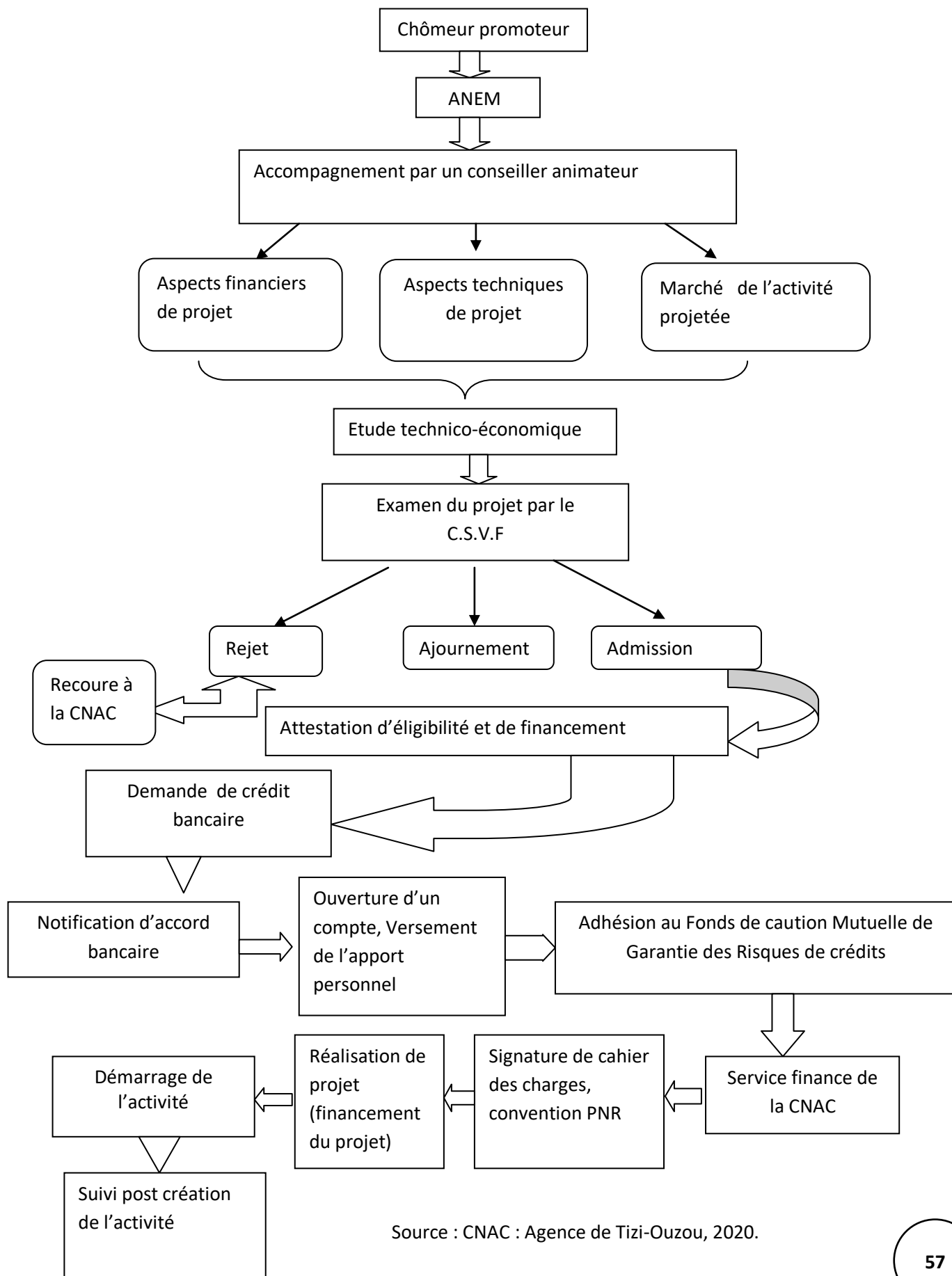
Toute personne intéressée par le dispositif CNAC doit répondre aux conditions suivantes :

- être âgée de 30 à 50 ans ;
- être de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- être inscrit auprès des services de l'ANEM comme demandeur d'emploi ou être allocataire CNAC ;
- Jouir d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir – faire en rapport avec l'activité projetée ;
- Pouvoir mobiliser des capacités financière pour participer au financement du projet ;
- Ne pas avoir exercé une activité pour propre compte ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de mesure d'aide au titre de la création d'activité.

---

<sup>51</sup>Document interne de la CNAC, direction de Tizi-Ouzou.

**Figure n°04 :** Le parcours de chômeur promoteur du dispositif CNAC



Source : CNAC : Agence de Tizi-Ouzou, 2020.

#### 2.3.4. Mode de financement et avantages de la CNAC

Afin de pouvoir mieux accomplir son projet d'investissement, le jeune promoteur fait appel à ses fonds propres ou bien à un intermédiaire financier qui peut être une institution financière ou la caisse nationale d'assurance chômage. Le financement d'un projet à l'aide de la CNAC se fait par un financement triangulaire, banque, CNAC et le promoteur, dont la contribution ou l'apport de chacun est indiqué dans le tableau ci-dessus .

**Tableau N°10:** Mode de financement de la CNAC

<b>La zone de Realization</b>	<b>Le montant d'investissement</b>	<b>Apport Personnel</b>	<b>Prêt non rémunérer</b>	<b>CMT</b>
Zone spécifique/wilaya de sud et des hauts plateaux	Inférieur ou égale a 5 million de dinars	1%	29%	70%
Zone non spécifique		2%	28%	70%
Zone spécifique/wilaya de sud et des hauts plateaux	Supérieur a 5 million de dinars et inférieur ou égale a dix million de dinars	2%	28%	70%
Zone non spécifique		8%	22%	70%
	Aides supplémentaires		Prêt non rémunéré « véhicule ateliers » (PNR-VA) Prêt non rémunérée «location » PNR-LO Prêt non rémunéré «cabinets groupés» PNR-CG	

Source : Etablie par nous-mêmes à travers des documents internes à la CNAC,2019 .

#### **2.3.4.1.Modalité de remboursement :**

Le remboursement du « PNR-VA » est cumulé avec les échéances de remboursement du prêt non rémunéré classique, (échéance PNR classique+ échéance « PNR VA » = échéance unique.)

##### **- Prêt non rémunéré « location » (PNR-LO)**

Le PNR loyer appelé « PNR-LO » est une aide financière supplémentaire accordée aux chômeurs promoteurs sous forme de prêt non rémunéré supplémentaire, d'un montant de cinq cent mille dinars (500.000DA), pour la prise en charge du loyer d'un local destiné à la création d'activité de production de biens et services.

Les activités non sédentaires et ambulantes sont exclues du bénéfice de cet avantage.

- Introduire individuellement une demande d'octroi de « PNR-CG », signée par les chômeurs promoteurs concernés ;
- Renseigner et remettre le document (CNAC-Notaire).

Ce document doit porter mention de la durée de deux (02) années de location minimum, pour le montant de la location.il est établi des réceptions de la notification d'accord bancaire.

Le remboursement du « PNR-CG » est cumulé avec les échéances de remboursement du prêt non rémunéré classique.

#### **2.3.4.2.Avantages consentis : <sup>1</sup>**

##### **A. Avantages accordés par la banque**

- Bonification du taux d'intérêt du crédit bancaire à 100%
- Différé de trois(03) années du remboursement du crédit bancaire ;

La durée de remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit(08) années.

##### **B. Avantages accordées par la CNAC <sup>2</sup>**

###### **• Les avantages financiers :**

- Un faible apport personnel : il dépende du montant de l'investissement de création ou d'extension projeté : 1% du montant global de l'investissement lorsqu'il est inférieur ou égale à 5millions de dinars et 2% du montant global de l'investissement lorsqu' il est compris entre 5 millions de dinars et 10 millions de dinars.
- travaux publics , hydraulique, et industrie de transformation et 60% du taux débiteur appliqué au titre des investissement réalisés dans les autres secteur d'activité.

---

<sup>1</sup> Document interne de la CNAC, direction de Tizi-Ouzou.

<sup>2</sup> Ibid.

- Lorsque les investissements sont réalisés en zones spécifiques ou dans les wilayas du sud et des hauts plateaux, les bénéficiaires sont respectivement portés à 95% et 80%.
- Prêt non rémunéré : le montant du prêt non rémunéré varie en fonction du cout de l'investissement de création qui ne dépense pas :
- 29% lorsque l'investissement est inférieur ou égal à 5 millions de dinars, et 28% du cout global de l'investissement lorsque celui – ci est supérieur à 5 millions et inférieur à 10 millions de dinars pour 2011.

- **Les avantages fiscaux :**

- Exonération de la TVA sur les équipements entrant directement dans la réalisation.
- Exonération des droits de mutation.
- Réduction des droits de douane.

- **Avantages fiscaux au titre de réalisation**

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectives dans la création d'une activité industrielle ;
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés.

- **Avantages fiscaux au titre de l'exploitation**

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions des additions de constructions pour une période de trois (03) ans, six(06) ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de sa mise en exploitation ;
- Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU), pour une période de trois (03) ans, six(06) ans ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de mise en exploitation ;

Cette période est prorogée de deux(02) années lorsque les promoteurs d'investissements s'engagent à recruter au moins de trois (03) employés à durée indéterminée.

- Un abattement sur l'impôt Forfaitaire Unique à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois(03) premières années d'imposition

## **Conclusion**

L'économie algérienne est désormais un véritable chantier de reconstruction issu des mesures de réforme qu'elle subit depuis la fin des années 80: le tissu économique doit être densifié et le secteur privé doit assurer le relais du secteur public. D'où le rôle primordial que le secteur de la PME/PMI est appelé à accomplir dans la conduite du développement.

Depuis près de deux décennies et suite aux multiples réformes décidées, l'importance de l'enjeu économique et social des petites entreprises reste l'élément le plus efficace et le moins coûteux pour le développement économique d'un pays en pleine mutation.

L'Algérie représente une opportunité très attractive pour les investisseurs et les créateurs d'entreprises, les efforts doivent être réunis et enrichis en matière de promotion, de suivi et d'accompagnement du secteur des PME/PMI, le tissu économique doit être densifié, le soutien de l'Etat doit être plus pertinent et dépasse les lourdeurs administratives et bureaucratiques.

Le développement du secteur des PME/PMI dépend dans une large mesure du climat des affaires, c'est dans cette optique, qu'apparaît le rôle primordial que les PME/PMI sont appelées à accomplir dans la conduite d'un développement économique national et durable et ce malgré l'existence d'un environnement entrepreneurial spécifique, lié principalement aux dimensions socio-économique et socio culturelle (chômage et travail informel), à la lourdeur des procédures administratives, au manque de financement, ainsi qu'à l'incertitude qui règne sur le marché depuis des décennies.

**Introduction :**

La Caisse national d'Assurance chômage est un dispositif de filet social et de lutte contre le chômage qui avait comme mission primaire l'indemnisation du chômage pour répondre aux besoins des travailleurs qui sont involontairement devenus chômeurs. Puis elle est devenue organisme de soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs âgés de 30 à 50 ans qui veulent investir dans des activités de production de biens et / ou de services et cela en bénéficiant de divers facilitées qui les avantagent des autres entrepreneurs, la CNAC de T.O marque ainsi son dynamisme en matière de création d'activité et aide ses promoteurs à mieux s'intégrer dans la vie entrepreneuriale par son accompagnement et financement d'un nombre considérable de projet.

Avant de définir le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi Ouzo et son efficacité à la croissance et l'expansion des activités économiques ainsi que l'absorption du chômage. Nous allons essayer de mettre en évidence les potentialités d'investissement au niveau de cette wilaya.

## **Section 1 : Aperçu général sur le climat de l'investissement et les potentialités d'investissement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou s'étend sur une superficie de 2.957,93 Km<sup>2</sup>, dont plus 80 % est constitué par des ensembles montagneux ; celui-ci est divisé administrativement en 67 communes et 21 D'airâtes. La plaine et la vallée, quant à elles, sont pour l'essentiel concentrées dans le couloir du Sebou et la zone de Draa-El-Mizan.

La qualité et la diversité du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, ainsi que sa proximité des grands centres urbains, notamment Alger, Boumerdès, Béjaïa et Sétif, sont des atouts non négligeables qui lui permettent d'offrir d'immenses possibilités d'investissement. En effet, des potentialités existent dans les différents domaines d'activités et leur exploitation a toutes les chances d'aboutir aux résultats escomptés.

### **1. Organisation administrative de la wilaya de Tizi ousou**

A l'issue du dernier découpage administratif de 1984, la wilaya de Tizi-ouzou compte 21 dairate et 67 communes qui se répartissent comme suit :

Tableau n°11 : communes de la wilaya de Tizi Ouzou

Dairates	Communes relevant de la circonscription	Dairates	Communes relevant de la circonscription
<b>Tizi-Ouzou</b>	- Tizi-Ouzou	<b>LarbâaNathIrathen</b>	- Larbâa-Nath-Irathen - Aït-Agouacha - Irdjen
<b>Aïn-El-Hammam</b>	- Aïn-El-Hammam - Akbil - Abi-Youcef - Aït-Yahia	<b>Iferhounen</b>	- Iferhounen - Illilten - Imsouhel
<b>Azazga</b>	- Azazga - Freha - Ifigha - Zekri - Yakouren	<b>Mâatkas</b>	- Mâatkas - Souk-El-Thenine
<b>Azeffoun</b>	- Azeffoun - Aghribs - Akerrou - AïtChafâa	<b>Makouda</b>	- Makouda - Boudjima
<b>Beni Douala</b>	- Béni-Douala - Aït Mahmoud - Béni-Aïssi - Béni-Zmenzer	<b>Mekla</b>	- Mekla - Aït-Khellili - Souamâa
<b>Beni Yenni</b>	- Béni-Yenni - Iboudraren	<b>Ouacifs</b>	- Ouacifs - Aït-Boumahdi

## *Chapitre IV : Contribution du dispositif CNAC à la promotion de l'investissement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou*

	- Yatafen		- Aït Toudert
<b>Boghni</b>	- Boghni - Assi-Youcef - Bounouh - Mechtras	<b>Ouadhias</b>	- Ouadhias - Aït Bouaddou - Tizi n'tleta - AguouniGueghrane
<b>Bouzeguène</b>	- Bouzeguene - Beni-Zekki - Illoula-Oumalou - Idjeur	<b>Ouaguenoun</b>	- Ouaguenoun - Aït Aïssa Mimoun - Timizart
<b>Drâa-Ben-Khedda</b>	- Drâa-Ben-Khedda - Sidi-Nâamane - Tadmaït - Tirmatine	<b>Tigzirt</b>	- Tigzirt - Iflissen - Mizrana
<b>Drâa-El-Mizan</b>	- Drâa-El-Mizan - Ain-Zaouïa - Frikat - Ait Yahia Moussa	<b>Tizi-Gheniff</b>	- Tizi-Gheniff - M'kira
<b>Tizi-Rached</b>	- Tizi-Rached - Aït Oumalou		

Source :site officiel de la wilaya de Tizi ouzou

Il faut noter qu'en plus des contraintes et difficultés économiques et de politiques d'aménagement du territoire auxquelles fait face la wilaya, s'ajoutent d'autres problèmes liés à l'alimentation en eau potable et à l'irrigation, ainsi qu'à la protection de l'environnement et du cadre de vie. Par ailleurs beaucoup d'autres secteurs demandent à être améliorés et pris en charge, d'une manière efficiente, tels que la santé, le réseau routier, les postes et télécommunication, la pêche, l'agriculture, le tourisme.<sup>1</sup>

L'Etat algérien a consenti d'énormes efforts pour rapprocher l'administration des administrés avec la création de 29 nouvelles communes au dernier découpage administratif de 1984, il n'en demeure pas moins que la gestion et le suivi de 67 communes deviennent une lourde tâche pour pouvoir répondre aux besoins socio économiques des populations de plus en plus exigeantes.<sup>2</sup>

Il est utile de souligner que la wilaya de Tizi-ouzou compte actuellement le plus grand nombre de communes à l'échelle nationale.

<sup>1</sup> Site officielle de la wilaya de TiziOuzou

<sup>2</sup> ibid

## **2. Potentialités d'investissement dans la wilaya**

### **2.1. Potentialités artisanales :**

L'artisanat traditionnel est constitué par les métiers en Bijouterie, Tissage, Poterie, Ebénisterie, Tapisserie, Sellerie, Vannerie, Broderie. La production artisanale de la wilaya de Tizi-Ouzou, est riche de par sa diversité, son originalité et sa qualité. Elle recouvre environ 52 métiers en Bijouterie, Tissage, poterie, Ebenisterie, tamiserie, Sellerie, Vannerie et Broderie, etc.

### **2.2. Agriculture et le secteur forestier**

**2.2.1. Agriculture :** Avec une superficie utile totale de 96.913 Ha, dont 4910 en irrigué, l'agriculture dans la wilaya ne cesse de se développer. L'agriculture de plaine est florissante. La protection des terres agricoles contre l'urbanisation et ses effets et la réhabilitation des périmètres d'irrigation font l'objet d'une attention particulière. Ces actions aboutiront à une amélioration importante de la production agricole. La zone de Draa-El-MizanOuadhias, les collines du bassin de Tizi-Ouzou, Azaghar de Boubhir, et Touares de Draa-Ben-Khedda, présentent des conditions favorables pour la pratique de la céréaliculture.

Des terres semblables situées à Bounouh – Ain Zaouia assurent de hauts rendements. C'est une agriculture de montagne d'exploitation intensive avec forte possibilité de développement de cultures en irrigué dans les vallées, qui est caractérisée par :

- La production locale, tous produits confondus, ne répond pas aux besoins de la population de la Wilaya.
- L'intensification de l'élevage en zone de montagne ouvre de grandes possibilités d'investissement.
- L'intensification de l'élevage peut être appréhendée comme un processus de transformation des territoires en termes de cheptels et de productions animales, d'usage des sols et de paramètres socioéconomiques.

Ce secteur offre des possibilités de création de P.M.I. et donc des créneaux pour la promotion de l'investissement local liées aussi bien à l'activité qu'aux produits de l'agriculture.

### **2.2.2. Domaine de forestier**

Le domaine forestier représente un des aspects les plus caractéristiques de la wilaya de Tizi-Ouzou. Il occupe une place appréciable sur les plans culturel, historique, économique, et

touristique. L'une des plus importantes richesses de la wilaya, couvrant 115 000 Ha, la forêt n'est pas exploitée rationnellement et constitue un créneau intéressant et prometteur.<sup>1</sup>

La wilaya renferme des potentiels indéniables dans le domaine des filières bois et liège. Dans un souci d'une meilleure gestion du patrimoine forestier, une étude a été initiée dont l'objectif est la définition d'un mode nivicole.

Les potentialités actuelles offrent des possibilités d'investissement pour la création de PMI liées à l'activité et aux produits des forêts, les créneaux à exploiter sont :

- Le liège et bruyère pour fabrication des bouchons, pipes et flotteurs ;
- L'eucalyptus pour la fabrication de caisse d'emballage et de palettes de chargement ; la chêne ZENE et la chêne AFARES ;
- Les plantes médicinales ; Le charbon de bois ;

La wilaya de Tizi-Ouzou considère son domaine forestier comme un patrimoine au sens noble du terme, qui nécessite donc un programme de développement qui puisse protéger et développer la forêt en profitant aux populations des zones de montagne. La production actuelle ne représente que 5 % du potentiel halieutique. Cela est dû, essentiellement, au petit nombre d'embarcations de pêche exploitées. Les capacités n'ont pu progresser du fait de la situation des structures de mouillage, notamment l'abri de Tigzirt et l'ancienne jetée du port d'Azeffoun.

### **2.3. Le Tourisme, un potentiel multi face et un pôle touristique :**

Par la diversité des sites et des paysages, la wilaya de Tizi-Ouzou constitue un immense gisement qui offre la possibilité de créer et de développer des pôles touristiques intégrant une infinie variété de produits. La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'un potentiel lui permettant de développer une multitude de créneaux de l'investissement local allant du tourisme balnéaire, en passant par le climatique, le culturel ou celui de la chasse, il est possible d'envisager des formules mixtes ou plurielles tout au long des quatre saisons.

Au moins 61 projets d'investissement touristiques privés sont en cours de réalisation dans la wilaya de Tizi Ouzou.<sup>2</sup>

Ces différentes structures disposeront d'une capacité globale de 7200 lits qui seront mis à la disposition des touristes et estivants. Selon le directeur du tourisme, Rachid Gheddouchi, on compte parmi les projets en réalisation des hôtels, des auberges, des centres et villages de vacances, des

---

<sup>1</sup> ANNIREF Tizi ouzou, 2018

<sup>2</sup><http://horizon.dz> consulté le 30/01/2021

terrains de camping ainsi que des résidences touristiques. Ces investissements de particuliers sont prévus aux quatre coins de la wilaya.

Seize sont en réalisation dans la seule commune de Tizi Ouzou, souligne le même responsable, ajoutant que les autres projets sont localisés dans les communes côtières d'Iflissen au nord de la wilaya et Azeffoun à l'est, ou encore à Tigzirt et quatre autres à Aït Chaffaâ.

Ce programme a pour but de relancer le tourisme dans la wilaya aux potentialités naturelles importantes. Une grande partie de ces projets sera livrée d'ici la fin de l'année en cours, ajoute le responsable. Il cite notamment le village de vacances de Tamda (Ouaguenoun), l'extension du motel Relais vert de Oued Aïssi (Tizi Rached), ou encore le complexe touristique de la commune de Fréha, entre autres projets dont la livraison est prévue dans quelques semaines.

Ces projets, une fois mis en service, fourniront ainsi un apport considérable pour la promotion du secteur du tourisme en augmentant considérablement les capacités d'accueil de la wilaya, mais aussi pour l'activité économique de la région. Il est ainsi prévu que ces infrastructures procureront plus de 3530 postes d'emplois directs.

En plus de ces projets touristiques en voie de réception, 143 autres d'une capacité totale estimée à plus de 20 000 lits d'hébergement, devant aussi assurer plus de 8600 postes d'emplois directs ne sont pas encore lancés pour diverses raisons dont le manque de foncier. Par ailleurs, pas moins de 239 dossiers de demandes d'investissement ont été introduits auprès des services de la wilaya pour étude.

Le problème de manque d'assiettes foncières se pose toujours, rendant la concrétisation du programme difficile, souligne M Gheddouchi. Il affirme que ces projets peuvent augmenter la capacité d'hébergement touristique de la wilaya d'environ 31 400 lits, avec une offre d'emplois de pas moins de 19 000 postes.

#### **2.4. Secteur de la pêche**

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade maritime de 85km de long soit 7% de la côte algérienne. La frange maritime couvre cinq communes : Tigzirt, Mizrana, Iflissen, Azeffoun et Ait Chaffaa. La surface maritime économique s'étend sur 1365 km<sup>2</sup> dont 1102 km<sup>2</sup> pour la zone de pêche et 63 km pour la zone de frais (reproduction). Le potentiel halieutique est estimé à 6566

tonnes de poissons blancs et 3000 tonnes de poissons bleus. Les prises possibles sont évaluées à 220 tonnes par an soit 33,5 % seulement de la biomasse.

## **2.5.Secteur d'hydraulique**

Les ressources en eau de la wilaya sont de trois types : superficielles, souterraines (nappes) et sources.

### **2.5.1. Ressources superficielles**

Les caractéristiques physiques (relief montagneux) et climatiques (importance pluviosité) de la wilaya constituent un apport appréciable du point de vue hydrologique. Le réseau hydrologique de la wilaya renferme deux bassins versants dont l'un (le bassin du Sebaou) est drainé par l'oued principal Sebaou et ses affluents (Oued Aissi-Takhoukht et oued Bougdoura) et l'autre le bassin côtier lequel est drainé par l'oued Sidi Ahmed Ben Youcef.

Il ressort des estimations faites par une étude de la DHW que près d'un milliard de m<sup>3</sup> d'eau s'écoule chaque année au niveau de ces bassins et se perd en mer faute de moyens de mobilisation.

### **2.5.2. Ressources souterraines**

Les ressources souterraines mobilisées (forages et puits) dont le volume estimé à 98 millions de m<sup>3</sup> d'eau se trouve principalement dans les nappes des oueds de la wilaya (Sebaou, Boubhir, AcifNathKhelili, RabtaAissi). Ces ressources souterraines dont la plus importante est la nappe phréatique du Sebaou servent à alimenter en eau potable 80% de la population de la wilaya, l'activité industrielle et l'irrigation au niveau des plaines du Sebaou.

### **2.5.3. Sources**

La wilaya compte plus de 40 sources aménagées mobilisant un volume de 16 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an. Ces sources situées pour la plupart sur le flanc nord du Djurdjura ont un débit qui varie entre 3 et 75 litres/ seconde et elles sont actuellement captées pour l'alimentation en eau potable des populations villageoises

## **2.6.Ressources humaines**

La population est estimée à 1.300.000 habitants réparties sur 3000 Km<sup>2</sup>. La densité de la population est élevée pour une région de montagne, atteignant 400 hab./Km<sup>2</sup>. La croissance démographique assure une main d'œuvre jeune disponible et qualifiée. L'université Mouloud

Mammeri, 47 Lycées, 23 centres de formation, 40 écoles privées assurent un potentiel humain de moyenne et haute qualification. Quatrième Centre Universitaire du pays.

Le développement des ressources humaines est dû à l'investissement public dans le secteur de l'éducation et de la formation, sur plusieurs décennies, qui a permis à la wilaya de Tizi Ouzou de disposer de cadres, d'ingénieurs, de techniciens, de chercheurs dans diverses spécialités.

L'université de Tizi Ouzou (UMMTO), en a formé plusieurs milliers de cadres depuis sa création en 1977 et compte actuellement plus de 57 842<sup>1</sup> étudiants, encadrés par plus de deux mille enseignants ; cela dans différentes spécialités, notamment, les sciences économiques et de gestion, sciences biologiques et médicales, les sciences exactes et les différentes disciplines des sciences de l'ingénierie... etc, il est évident de signaler qu'une partie de l'encadrement actuel des différentes institutions de la wilaya est issue de l'université. En outre, une dizaine de laboratoires de recherche fonctionnent, assurant l'encadrement de la formation doctorale, une orientation nette vers les formations des sciences de l'ingénieur et de gestion ouvre des perspectives d'articulation à une dynamique de création d'entreprise, à condition d'amélioration des mécanismes et des incitations adéquates (telle que le dispositif CNAC...) et aussi ; l'amélioration du climat général des affaires en Algérie.<sup>2</sup>

Au plan de la formation professionnelle plus de 10.000 stagiaires sont pris en charge dans les différentes branches proposées par les centres de formation de la Wilaya, ainsi que par les écoles privées qui assurent des formations spécialisées à plus de 4 000 élèves.

La couverture sanitaire est assurée par un centre hospitalo-universitaire et 8 hôpitaux (2 400 lits) et une multitude de structures de bases relevant des secteurs public et privé (polycliniques, cliniques, centres de santé)

## **2.7. Moyens de communication et infrastructures de base**

### **2.7.1. Réseau routier et ferroviaire**

Avec 576 Km, les Routes Nationales 12, 24, 25, 30, 45, 71 et 73 assurent les liaisons rapides aux quatre coins de la wilaya. Les chemins de wilaya (652 Km) et les chemins communaux (3421 km) permettent de relier entre elles les 67 communes de la wilaya.

---

<sup>1</sup>Annuaire statistique de la Wilaya de TiziOuzou.année 2019

Le réseau ferroviaire longe la vallée de Tadmaït à Tizi-Ouzou sur 17 Km et passe par les zones d'activités de Draa-Ben-Khedda. Son extension est prévue vers la zone industrielle d'Oued-Aïssi sur une distance de 12 Km.

### **2.7.2. Réseau portuaire**

Le potentiel et les possibilités sont réels, importants et prometteurs avec l'achèvement du port d'Azefoun. Actuellement l'état d'avancement avoisine 100 %. Il comprend une digue de 436 mètres de long et plusieurs quais : un quai de commerce de 135 mètres : capacité 300 tonnes , un quai de pêche et réparation , un quai pour les petits métiers , un quai pour les carburants , le quai pour les marchandises , une unité glace , un marché de poisson.

Les structures de fonctionnement (administration, douane, police...). Les aménagements de l'abri de Tizirt et l'ancienne jetée sont en cours de réalisation.

### **2.7.3. Télécommunications**

Les télécommunications sont développées avec des liaisons de toutes natures. Le numérique est en voie de généralisation. Les 83 centrales téléphoniques existantes offrent 87.383 lignes sans compter les créneaux opérateurs MOBILIS - ORASCOM - OREDO et le développement du réseau internet. Des établissements postaux existent dans les coins les plus reculés.

## **2.8. Secteur de l'industrie<sup>1</sup>**

Les capacités industrielles de la wilaya de TiziOuzou sont aujourd'hui soumises à de fortes contraintes de restructuration et d'adaptation à la concurrence et à la nouvelle donne économique. Elles présentent, cependant, des potentialités intéressantes pour des actions d'essaimage, d'externalisation, de sous-traitance ou d'intégration.

Les capacités industrielles proprement dites sont reportées en trois grands ensembles :

- Des grands complexes, appartenant à des entreprises publiques, comptant de 1 000 à 3 000 emplois dans les industries de l'électroménager, du matériel électrique, de la filature et du tissage.
- Un deuxième ensemble est constitué d'entreprises publiques de taille moyenne (150 à 400 emplois), dans les activités d'articles scolaires, en plastiques, la confection, les matériaux de construction, les produits laitiers et l'aménagement.

---

<sup>1</sup> Le développement Local dans la wilaya de TiziOuzou, N°05, P04-05

- Un troisiemeensembleest constitué de PME privées, dont le développement, depuis le début des années 1980, a permis une diversification du tissu industriel, régional et une certaine montée en taille et en complexité technologique.

Avec de tels atouts et une potentialité si important, la wilaya de Tizi-Ouzou devrait avoir sa chance d'attirer un flux important d'investisseurs. En revanche, la réalité est autre chose ; et le point suivant sera consacré à l'étude de la situation de l'investissement dans la wilaya.

Malgré les contraintes marquant encore l'acte d'investir, le secteur privé recèle des potentialités remarquable, qui sont loin d'être exploitées.

### **3. Situation de l'investissement dans la wilaya de Tizi ouzou**

La wilaya de Tizi-Ouzou est située au centre du pays. Une zone de montagnes où sont localisés 1400 villages répartis sur 67 communes. Outre ses moyens de communication propres, la wilaya de Tizi-Ouzou est située à 1 heure de route de l'aéroport et du port d'Alger, à 130 km de l'aéroport et du port de Béjaâ. Elle est reliée au réseau ferré avec moins de 50 km de la gare de triage de Thenia et s'ouvre ainsi vers l'Est du pays. La gare de triage d'Alger est à 100 km.

#### **3.1. Industrie**

L'activité industrielle de la wilaya est dominée particulièrement par quatre unités de production d'importance nationale implantées tout le long du couloir SEBAOU :

Le complexe ENIEM à OUED-AISSI spécialisé dans le domaine de l'électroménager (cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs) employant un effectif de 2 077

L'unité SPA Electro-Industriel (Ex ENEL) implantée à FREHA assurant la production de moteurs /alternateurs, transformateurs et groupes électrogènes avec un potentiel de 755 postes de travail.

L'unité cotonnière S/PA complexe textile de Drâa-Ben-Khedda pour la fabrication de tissus écrus notamment avec un effectif réduit à 559 travailleurs suite à des compressions de personnels subies lors de ces dernières années.

L'unité de meubles de TABOUKERT (Cne de TIZI-RACHED) connue pour la fabrication de meubles de luxe et de style et faisant occuper 406 travailleurs.

Le tissu industriel se complète par d'autres entreprises publiques (10 unités nationales et 05 unités locales) et par la laiterie de DRAA-BEN-KHEDDA que côtoient 108 unités de production relevant du secteur privé qui activent dans différentes branches notamment

L'agroalimentaire, les matériaux de construction, l'industrie chimique et pharmaceutique. L'ensemble de ces unités privées totalise en matière d'emplois 4 342 postes de travail.

**Tableau n°12 :Principales industries dans les zones d'activités**

Branches d'activités	Secteur public		Secteur privé		Total public /privé	
	Nombre d'unité	Effectif employé	Nombre d'unité	Effectif employé	Nombre d'unité	Effectif employé
Industrie agroalimentaire	4	340	44	1 942	48	2 282
Industrie chimique pharmaceutique	1	82	20	579	21	661
Industrie matériaux et construction	3	164	22	765	25	929
Industrie textiles et cuirs	5	1 031	9	218	14	1 249
ISMMEE	5	3 562	9	695	14	4 257
Industrie bois, papier et Imprimerie	1	417	4	143	5	
Autres	3	1 098			3	1 098
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>6 694</b>	<b>108</b>	<b>4 342</b>	<b>130</b>	<b>11 036</b>

Source :ANNIREF Tizi ouzou,2018

### 3.2. Gisements et carrières de subsistance utiles

Le domaine minier de la Wilaya de Tizi-Ouzou est riche en gisements de substances non métalliques : calcaire au sud de la wilaya, le grès vers le littoral et dans la partie orientale, l'argile au centre et le marbre au centre et à la frontière occidentale (Se rapprocher de la direction des mines et de l'industrie de la wilaya).

Des substances métalliques, dont les indices sont reconnus, sont localisées sur le territoire de la wilaya.

Au regard du potentiel prouvé, l'exploitation des gisements de la wilaya demeure dérisoire. Vingt et une carrières seulement sont aujourd'hui en activité, ce qui renseigne sur le retard pris dans l'exploitation et la valorisation des sites de la région. Les carrières répertoriées ont fait l'objet d'évaluation portant sur leur délimitation, leurs caractéristiques ainsi que sur la consistance de leurs réserves.

Les gisements que la wilaya se propose de mettre à la disposition des investisseurs répondent à nombre de besoins en terme d'application ou de domaines d'utilisation :

- **Débouchés** : construction et travaux publics, décoration, verrerie, sidérurgie, fonderie, émaillerie, agriculture (composants chimiques, aliments de bétail).
- **Matériaux et produits** : briques de différentes consistances, tuiles, composants pourciments et bétons, chaux, pierre taillée, marbre et poudre de marbre, céramique

## **Conclusion**

Les capacités industrielles de la Wilaya sont aujourd'hui soumises à fortes contraintes de restructuration et d'adaptation à la concurrence, et la nouvelle donne économique, elles représentent des potentialités intéressantes pour des actions d'essaimage et d'externalisation, de sous-traitance ou d'intégration.

Une restructuration du secteur public, la levée des principales contraintes sur l'investissement privé sont potentiellement porteurs d'effets de diversification et d'expansion du tissu industriel local.

L'agriculture présente des potentialités importantes dans les deux grandes vallées de la wilaya notamment dans la céréaliculture les cultures maraichères, et l'élevage bovin.

Les atouts et les potentialités de la wilaya sont importants, et les acteurs font preuve de dynamisme, et les multiples dispositifs offrent de réelles possibilités d'action

Toute approche de développement du territoire de la wilaya de Tizi-ouzou, doit impérativement prendre en compte, les exigences et les impératifs liés à la densité importante de sa population (400 habitants/km<sup>2</sup>), à un taux de chômage important (18%), à une forte demande économique et sociale.

S'agissant précisément de la promotion de l'entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, il faut noter que globalement, grâce à ses potentialités et ses atouts, notamment ses ressources humaines, ses infrastructures de base, son potentiel industriel, son agriculture, les opportunités de secteur de la pêche, son tourisme et son artisanat, la wilaya est apte à mener à bien des projets ambitieux.

## **Section 02: Analyse statistique de la création d'activités: cas du dispositif CNAC Tizi ouzou**

L'importance du dispositif CNAC et l'objectif principal pour lequel il a été créé consiste à la base en son impact et son efficacité à la croissance et l'expansion des activités économiques ainsi que l'absorption du chômage.

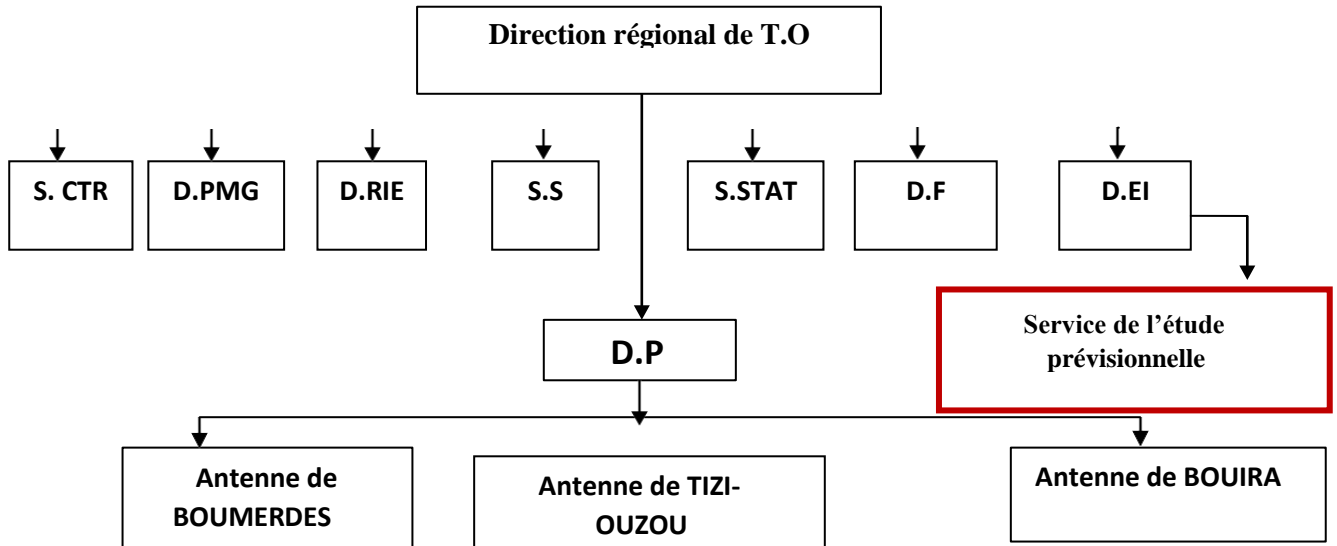
### **1. Présentation de la direction régionale de la CNAC de T.O**

Cette section aura comme objectif la présentation de la direction régionale de T.O en déterminant d'abord les services de cette dernière ainsi son organigramme, par la suite nous analyserons le procédé qu'un porteur de projet va suivre afin de bénéficier d'investissement et créer sa propre entreprise au sein du dispositif CNAC de la wilaya de T.O.

• **Organigramme de la direction régionale de T.O**

La direction régionale de T.O regroupe trois antennes à savoir: l'antenne de BOUMERDES, l'antenne de TIZI-OUZOU et l'antenne de BOUIRA. Comme le présente l'organigramme suivant:

Figure n°05 :organigramme de la direction régionale CNAC de la wilaya de Tizi Ouzou



Source: Direction du dispositif CNAC de la wilaya de TiziOuzo

Cette direction régionale veille sur la prestation des services au niveau régional, elle est subdivisée en:

- **D.EI** : Département d'étude d'investissement;
- **S.S** : Service des statistiques ;
- **D.F** : Département des finances ;
- **D.P** : Département des prestations;
- **S.CTR** : service contrôle;
- **D.REI** : Departmentreinsertion;
- **D.PMG** : Département personnel et moyen généraux.

Le porteur de projet doit suivre quelques étapes pour octrois son investissement ;au niveau de département d'étude de l'investissement il va élaboré son projet, puis la transmission et l'examinassions du projet au niveau de service contrôle, après la validation, le promoteur va obtenu l'attestation d'éligibilité et de financement par le département de finance. Après avoir demandé le crédit bancaire le promoteur va formaliser le dossier du prêts non rémunéré (PNR) permettant la mobilisation du crédit bancaire.

**2. Evolution des projets financés par la CNAC.T-O et promotion de l'investissement local**

Nous allons présenter les données collectées auprès du dispositif CNAC de T.O afin d'évaluer la contribution de ce dernier dans la promotion de l'investissement et de la création

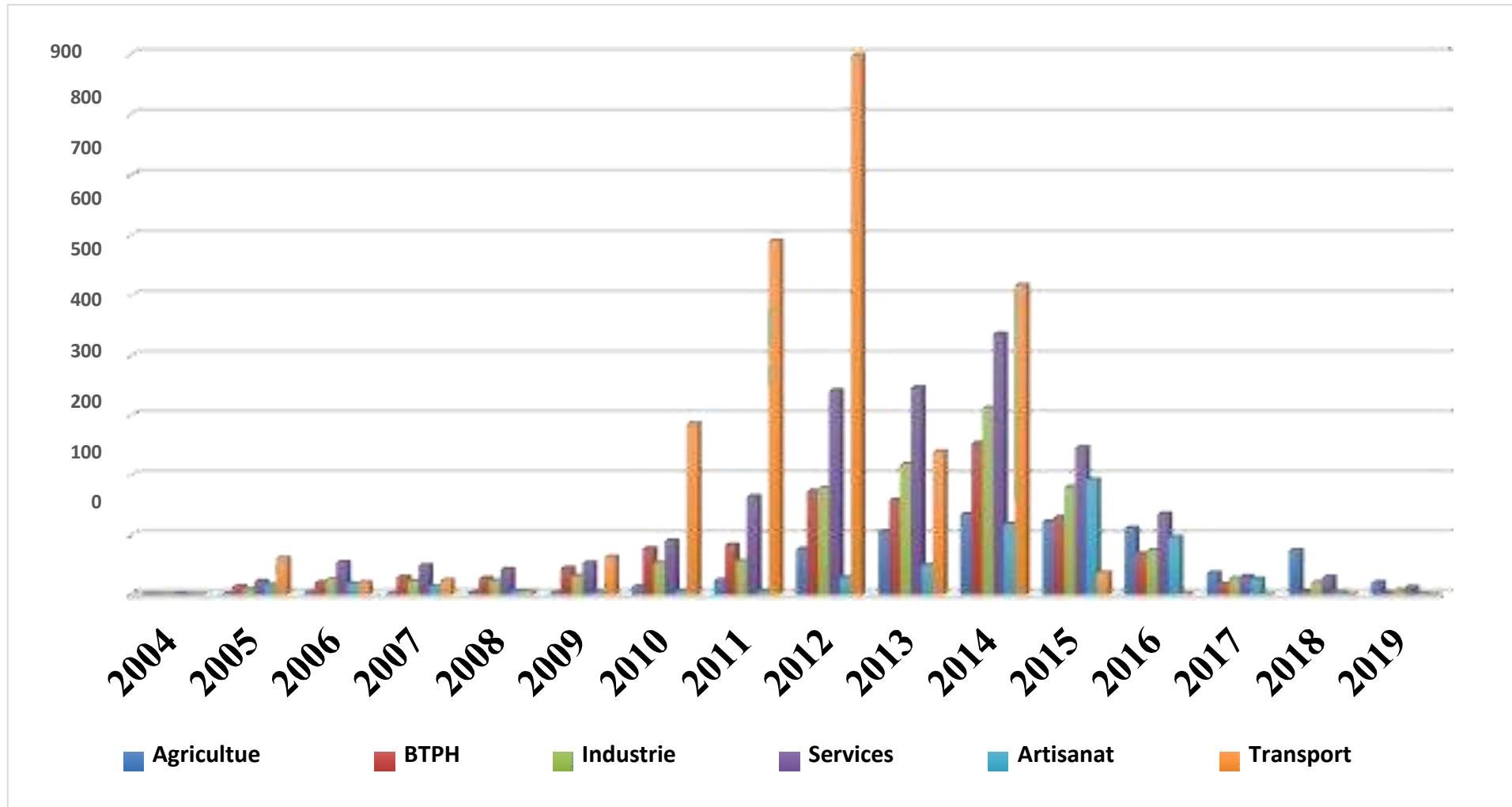
d'activité et d'emplois.

### **2.1. Financements accordés par le dispositif CNAC T.O**

A travers cet axe, nous présenterons, l'évolution des projets financés par la CNAC sur la période 2004-2019. Cette évolution (voir l'annexe le tableau n°01) présentée par année et par secteur.

*Chapitre IV : Contribution du dispositif CNAC à la promotion de l'investissement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou*

Figure n°06: Projets d'investissements financés par année et par secteur d'activité par le dispositif CNAC T.O



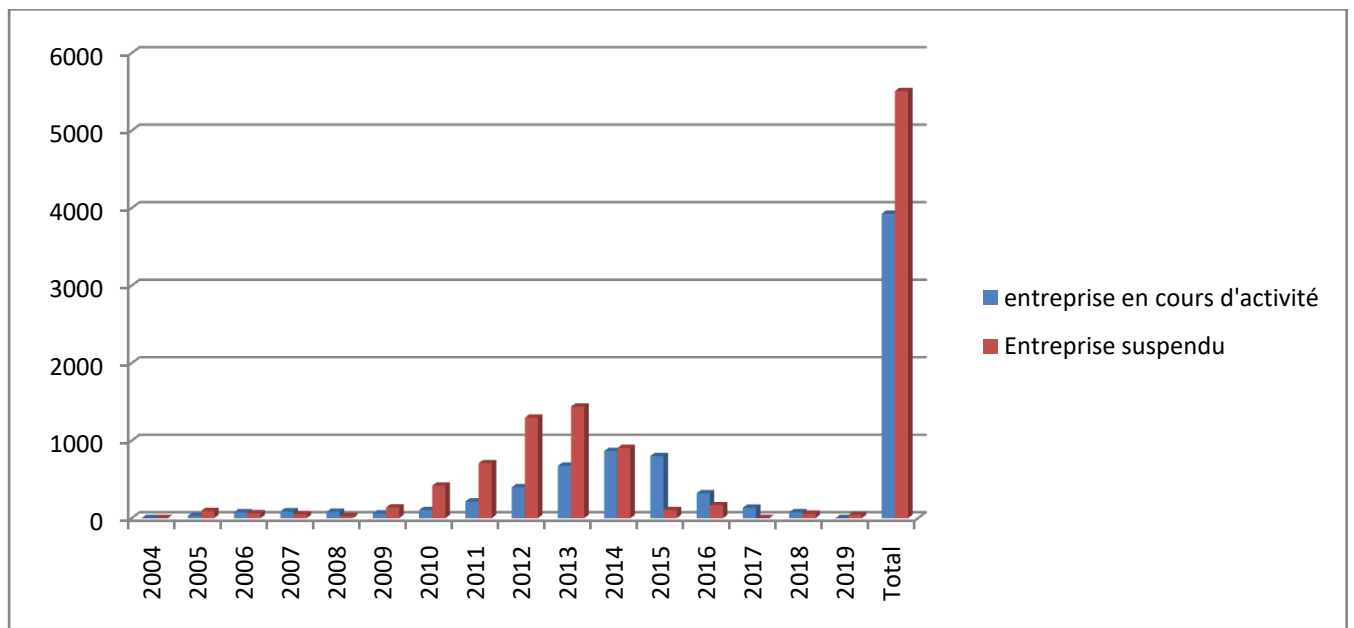
Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

Nous remarquons d'après l'observation du graphe n°05 que le nombre de projets financés évolue avec une croissance aléatoire depuis l'année 2004 jusqu'à l'année 2009 pour tous les secteurs d'activité.

Par contre une croissance remarquable pendant la période 2010-2014 principalement pour le secteur des transports et celui des services. Cette forte évolution est dû aux directives reçues par les banques pour la levée de toutes les entraves liées aux financements des projets. Il est signaler qu'à partir de l'année 2015, le nombre des projets financés ne cesse de baisser pour tous les secteurs notamment le transport qui est devenu même nul cela est due la saturation du ce secteur.

## 2.2. Projets d'investissement en cour et les projets suspendus par année

**Figure N°07 : Projets d'investissements en cour d'activité et les projets suspendus par année**



**Source:** Construction personnelle à partir des données recueillies

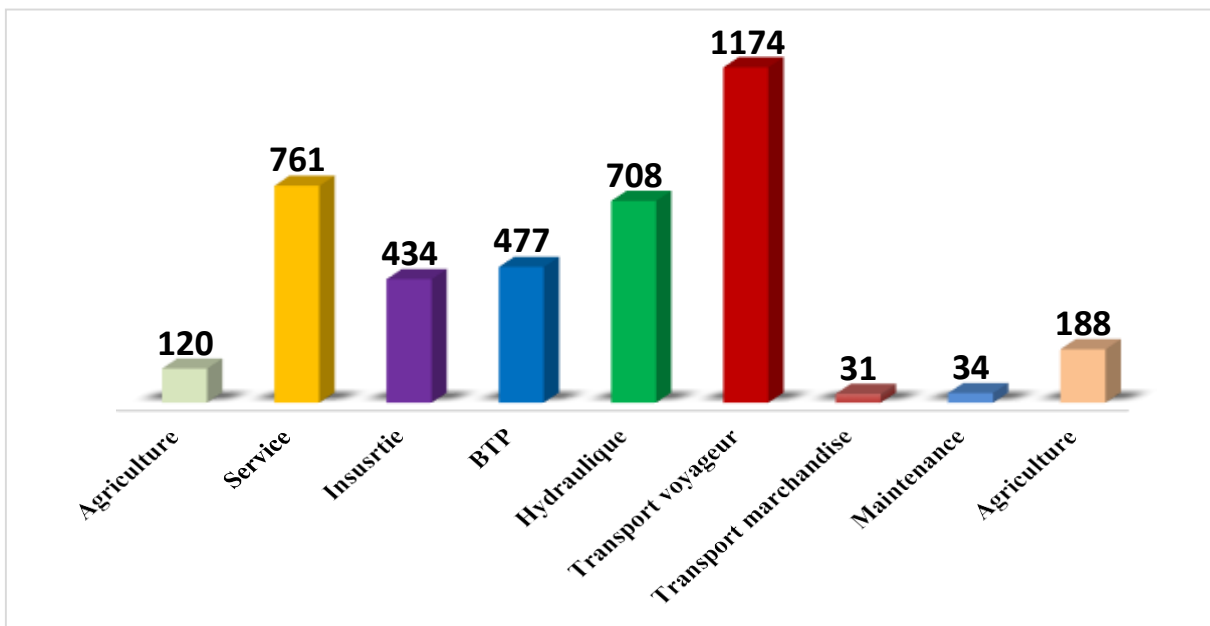
Le graphe n°06 nous renseignent sur le nombre de projets financés par année depuis 2005 jusqu'à l'année 2018(voir l'annexe Tableau n°02) et qui sont en activité. Nous pouvons remarquer une légère évolution des entreprises de l'année 2005 à l'année 2011 où les promoteurs commencent à prendre connaissance du dispositif et de ses avantages.

Une forte évolution est enregistrée allant de 2011 jusqu'à 2014 qui peut être expliquée par l'amélioration et la facilitation des procédures de ce dispositif. Une forte baisse est

enregistrée à partir de l'année 2015.

Nous remarquons clairement qu'un écart global important de 5509 projets (voir l'annexe Tableau n°02) financées sur les années cumulées par le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou ont suspendu leurs activités. En 2019 aucun projet financé n'a pu démarrer son activité, cette différence a été expliquée par l'existence de plusieurs contraintes, auxquelles le promoteur fait face. Nous allons les présenter dans un prochain point.

**Graphique N°08 : projets d'investissement en cours d'activité par secteur d'activité.**



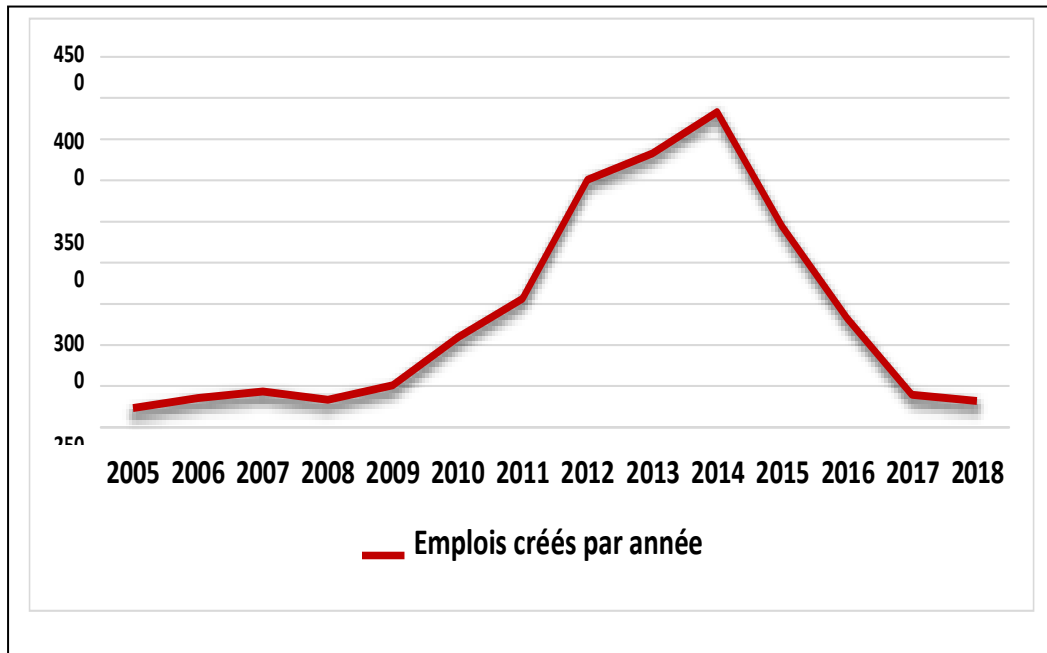
**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

Le Figure n°07 nous montrent que les secteurs de transport de voyageur et celui des services sont les secteurs les plus financés et qui sont en cours d'activité, la raison est qu'il n'y a pas de qualification exigée des secteurs plus demandés, puis en deuxième position le secteur de l'hydraulique puis celui de l'industrie. Les secteurs artisanat, et l'agriculture sont moyennement financés et en cours, il s'agit d'une catégorie qui sollicite le moins le dispositif CNAC de Tizi-Ouzou.

### **2.3. Emplois créés par le dispositif**

Nous avons présenté auparavant les réalisations du dispositif CNAC de Tizi-Ouzou en terme d'activité classées soit par année ou par secteur d'activité, à partir de ces réalisations le dispositif CNAC a généré des postes de travail et créé des emplois. Les statistiques suivantes présentent les réalisations de ce dispositif en terme d'emploi par année de 2005 à 2018.

**Figures N°09 : Emplois créés par année par le dispositif CNAC T.O**



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données du tableau n°03(voir l'annexe n°02 tableau n°03)

Le graphe n°09 nous permet d'observer l'évolution des emplois créés par année par le dispositif CNAC de T.O où une augmentation remarquable est enregistrée de l'année 2005 à 2009 qui peut s'expliquer par l'augmentation des projets financées par ce dispositif et qui sont en activité et donc qui ont généré des emplois.

La forte augmentation des projets en activité durant les années 2010 à 2014 a eu pour conséquence une forte création d'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou mais qui a chuté à partir de l'année 2015, ce au fait qu'à partir de l'année 2015 le dispositif a commencé à geler certains projets, en particulier ceux qui sont très demandés. L'efficacité du dispositif en terme de régénération d'emplois est liée d'une façon directe à l'évolution soit à la hausse ou à la baisse du nombre de projets en cours d'activité financés par le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou.

### **3. Contraintes des porteurs des projets suspendus**

Malgré l'efficacité du dispositif CNAC de T.O en terme de création d'activité et d'emplois, en effet il finance 9436 projets depuis l'année 2004 jusqu'à l'année 2019. 3927 projets seulement entrent en activité. Une différence de 5509 projets plus de la moitié n'arrivent pas à débiter leur activité. Cet écart est expliqué par la confrontation de ces dernières à plusieurs obstacles liés notamment au promoteur lui-même, au marché ou encore au niveau interne du dispositif CNAC de Tizi-Ouzou, c'est-à-dire à l'étude préliminaire de la faisabilité

du projet.

Nous avons déplacés nous même et faire des entrevues avec un échantillon des porteurs de projets (services agriculture et artisanat) sur les contraintes qui les empêchaient de débiter leur activités, nous nous sommes rapproché par la suite de service post création chargé de l'accompagnement des promoteurs en phase d'exploitation dont le personnel effectue des entretiens et rencontres avec les promoteurs.

Nous avons donc utilisé les résultats de ces rencontres et essayer d'établir les difficultés rencontre ces promoteurs, nous les présentons ci-contre sous un forme d'un tableau:

**Tableau n°13: Contraintes des porteurs des projets suspendus**

Secteurs d'activité	les contraintes
Agriculture	*Enregistrement de la mortalité des cheptels suite à des maladies. *Problème de fonds de roulement. *Manque de professionnalisme chez des promoteurs, dans le secteur. *Manque de main d'œuvre qualifiée. *L'assurance qui ne répond pas correctement, suite à des vices de contrat et par négligence de la part des promoteurs qui n'assurent pas en tous risques. *Manque d'espace de vente (foires locales) *Le problème de non renouvellement des contrats de location pour les terres agricoles et étables d'élevage.
Artisanat	*La cherté et le manque de matières premières (farine de glands, corail, argent...) *Manque d'espaces d'exposition et de commercialisation. *Manque de mains d'œuvre qualifiée

Source : construction personnelle à partir des données recueillies

#### **4. Les insuffisances du dispositif CNACT.O**

Ce dispositif a, certes, une valeur ajoutée pour l'entrepreneuriat en Algérie grâce à sa création d'activité et génération d'emplois dans la wilaya de Tizi-Ouzou qu'on compte à 19145emplois, depuis l'année 2004 jusqu'à l'année 2019. Cependant, nous avons dénombré des insuffisances internes qui affectent d'une manière directe ou indirecte la pérennité d'une entreprise financée à savoir :

- Manque de sensibilisation du promoteur sur la gestion d'entreprise;
- Le non poursuite judiciaire pour les prêts non remboursés;
- L'insuffisance de la communication existante entre le promoteur et le dispositif après la réalisation du projet ;

- La négligence de la qualification du promoteur en termes de niveau et d'expérience dans le domaine demandé;
- L'étude prévisionnelle effectuée n'est pas exhaustive pour refléter la faisabilité et rentabilité duprojet.

### **Conclusion**

Nous avons constaté au niveau de la direction du dispositif CNAC de la wilaya de Tizi ouzo: l'efficacité du dispositif, en terme de création d'activité et d'emplois, En effet et ce, depuis sa création en 2004 jusqu'à l'année 2019, 9436 entreprises ont été financées tous secteurs confondus. Avec 19145 emplois créés, ce qui est non négligeable. Néanmoins, dans les statistiques que nous avons recueillies nous avons trouvé que le nombre des projets financés par le dispositif ne correspond pas à celui des projets qui ont réussi à démarrer leur activité. Plus de la moitié du chiffre global notamment 5509 projets prennent à démarrer leur activité et ce malgré le fait qu'elles aient été financées. Il en ressort les difficultés des promoteurs à intégrer la vie entrepreneuriale que ce soit des difficultés par rapport au marché : aux matériels de production, aux matières premières ou alors en rapportant avec le promoteur lui- même : sa qualification, ses motivations et son environnement.

### **Section 3 : Analyse du rôle de la CNAC dans la promotion de l'investissement local: Enquête auprès des entrepreneurs de la wilaya de Tizi Ouzou**

Afin de promouvoir l'investissement local et avoir une meilleure compréhension de l'importance de l'investissement chez les gens et l'impact du dispositif CNAC sur leur processus d'investissement, nous avons conduit une étude spécifique dont le but de montrer l'importance de ce dispositif sur la création d'entreprise.

L'ambition est de fournir des repères à tous ceux qui s'intéressent à investir, pour promouvoir, directement ou indirectement.

#### **1. Structure du questionnaire**

Afin d'approfondir notre travail théorique que nous avons présenté dans les chapitres précédents et essayer d'apporter des éléments de réponse à notre problématique, nous avons effectué une enquête sur le terrain auprès de quelques investisseurs qui ont sollicité le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi ouzou.

Dans cette section nous allons présenter les étapes de notre enquête, les méthodes de recueil de données que nous avons utilisé, puis nous présenterons notre échantillon afin de pouvoir analyser les résultats

## **1.1 Présentation de l'enquête et des méthodes utilisées**

Nous avons mené une enquête sur le terrain auprès des investisseurs qui ont sollicité le dispositif CNAC en utilisant un questionnaire élaboré à partir de recherche bibliographique et de la partie théorique de notre travail.

### **1.1.1. Présentation de l'enquête**

L'enquête, que nous avons menée sur le terrain, s'est déroulée entre le mois de novembre 2020 et février 2021. Nous avons distribué des questionnaires aux investisseurs que nous avons rencontrés dans les sièges de leurs entreprises ou bien dans leurs chantiers.

Cependant, il faut signaler que au niveau du dispositif CNAC de la wilaya de Tizi Ouzo ils ont refusé de nous donner les contacts des promoteurs ce qui nous obligé à les chercher, et vu les conditions sanitaire dus à la pandémie Corona virus (Covid 19), notre échantillons d'étude s'est limité à un nombre de 50 promoteurs. Aussi, nous avons fait face à des investisseurs qui ont refusé de collaborer et ceux qui ont accepté de participer à notre étude, ne nous ont pas remis les questionnaires par la suite. Toutefois, certains investisseurs se sont montrés moins collaborateurs et ont refusé de répondre aux questions relatives au résultat, au bilan et au chiffre d'affaires.

### **1.1.2. Méthodes de recueil des données**

Pour ce qui est de notre méthode, nous avons opté pour la technique de questionnaire, qui consiste à « poser à un ensemble de répondant, le plus souvent représentatif d'une population, une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leur attitude à l'égard d'options ou d'enjeux humains et sociaux, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un évènement ou d'un problème, ou encore sur tout autre point qui intéresse les chercheurs »<sup>1</sup>. Cette méthode appelle à formaliser une série de réponses à la plupart des questions de sorte que les répondants puissent choisir leurs réponses parmi celles qui leurs sont proposées.

Cette méthode convient particulièrement lorsqu'il s'agit d'améliorer la connaissance d'une population spécifique, d'analyser un phénomène social que l'on pense pouvoir mieux

---

<sup>1</sup>BEAUD S , WEBER F, 1998 : Guide de l'enquête de terrain , Editions La Découverte, p 26.

cerner à partir d'informations portant sur les individus de la population concernée, ou d'une manière générale, quand il est nécessaire d'interroger un grand nombre de personnes où se pose un problème de représentativité.

Nous avons, en premier lieu élaboré un questionnaire en se basant sur les points que nous avons traité durant la première partie et nous avons, ensuite, distribué ces questionnaires aux investisseurs. Les premiers questionnaires collectés nous ont servi d'un pré-test, qui nous a permis de corriger certaines questions et d'améliorer le questionnaire. Dans un second lieu, étant donné les difficultés rencontrées par certains investisseurs à comprendre les questions, rédigées en langue française, nous avons appuyé notre questionnaire par des entretiens afin d'expliquer et parfois de traduire ces questions.

Notre questionnaire comporte des questions fermées et d'autres ouvertes et touche à plusieurs aspect de l'investissement : ses caractéristiques, le profil de son propriétaire dirigeant, son financement, ses contraintes financières.etc. Toutefois, étant donné que notre recherche porte sur le financement des investissements, nous ne tiendrons pas compte de toutes les informations recueillies.

Le questionnaire est devisé en plusieurs rubriques, dont la première est consacrée aux caractéristiques liées au propriétaire-dirigeant : âge, sexe niveau d'étude, formation, expérience.etc. Ensuite des questions liées à l'investissement et comprend des questions relatives à : la dénomination, le statut juridique, le nombre de salariés, le secteur d'activité.

Dans les autres parties du questionnaire, nous nous sommes intéressés à tout ce qui concerne le financement de cet investissement : son emploi et son développement, les modes de financement utilisés ainsi qu'aux différentes contraintes financières rencontrées par ces investisseurs.

### **1.1.3. Présentation de l'échantillon de l'enquête**

- **Choix et la constitution de l'échantillon :**

Dans l'enquête sur terrain, on construit le plus souvent un échantillon diversifié qui repose sur la sélection de composantes caractéristiques de la population.

Il convient toutefois de préciser que le terme d'échantillon est mal adapté dans une optique qualitative car il porte en lui-même l'idée de la représentativité et de la stabilité. A la notion globale de représentativité, ne faut-il pas substituer une notion plus large qui est l'adéquation de l'échantillon aux buts poursuivis?

Dans notre cas l'échantillon utilisé est de convenance. La nature exploratoire et les limites de cette recherche (les conditions sanitaires dus à la pandémie Corona virus (Covid 19)) expliquent ce choix. En effet, au niveau du dispositif CNAC de Tizi-Ouzou, nous signalons qu'il est apparu difficile de déterminer avec précision le nombre total des investisseurs qui sont en phase de pré-démarrage vu le nombre important des dossiers examinés chaque jour.

Nous avons approché par questionnaire 50 investisseurs ayant sollicité le dispositif CNAC (hommes et femmes) ont complété notre questionnaire et nous étions sur place c'est-à-dire en contact direct avec les investisseurs pour permettre une bonne compréhension des items du questionnaire car dans la plupart des temps les gens ont besoin d'effort pour bien comprendre le sens des questions posées vu leur niveau d'instruction souvent moyen.

Cependant, c'est tous les investisseurs qui ont rempli le questionnaire, c'est-à-dire un taux de réponse de 100% (c'est l'intégralité des individus ciblés qui ont répondu au questionnaire).

Notre échantillon est composé de 50 investissements choisis aléatoirement, mais seulement, nous avons essayé de les classés selon les différents secteurs d'activité et sexes de l'investisseur (prise en compte de l'entrepreneuriat féminin). Cependant, nous n'avons approché un certain nombre des investisseurs qui ont obtenu leur investissements via un crédit bancaire ou à leur propre compte (hors les dispositifs d'aides à la promotion de l'investissement local) pour faire montrer l'importance du dispositif CNAC.

Toutefois, l'échantillon a touché pratiquement tous les secteurs d'activité et toutes les catégories des investissements.

Etant donné les différentes contraintes rencontrées sur le terrain, nous avons mené cette enquête uniquement auprès des investisseurs des différents coins de la wilaya de Tizi-Ouzou.

#### **1.1.4. Formulation des questions**

Dans notre cas, nous avons utilisé trois types de questions :

- Les questions fermées : qui demandent une réponse précise ;
- Les questions aux choix multiples : dans ce cas, la personne interrogée se voit proposer des solutions et doit faire un choix entre plusieurs réponses préétablies ;
- Les questions ouvertes : pour ce type de questions, aucune proposition de réponse n'est fournie. L'interviewé s'exprime par les termes qu'il veut, il s'agit des questions les plus difficiles à dépouiller mais très riches en informations.

Notre questionnaire a été formulé (dans sa majorité) sous forme de questions aux choix multiples et ceci pour faciliter le dépouillement et l'interprétation des réponses fournies.

## **1.2. Elaboration du modèle d'analyse**

Après avoir mené un travail exploratoire consistant notamment en un état de la recherche théorique sur la notion de l'investissement local, et les politiques publiques d'aide à la promotion de l'investissement local, et la réalisation d'entrevues avec quelques anciens investisseurs issus du dispositif CNAC, la problématique a ainsi pu émerger.

### **1.2.1. Techniques statistiques**

Après avoir récupéré les questionnaires qui ont été adressés aux différents investisseurs, nous sommes passés à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues. Le traitement des résultats s'est fait à l'aide de calcul des informations avec logiciel de calcul Excel.

Pour l'interprétation des résultats, nous avons choisi une branche de l'analyse des données comme méthode statistique permettant de traiter et interpréter les résultats.

constitue « l'ensemble des techniques et des méthodes d'analyse des données portant sur plusieurs variables et individus qui nécessitent souvent le recours au traitement informatique ». <sup>(1)</sup>

## **1.3. Dépouillement du questionnaire**

De point de vue méthodologique, cet élément constitue la dernière étape de toute enquête de terrain. Il s'agit principalement de rendre toutes les informations recueillies exploitables en les présentant sous forme de données chiffrées dans des tableaux ou graphiques dont l'analyse permettra de tirer des conclusions justifiées.

## **3 Résultats de l'enquête**

### **3.1. Identification de l'investisseur**

Parce que l'investisseur se situe au cœur de la dynamique du processus d'investissement, nous pouvons penser qu'il a une influence sur la destinée de son investissement et qu'il en

---

<sup>(1)</sup> SIDI –MAMMAR, Lydia, « Essai d'analyse de l'impact du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie, Mémoire de magistère en science économique, l'université UMMTO, P177.

initie la trajectoire. Et aussi il est la cible des politiques de promotion de l'investissement. Il nous semble donc important de présenter, dans notre travail exploratoire, une synthèse des portraits des investisseurs interrogés qui fera l'objet de la première partie de notre enquête.

Il s'agit, dans un premier temps, de dresser un portrait basé essentiellement sur des paramètres sociologiques des personnes interrogées tels que : âge, sexe, niveau d'instruction, ainsi que ceux liés à l'interaction avec leur environnement proche.

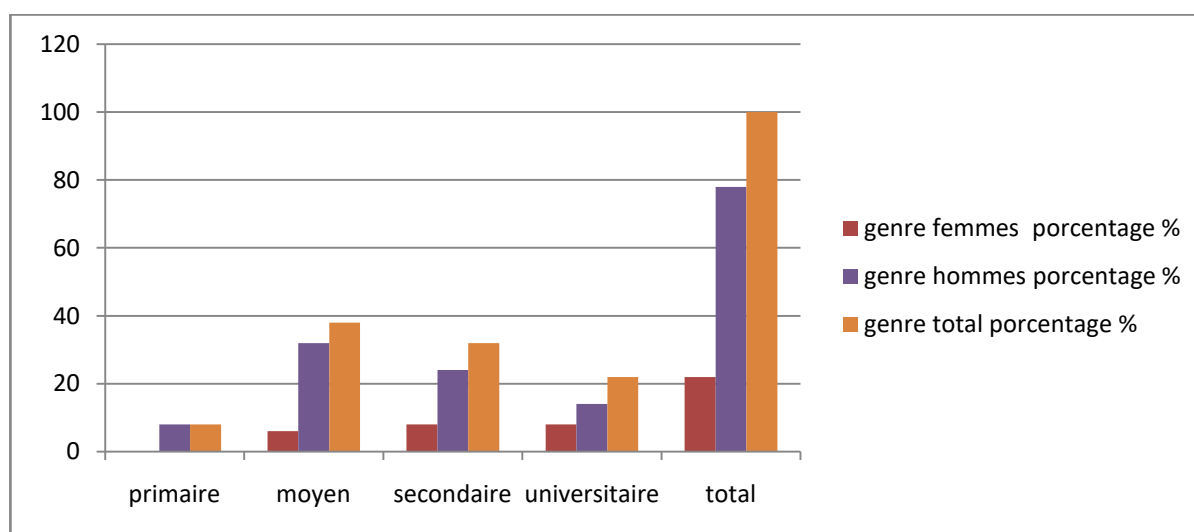
### 3.1.1 Répartition des entrepreneurs/investisseurs selon le sexe et le niveau d'instruction

Tableau n°14: Répartition des entrepreneurs/investisseurs selon le sexe et le niveau d'instruction

niveau d'etude	Genre					
	femmes		Hommes		Total	
	Efictifs	pourcentage %	Efictifs	pourcentage %	Efictifs	pourcentage %
<b>Primaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>Moyen</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>38</b>
<b>Secondaire</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>32</b>
<b>universitaire</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>22</b>
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>39</b>	<b>78</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

Source Construction personnelle à partir des données recueillies.

Figure n°10 : Répartition des entrepreneurs/investisseurs selon le sexe et le niveau d'instruction



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

## *Chapitre IV : Contribution du dispositif CNAC à la promotion de l'investissement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou*

A travers cette représentation, nous constatons clairement la prédominance des hommes sur les femmes dans l'activité entrepreneuriale créée dans le cadre du dispositif CNAC avec 78% contre 22% la part de la femme dans les projets créés. Les aspirations féminines s'orientent plus vers la recherche d'une position sociale stable concrétisée par l'emploi ou la fondation d'une famille, que vers de prendre des risques. Ainsi, ce résultat est largement influencé par les normes et traditions culturelles ; Les femmes qui se lancent dans une carrière d'indépendante, par exemple, seraient désavantagées par rapport aux hommes à cause de barrières liées à l'éducation, à la tolérance au risque et aussi à la pression familiale et à l'environnement professionnel. (chapitre II page 30).

Créer une entreprise, nécessite un certain niveau d'étude de la population ciblée. Le niveau d'instruction peut être d'un apport important dans le développement de l'entreprise dans le sens où l'individu dispose de compétences et connaissances dans un domaine précis lui permettant de mieux gérer son affaire.

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que les entrepreneurs ont, en majorité, un niveau d'instruction moyen (38%), et (8%) ont un niveau au dessus du niveau moyen 32% pour le secondaire et 22% pour le niveau supérieur. ces résultats confirme le type artisan d'entrepreneur selon ADEM SMITH (page 34 du chapitre II)

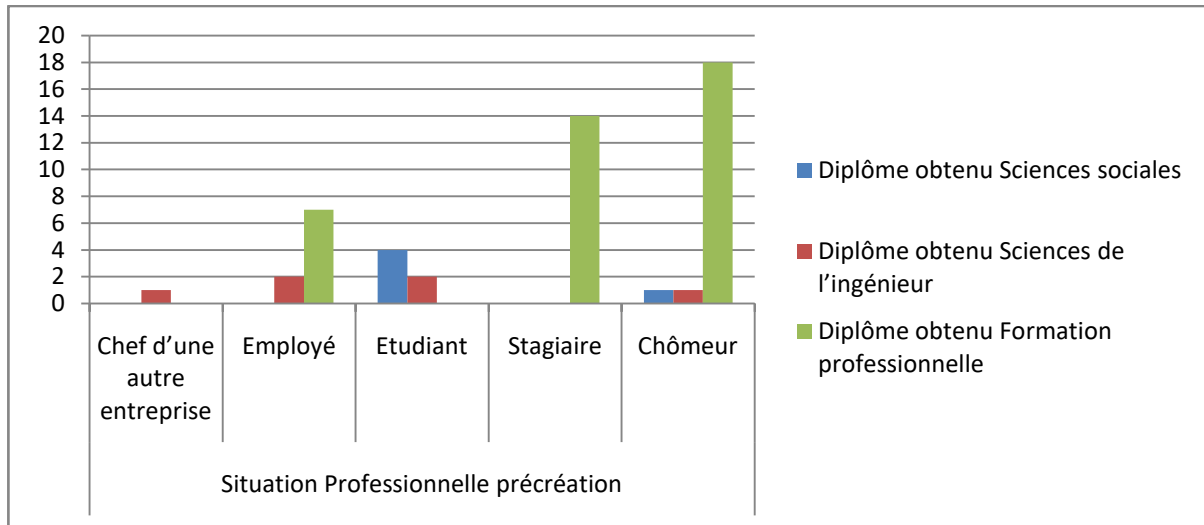
### **3.1.2 Répartition des entrepreneurs/investisseurs selon le diplôme obtenu et la situation pré-crédation**

**Tableau n°15 : Diplôme obtenu et la situation professionnelle pré-crédation.**

		Diplôme obtenu			Total	Pourcentage %
		Sciences sociales	Sciences de l'ingénieur	Formation professionnelle		
<b>Situation Professionnelle</b>	Chef d'une autre entreprise		1		1	2
	Employé		2	7	9	18
	Etudiant	4	2		6	12
	Stagiaire			14	14	28
	Chômeur	1	1	18	20	40
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>39</b>	<b>50</b>	<b>100</b>
<b>pourcentage%</b>		<b>10</b>	<b>12</b>	<b>78</b>	<b>100</b>	

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n°11: Diplôme obtenu et la situation professionnelle pré-crédation.**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**a- Diplôme obtenu**

Le tableau ci-dessus, montre que la majorité (78%) des entrepreneurs enquêtés sont des détenteurs d'un diplôme de formation professionnelle, ce résultat eussent de fait que ce type de diplôme préparent plus les gens à la vie active, et la création d'entreprises. Il nous renseigne aussi sur la nature de l'activité des entreprises créées qui sont des activités issues de type de formation poursuivis (menuiserie, plomberie, tôlerie automobile, soudure,...).

A travers ces données que 12% des entrepreneurs enquêtées ont des diplomes universitaires, et c'est la question posée, les étudiantssont-ils préparé à la vie professionnelle ? au cours des dernières années il ya des départements qui ont contribué à préparer les étudiants à la vie professionnelle ;on trouve par exemple le département de sciences économiques,la spécialité EFL qui a introduit le module entrepreneuriat dans son programme, et la programmation des séances particulières<sup>1</sup> pour introduire et présenter les défèrent dispositifs d'aide à la promotion de l'investissement local, nous espérons que l'idée sera diffusée dans tous les départements de l'université.

A partir de l'année 2018 la CNAC est intégrée dans pas mal de formations de sensibilisation à l'entrepreneuriat au profit des universitaires inscrit par l'ANEM . Le tableau suivant montre le nomre des sessions inscrite par année

**Tableau n°16 : sessions de formation inscrite par la CNAC par année**

Année	2018	2019	2020	2021
Session	03	03	01	03

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

<sup>1</sup> [www.ummt0.dz](http://www.ummt0.dz) (M<sup>me</sup> AHMEDZAID Malika,EFL cours de l'entrepreneuriat social ,2019)

La durée de formation de chaque session est cinq(05) jours . A la fin de chaque formation, les candidats présentent leurs idées d'un projet, et obtiennent leurs diplomes de l'entrepreneuriat.

La plupart des idées proposées ont été transformés en projets réels, le tableau suivant montre le nombre de projets réalisés par les personnes bénéficiant de la formation de sensibilisation à l'entrepreneuriat :

**Tableau n°17 : projets réalisés par les personnes bénéficiants de la formation de sensibilisation à l'entrepreneuriat**

année	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de participants</b>	56	39	16	33
<b>Nombre de projets déposés</b>	2	7	16	2

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

### **b- Situation professionnelle pré-crédation**

La figure n°11 montre que la plupart des entrepreneurs interrogés étaient des chômeurs (40%) . Les stagiaires (des centres de formation surtout) occupent la deuxième position avec une portion de 28%, en troisième position viennent les employés dans une entreprise occupant le poste de préemploi. En ce qui concerne cette dernière catégorie, 73% déclarent qu'ils vont créer leurs entreprises dans le même secteur d'activité que le poste qu'ils ont occupé avant de solliciter le dispositif CNAC, d'ailleurs les conditions de travail difficiles, le faible salaire, longue durée de travail, la non déclaration à la sécurité sociale et le risque d'insécurité avec une grande facilité de licenciement.

Cependant, la situation professionnelle de l'entrepreneur avant la création de l'entreprise peut révéler une idée assez précise sur les principales motivations de sa création.

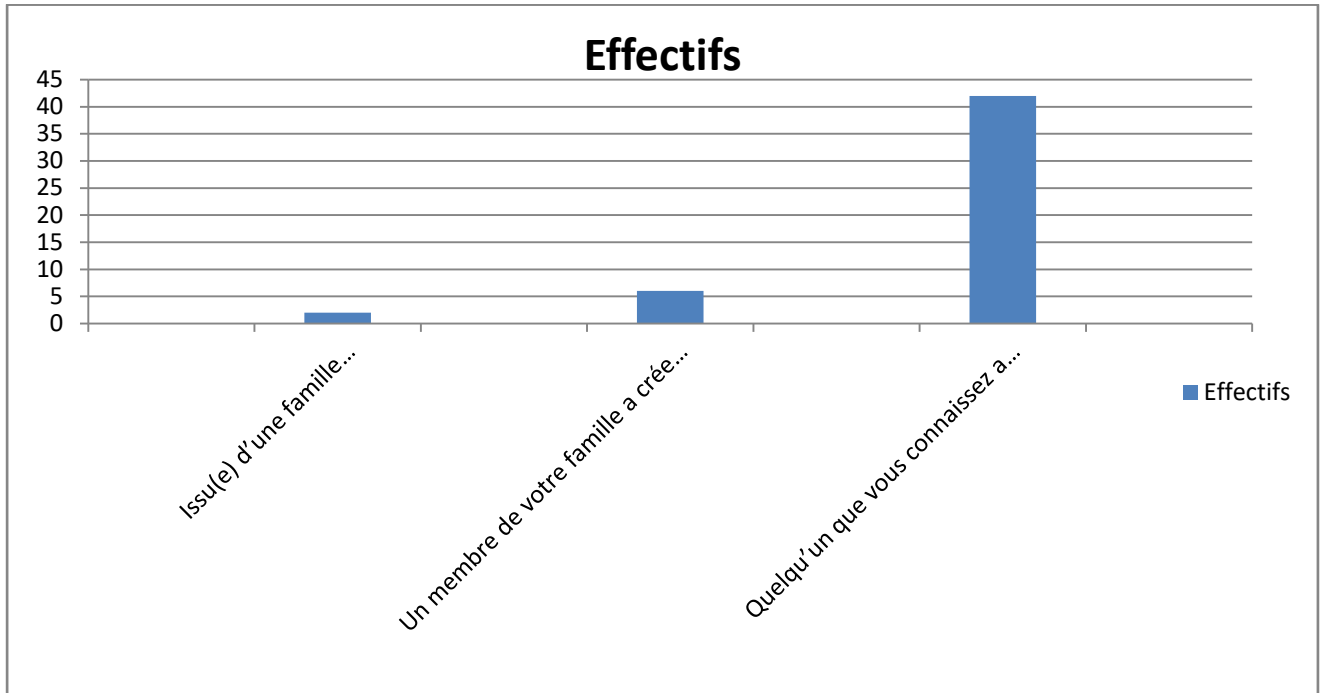
### **3.1.3 Expériences d'investir**

**Tableau n° 18 :Expériences des promoteurs par rapport à l'emploi d'un investissement**

<b>Expérience de la création d'entreprise</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage%</b>
Issu(e) d'une famille d'entrepreneurs	<b>2</b>	<b>4%</b>
Un membre de votre famille a créé une entreprise	<b>6</b>	<b>12%</b>
Quelqu'un que vous connaissez a créé une entreprise	<b>42</b>	<b>84%</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n°12: Expériences des promoteurs par rapport à l'emploi d'un investissement**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

Nous constatons que 84% des promoteurs ont créés leur entreprise vu que quelqu'un de leur connaissance a créé une entreprise en transformant son projet en un investissement rentable, de là nous concluons que la majorité des entrepreneurs sont imitateurs.

### 3.1.4 Motivations à l'emploi d'un investissement

La motivation est considérée comme une force motrice constituée de plusieurs dimensions qui nous permettent d'expliquer l'amplitude et la persistance de l'engagement des efforts. Pour les investisseurs offre des avantages multidimensionnels. Les investisseurs ont actuellement de nouvelles valeurs professionnelles : l'entrepreneuriat comme choix de carrière est une option viable.

**Tableau n°19 : Motivations à l'emploi d'un investissement**

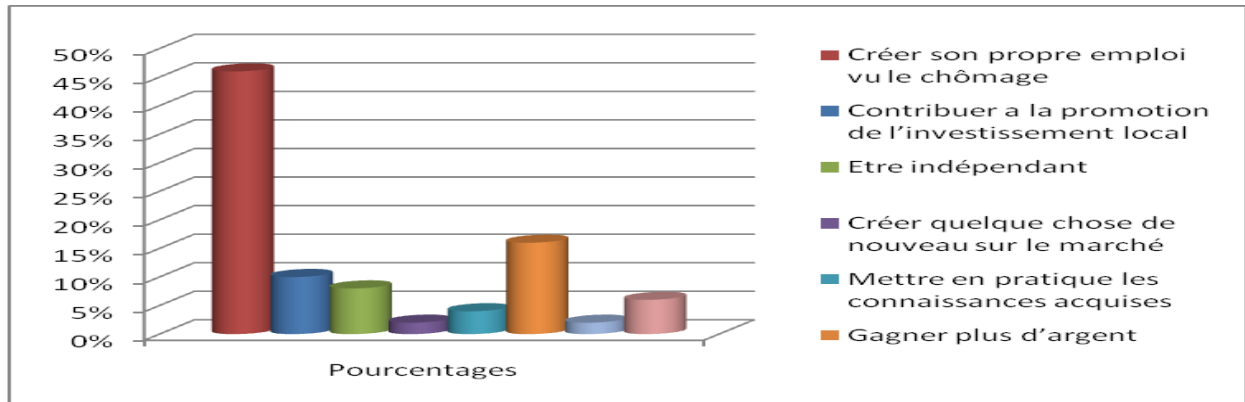
Les motivations	Effectifs	Pourcentages
Créer son propre emploi vu le chômage	23	46%
Contribuer à la promotion de l'investissement local	5	10%
Etre indépendant	4	08%
Créer quelque chose de nouveau sur le marché	01	02%
Mettre en pratique les connaissances acquises	2	04%
Gagner plus d'argent	8	16%
Créer des emplois dans la région	1	02%

*Chapitre IV : Contribution du dispositif CNAC à la promotion de l'investissement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou*

Bénéficiaire des avantages de laCNAC	<b>6</b>	<b>12,00%</b>
Total	<b>50</b>	<b>100%</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n° 13 :** Les motivations à l'emploi d'un investissement



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

Ces résultats montrent que les personnes interrogées avaient donné plus d'une seule motivation. En effet, sur les 50 interrogés, nous avons obtenu 50 réponses, le nombre des réponses est plus important que le nombre des sondés car les réponses ne sont pas exclusives. La motivation qui revient le plus avec 46% est créée son propre emploi vu le chômage, la seconde motivation en fréquence de réponse est : gagner plus d'argent avec 16%. En troisième position, vient : bénéficier des avantages du dispositif CNAC avec (12%) et la contribution à la promotion de l'investissement local vient la quatrième position (10%).

Ces résultats s'expliquent par la pression du chômage qui pousse les gens à créer leurs propres boîtes. Gagner leur vie et les besoins de leurs familles constituent la deuxième motivation. Et on constate enfin que les avantages accordés par le dispositif CNAC ne constituent pas une véritable motivation pour ces gens à promouvoir l'investissement local car seulement 10% déclarent que ces avantages constituent une motivation.

### 3.1.5 Origine de l'investissement (autre que l'aide de la CNAC)

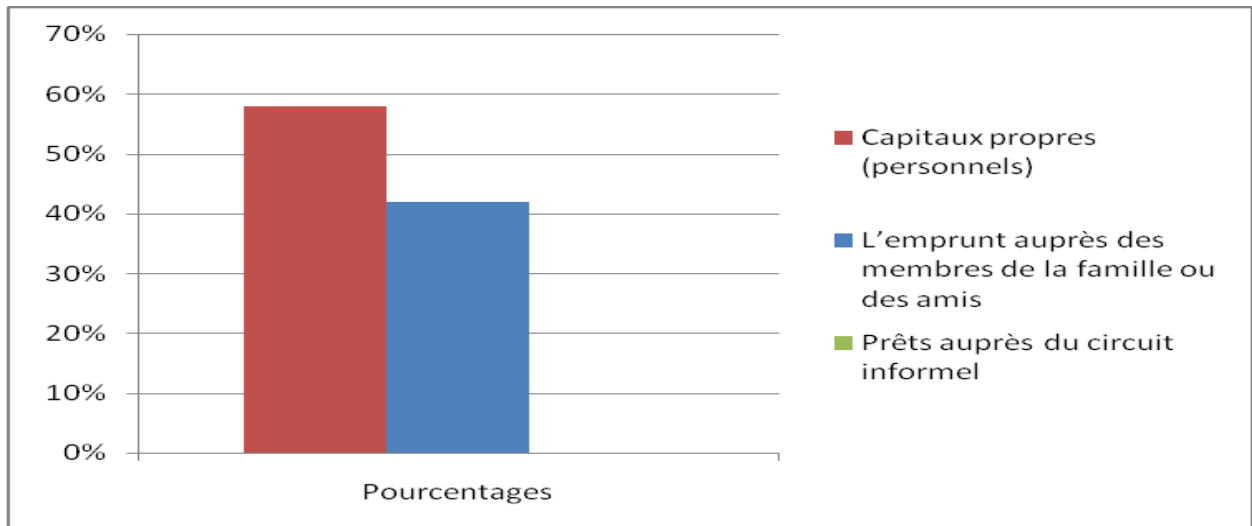
**Tableau n°20: Origine des sources de financement de l'investissement.**

Les ressources à la création	Effectifs	Pourcentages
Capitaux propres (personnels)	<b>29</b>	<b>58%</b>
L'emprunt auprès des membres de la famille ou des amis	<b>21</b>	<b>42%</b>

Prêts auprès du circuit informel	<b>00</b>	<b>00,00%</b>
Total	<b>50</b>	<b>100%</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillie

**Figure n°14: Origine des sources de financement de l'investissement**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

Nous constatons à travers la lecture de tableau, l'existence de deux (02), sources de financement qui constituent l'apport personnel du promoteur autre que les avantages financiers reçus par le dispositif CNAC et le crédit bancaire reçu dans le cadre d'un financement triangulaire.

En effet, les capitaux propres constitue la première ressource de financement avec 58% des réponses, et puis il ya le recours au financement informel (emprunt auprès des membres de la famille ou des amis) : le recours à ce type de financement constitue une source de financement appréciable selon les entrepreneurs interrogés (48%) compte tenu de ses caractéristiques : pas de formalités à remplir, pas de démarches à effectuer et surtout pas de garanties à avancer. D'après les entrepreneurs interrogés, ce type de financement permet un apport financier aux moments et aux endroits voulus et sans intérêts.

### **3.2. Valorisation et performance PME/PMI qui représentent l'investissement octroyé dans le cadre de la promotion de l'investissement local**

Nous avons consacré la première rubrique du questionnaire aux questions relatives à l'identification des investisseurs enquêtés. Ces questions portaient sur la présentation des PME

qui représentent l'investissement ainsi que sur des facteurs déterminants dans leur financement et leurs structures financières.

Création d'entreprise : contribuer à la promotion de l'investissement local ou ne pas être demandeur d'emploi?

La création d'entreprise est présentée avec insistance, par de nombreux penseurs et de décideurs, dans les domaines de l'économie et de la politique, comme une réponse au problème du chômage et donc, dans une certaine mesure, de la précarité. Les décideurs politiques ont adapté la solution de création d'entreprise pour lutter contre le chômage et de plus promouvoir l'investissement local. C'est dans cette logique que s'inscrit la création d'entreprise dans le cadre du dispositifs CNAC, c'est-à-dire créer son entreprise pour éviter les situations de difficulté sur le marché du travail et non pas dans le but de promouvoir l'investissement local c'est-à-dire la valorisation des connaissances ou saisir une opportunité sur le marché.

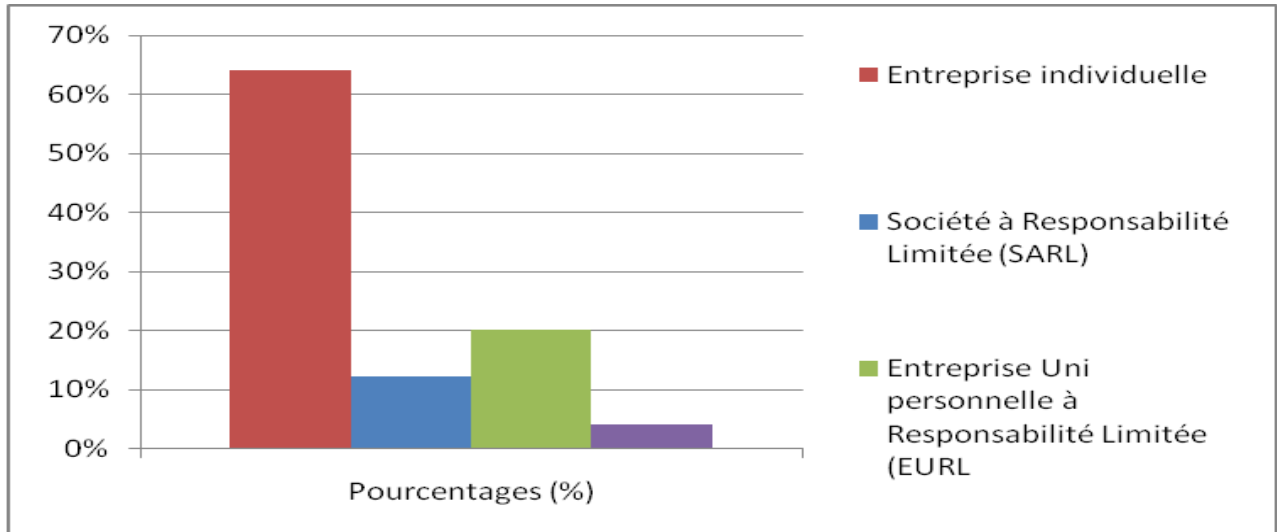
### **3.2.1. Statut juridique des entreprises créés par le dispositif CNAC**

**Tableau n°21 : Statut juridique des PME créés par le dispositif CNAC**

<b>Statut juridique</b>	<b>Fréquences</b>	<b>Pourcentages (%)</b>
Entreprise individuelle	<b>32</b>	<b>64%</b>
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	<b>6</b>	<b>12%</b>
Entreprise Uni personnelle à Responsabilité Limitée	<b>10</b>	<b>20%</b>
Société au Nom Collectif (SNC))	<b>02</b>	<b>4%</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n°15 : Statut juridiques PME créés par le dispositif CNAC**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

Le tableau et le graphe ci-dessus montre que la forme juridique « entreprise individuelle » domine notre échantillon avec 64 %, soit 32 PME sur les 50 PME de notre enquête parce que la majorité des investisseurs de notre échantillon préfèrent être indépendant en terme de propriété de capital, ou autonome en terme de prise une décision (caractéristique de l'entrepreneur chapitre II page 32). Cette forme juridique est suivie par l'EURL et la SARL avec, respectivement, 20 % et 12 %. Par ailleurs, il est à signaler que la majorité des PME adoptant la forme « entreprise individuelle » sont des personnes physiques. Les formes juridiques SNC et SPA ne sont qu'en nombre de 2 (04%).

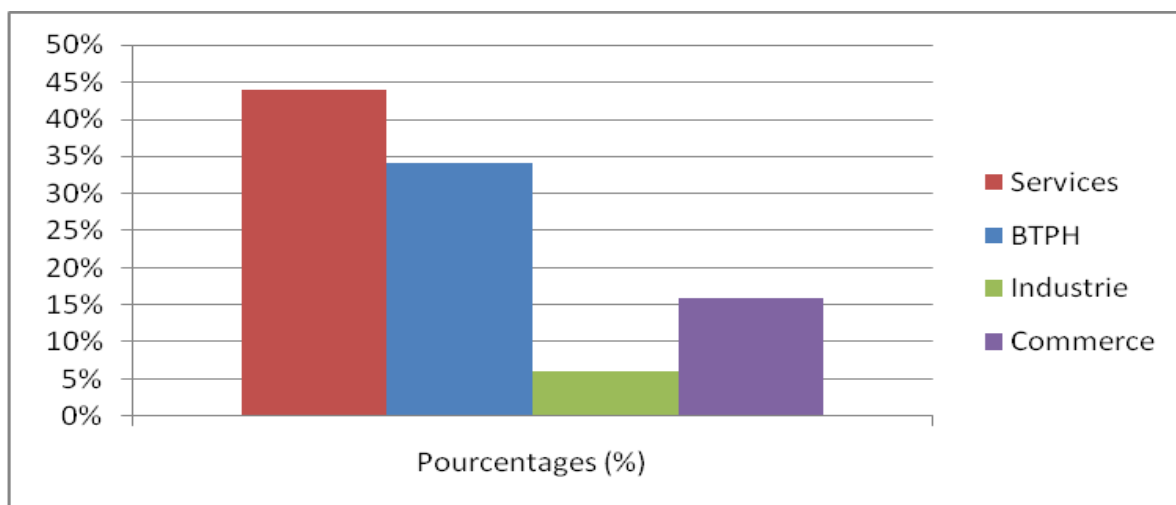
### **3.2.2. Répartition des PME contribuant à la promotion de l'investissement local par secteur d'activité**

**Tableau n°22: Répartition des PME de l'enquête par secteur d'activité**

Secteur d'activité	Fréquences	Pourcentages (%)
Services	<b>22</b>	<b>44%</b>
BTPH	<b>17</b>	<b>34%</b>
Industrie	<b>03</b>	<b>6%</b>
Commerce	<b>08</b>	<b>16%</b>
Total	<b>50</b>	<b>100%</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n° 16: Répartition des PME contribuant à l'investissement local par secteur d'activité**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

Nous remarquons, à partir des données obtenues, que le secteur des services est le plus dominant dans notre échantillon avec 22 PME, soit 44%. Ce secteur est suivi de celui du bâtiment, hydraulique et travaux publics (BHTP) et celui du commerce avec, respectivement, 34% et 16%. Le secteur industrie n'est représenté, quant à lui, que par trois PME, soit 6% de notre échantillon.

### 3.2.3. Styles et mesures estimées des PME/PMI contribuant à la promotion de l'investissement local

#### 3.2.3.1. Répartition des de PME/PMI selon la taille

La plupart des investisseurs de notre échantillon, comme c'est le cas de la population étudiée, sont de type TPE ayant moins de neuf (09) salariés. Le tableau ci-après présente la répartition de ces PME selon leurs salariés, en trois catégories (les seuils sont fixés par la loi 01-18)<sup>1</sup>.

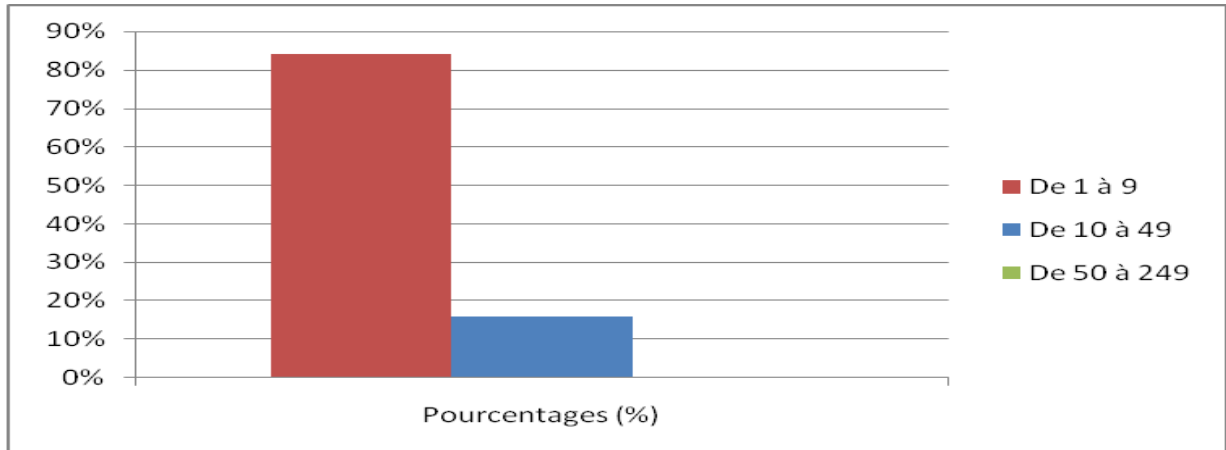
**Tableau n°23: Répartition des de PME/PMI selon la taille**

Le nombre de salarié	Fréquences	Pourcentages (%)
De 1 à 9	<b>42</b>	<b>84%</b>
De 10 à 49	<b>8</b>	<b>16%</b>
De 50 à 249	<b>00</b>	<b>0%</b>
Total	<b>50</b>	<b>100%</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

<sup>1</sup>Loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de PME

**Figure n°17 : Répartition des de PME/PMI selon la taille**



**Source :** conception personnelle à partir de notre enquête

Comme pour le cas de l'ensemble des PME algériennes, caractérisées par la prédominance des entreprises de très petite taille, notre échantillon est constitué à 84 % des PME de moins de 9 salariés, le reste c'est des entreprises ayant de 10 à 49 salariés qui sont en nombre des huit (08), soit 16 %.

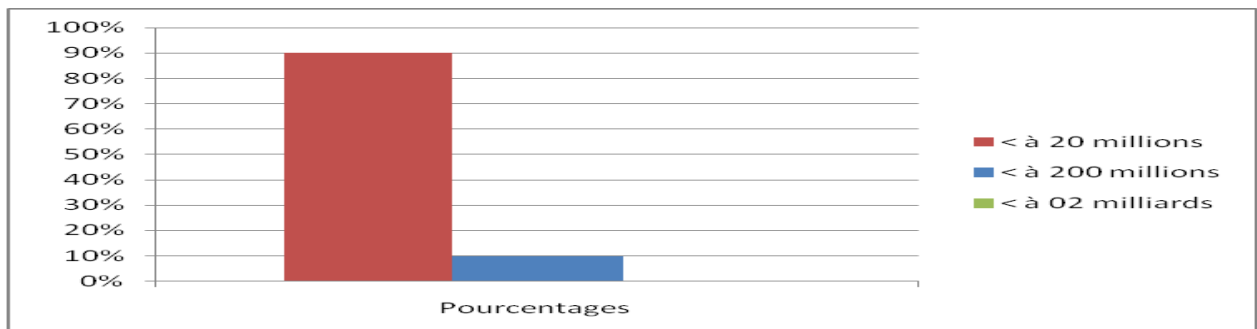
### 3.2.3.2. Répartition des PME/PMI selon Le chiffre d'affaires

**Tableau n°24 : Répartition des PME/PMI selon le chiffre d'affaires:**

Réponses	Fréquences	Pourcentages
< à 20 millions	<b>45</b>	<b>90%</b>
< à 200 millions	<b>5</b>	<b>10%</b>
< à 02 milliards	<b>00</b>	<b>0%</b>
Total	<b>50</b>	<b>100%</b>

**Source :** conception personnelle à partir de notre enquête

**Figure n°18 : Répartition des PME/PMI selon le chiffre d'affaire**



**Source :** conception personnelle à partir de notre enquête

La plupart des investisseurs interrogés ont évité de répondre à la question relative le chiffre d'affaire, et donc leur repenses n'étaient ni claires ni exactes.

### 3.2.3.3. Répartition des PME de l'enquête par catégories d'âge

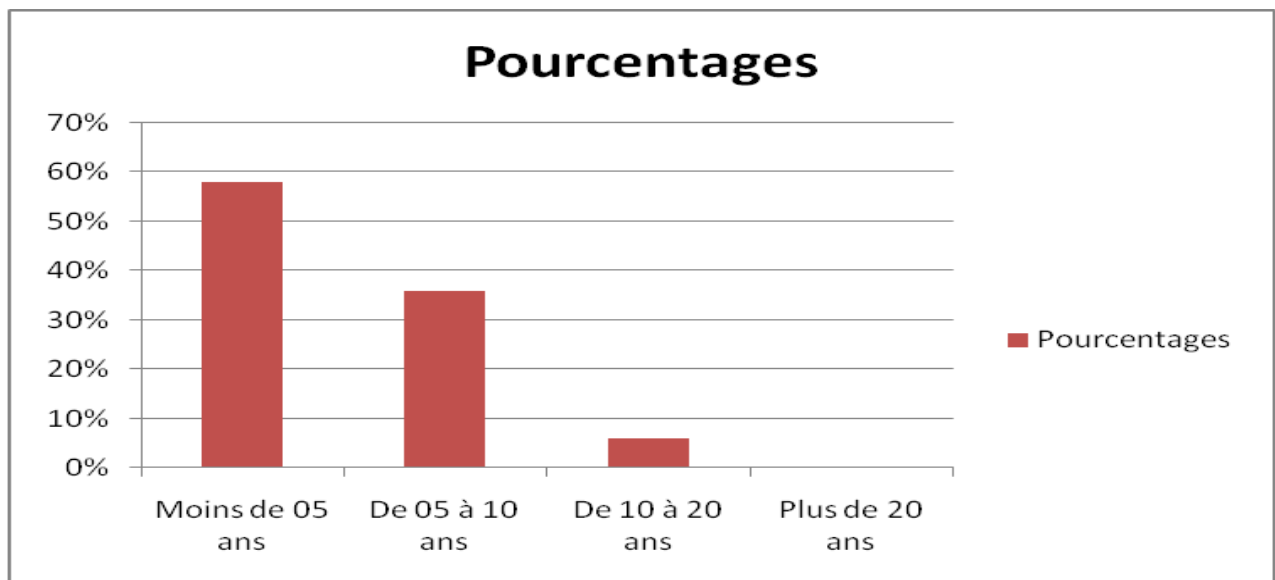
L'âge des PME de notre échantillon, au moment de l'enquête, est représenté dans le tableau ci-après. La majorité des PME algériennes sont créées à l'aide des différents dispositifs de soutiens aux PME et plus particulièrement après la création du dispositif CNAC, ce qui fait que la majorité de ces PME ont moins de 20 ans.

**Tableau n°25 : Répartition des PME de l'enquête par catégories d'âge**

Réponses	Fréquences	Pourcentages
De 1 à 05 ans	<b>29</b>	<b>58%</b>
De 05 à 10 ans	<b>18</b>	<b>36%</b>
De 10 à 20 ans	<b>03</b>	<b>6%</b>
Plus de 20 ans	<b>00</b>	<b>0%</b>
Total	<b>50</b>	<b>100%</b>

Source : conception personnelle à partir de notre enquête

**Figure n° 19: Répartition des PME de l'enquête par catégories d'âge**



Source : conception personnelle à partir de notre enquête

Les données présentées au tableau et graphe précédents indiquent que plus de la moitié des investissements de notre enquête sont récents puisque avec 58% d'entre elles ont moins de 05 ans et 36 % ont entre 05 et 10 ans, Cette résultat est dûe aux directives reçues par les banques pour la levée de toutes les entraves liées aux financements des projets dans la période

## *Chapitre IV : Contribution du dispositif CNAC à la promotion de l'investissement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou*

2009-2015, alors que seulement trois (03) PME ont entre 10 et 20 ans, soit 6 % de l'échantillon, tandis qu'aucune PME n'a plus de 20 ans d'existence.

### **3.3. Limites des politiques publiques relatives à la promotion de l'investissement local avant la création de la CNAC**

L'enquête concerne les investisseurs qui ont pas bénéficié du dispositifs CNAC

#### **3.3.1. Satisfactions des promoteurs ayant bénéficié des prêts dans le cadre des dispositifs existants avant la CNAC**

**Tableau n°26: Satisfaction des promoteurs ayant bénéficié des prêts dans le cadre des dispositifs existants avant la CNAC.**

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
La protection sociale favorise l'investissement	11	07	12	20
Les politiques publiques stables,	04	08	21	17
Formalités administratives ne prennent pas plus de trois mois,	02	04	17	27
Fiscalité ne freine pas l'investissement,	03	02	25	20
Facile de trouver un interlocuteur compétent,	07	05	14	24
Les aides sont accessibles	16	13	13	08
Organismes d'aide à la création d'entreprise sont importants aux Investisseurs	19	21	04	06
Un nombre approprié de dispositifs.	18	17	10	05

Source : conception personnelle à partir de notre enquête

Nous remarquons à travers les réponses avancées par les enquêtés (tableau ci-dessus) que la plupart d'entre eux sont conscients de l'importance des dispositifs d'aide à la création d'entreprise pour la promotion de l'investissement local et pensent que l'Etat a mis en place un nombre approprié. L'accès aux aides pour ces investisseurs est moins facile. Cependant, les répondants pensent qu'il n'est pas facile de trouver des interlocuteurs compétents dans ces organismes.

En général, les personnes sont d'accord pour dire que les formalités administratives sont très longues et que les politiques publiques, consacrées à la promotion de l'investissement, ne sont ni stables ni cohérentes.

Selon notre échantillon, la protection sociale et la fiscalité ne favorisent pas l'investissement. En Algérie, l'assurance chômage et l'allocation retraite sont très faibles (calculés en pourcentage du salaire). Il n'existe pas de trappe à l'inactivité comme ce qui est constaté dans la majorité des pays développés, où le revenu minimum d'insertion et certaines aides sociales poussent certains actifs à refuser un emploi.

Quand à la fiscalité, l'Algérie avec les différentes structures a mis en place des mesures d'aide et d'allègement fiscal pour les nouvelles créations. Nous pensons que le manque d'informations sur les nouvelles lois accentue le sentiment d'incertitude. Il est légitime de signaler que l'environnement institutionnel reste négativement perçu par la plupart des interrogés, malgré tous les efforts déployés par l'Etat pour encourager l'investissement local. Les perceptions négatives de l'environnement institutionnel réduisent les tendances des investisseurs à rechercher la croissance.

Ceci étant dit, le dynamisme de l'esprit d'investissement est fortement tributaire des conditions économiques, sociales et institutionnelles qui prévalent à l'échelon local et régional. L'émergence de l'esprit d'investissement est tributaire de la mise en place d'un environnement propice à l'investissement et à la création d'entreprise dans les quelles investisseurs innovantes peuvent croître rapidement.

### **3.3.2. Defaillant du service public dans la promotion de l'investissement local:**

#### **Difficultés d'accès à un crédit bancaire**

**Tableau n° 27 : les difficultés d'accès à un crédit bancaire.**

difficultés d'accès à un crédit bancaire	Effectifs	Pourcentage
Manque de confiance	<b>19</b>	<b>25,68%</b>
Pas de garantie de remboursement	<b>21</b>	<b>28,38%</b>
L'inexistence de banques spéciales pour l'investissement	<b>34</b>	<b>45,94%</b>
Total	<b>74</b>	<b>100%</b>

**Source :** conception personnelle à partir de notre enquête

Le tableau montre que les investisseurs interviewés croient qu'en Algérie, il n'existe pas vraiment de banques spéciales pour la promotion de l'investissement, ils sont (45,94%) avoir déclaré cette affirmation, elle constitue en effet une difficulté pour l'investisseur potentiel car avoir un crédit auprès des banques reste une chose difficile,

vu les difficultés bureaucratiques exercées par les banquiers même si le promoteur a satisfait l'intégralité des conditions exigées par ces derniers. la confiance concernant les garanties de remboursement est la véritable problématique entre les investisseurs privés et les banques étant donné leur fragilité financière et leur faible part de marché. D'où le recours à la CNAC qui a montré son efficacité pour encourager l'investissement local, a contribué à réduire la distance entre l'investisseur et les banques.

### **3.3.3. Impact de défaillance du service public sur l'investissement local**

**Tableau n°28 : Impact de défaillance des services publics sur l'investissement local**

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Difficulté d'accès au crédit freine l'investissement	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>06</b>
Manque de fonds freine l'investissement	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>04</b>	<b>04</b>

Source : conception personnelle à partir de notre enquête.

Malgré la prise de conscience collective sur la nécessité de moderniser le système bancaire et financier ainsi que le développement des organismes d'aide à la promotion de l'investissement local, les répondants sont d'accord pour déclarer que la difficulté d'accès au crédit et/ou le manque de financement freinent l'investissement.

A ce jour, les banques et les organismes de prêts, ne jouent pas leur rôle qui est de financer l'économie, alors qu'ils ne manquent pas de fonds. Les banquiers restent prudents quant à l'octroi de crédits car la gestion du risque n'est pas bien maîtrisée. Le risque opérationnel présente de fait que la prudence est au maximum.

En ce qui concerne les négociations avec la banque, les organismes d'aide jouent un rôle important pour l'investisseur car la nouvelle réglementation stipule que tout dossier déclaré éligible par ces organismes, reçoit automatiquement les financements nécessaires par les banques, chose qui permet aux promoteurs d'éviter les lenteurs administratives et les pratiques de clientélisme exercées par les banquiers.

### 3.3.4. Alternatives au financement bancaire de l'investissement local

**Tableau n°29 : Alternatif au financement bancaire de l'investissement local**

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
L'aide de l'entourage source de financement d'un investissement efficace	23	12	07	08
Les aides publiques ont un impact Positif sur l'investissement local	21	26	02	01

Source : conception personnelle à partir de notre enquête.

Pour la plupart des investisseurs, d'autres sources de financement de leur investissement ont donc repris le rôle des banques. L'aide des proches devient une source importante de financement. Un grand nombre des investisseurs ont déclaré que leurs projets ne verront pas le jour s'il fallait compter uniquement sur les banques.

### 3.4. Avantages de la CNAC favorisant l'accès à l'investissement local

Le dispositif CNAC est considéré comme une solution idéale pour les porteurs des projets à obtenir des prêts pour financer leurs investissements

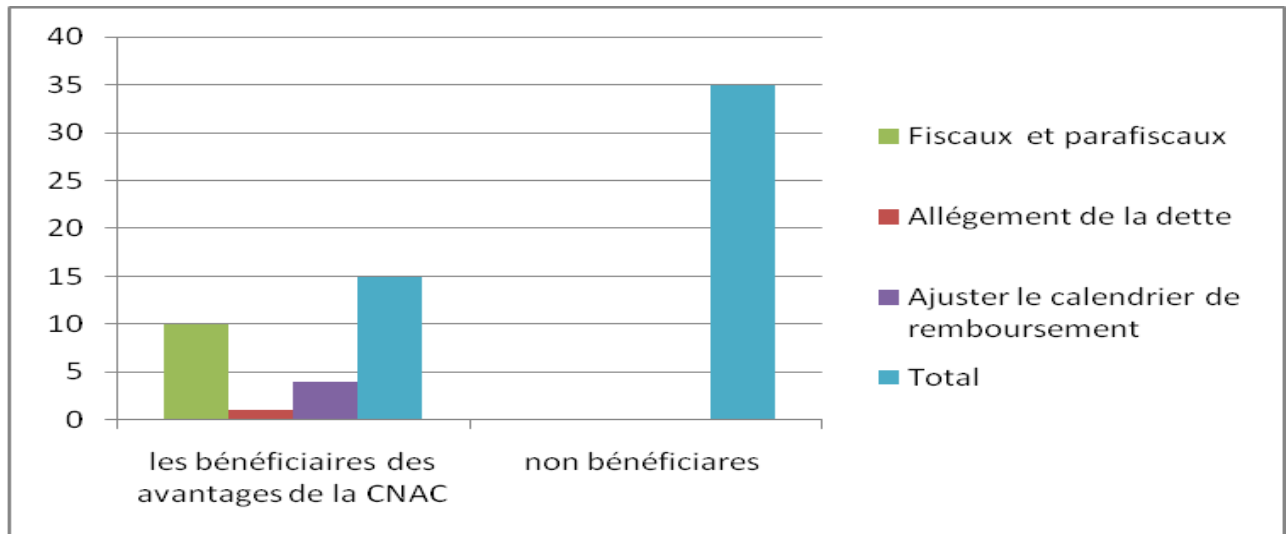
#### 3.4.1. Evaluation des Avantages motivant à la promotion de l'investissement local par la CNAC

**Tableau n°30 : Evaluation des Avantages et ses types sur La CNAC**

types d'avantages↓	les bénéficiaires des avantages de la CNAC		non bénéficiaires	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Fiscaux et parafiscaux	10	20%	0	0%
Allégement de la dette	1	2%	0	0%
Ajuster le calendrier de remboursement	4	8%	0	0%
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>30%</b>	<b>35</b>	<b>70%</b>

Source : conception personnelle à partir de notre enquête.

**Figure n°20: Evaluation des Avantages sur La CNAC**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

La majorité des investisseurs de notre échantillon (70%) qui ont employé leur investissement dans le cadre du dispositif CNAC n'ont jamais bénéficié des avantages financiers qu'accorde ce dispositif, cependant 30% ont réellement bénéficié de ces avantages.

20% des investisseurs ont bénéficié des avantages fiscaux et parafiscaux accordés par le dispositif CNAC, par contre 8% ont eu des avantages en termes d'ajustement du calendrier de remboursement de leur prêt, et le reste (2%) ont bénéficié d'allégement de la dette. Ces résultats montrent que les investisseurs qui ont déjà bénéficié des avantages de la CNAC peuvent à nouveau bénéficier d'un avantage ou plusieurs voire de tous les avantages offerts par la CNAC.

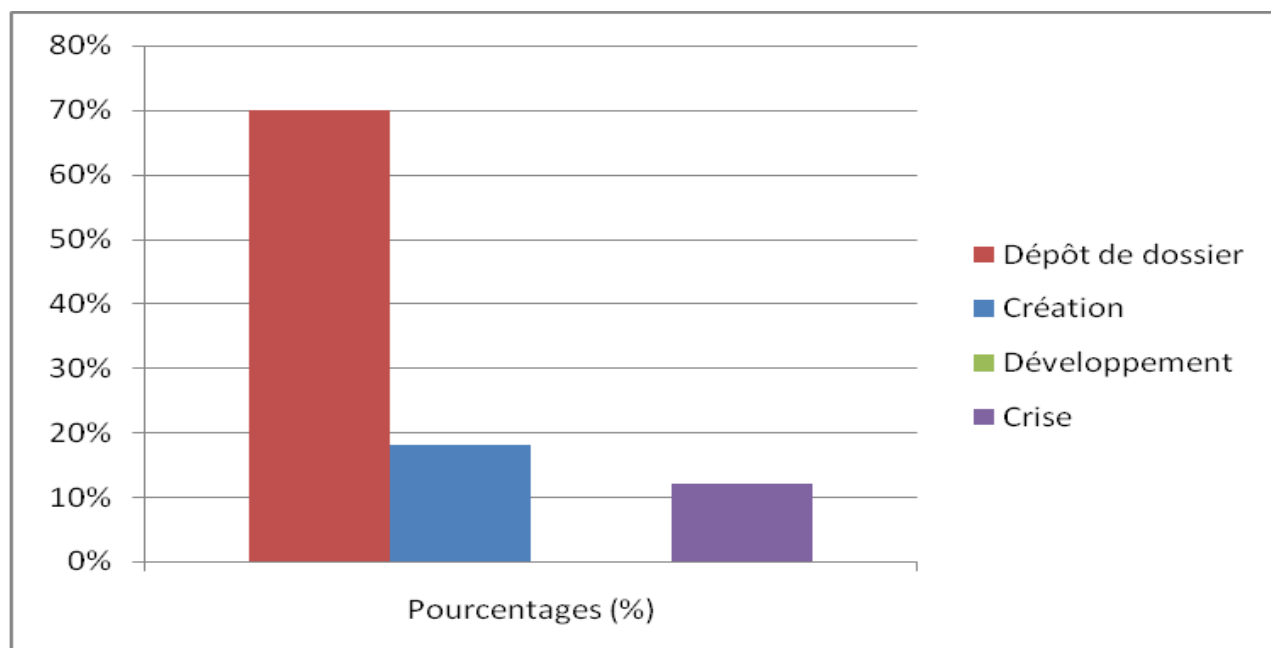
### **3.4.2. Stade d'accompagnement de la CNAC**

**Tableau n°31: Stade d'accompagnement du dispositif CNAC**

<b>Réponse</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentages (%)</b>
Dépôt de dossier	<b>35</b>	<b>70%</b>
Création	<b>9</b>	<b>18%</b>
Développement	<b>/</b>	<b>00%</b>
Crise	<b>6</b>	<b>12%</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n°21 : Stade d'accompagnement de la CNAC**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

Concernant la nature de l'accompagnement des investisseurs qui ont sollicité le dispositif CNAC ; 35 personnes (70%) déclarent que le dispositif les a accompagné lors de dépôt du dossier, (18%) disent que la CNAC les a accompagné lors de la création de leur PME, le reste de notre échantillon (12%) ont bénéficié de l'accompagnement de la CNA lors de leur situation de crise.

### 3.4.3. Formation des promoteurs

**Tableau n°32: Formation des promoteurs/investisseurs**

Réponse	Effectifs	Pourcentages (%)
Oui	00	00%
Non	50	100%
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

Comme nous le constatons d'après le résultat de notre enquête la totalité de notre échantillon n'ont pas bénéficié d'aucune formation de la part du dispositif CNAC.

### 3.4.4. Evaluation des divers services offerts par le dispositif CNAC

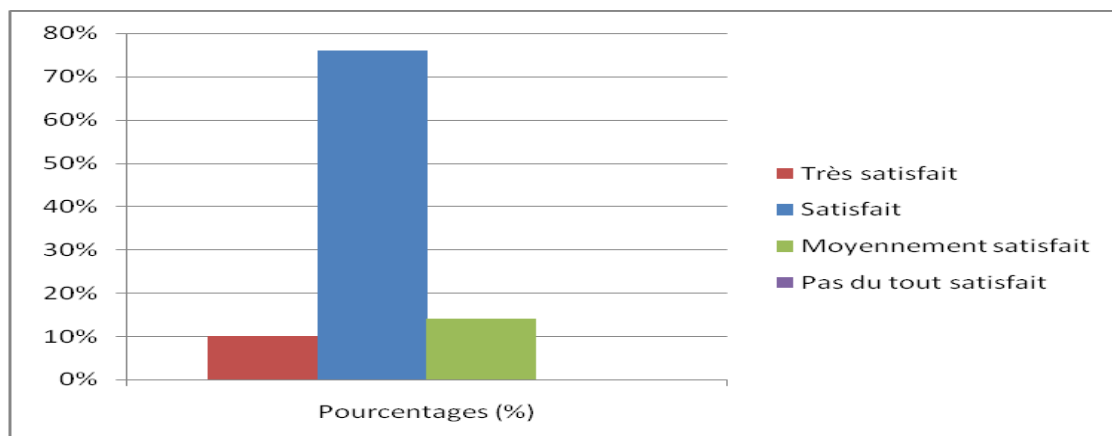
**Tableau n°33: Evaluation des Services offerts par la CNAC**

Réponse	Effectifs	Pourcentages (%)
Très satisfait	5	10%
Satisfait	38	76%

Moyennement satisfait	7	14%
Pas du tout satisfait	/	00%
<b>Total</b>	50	100%

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n°22: : Evaluation Services offerts par la CNAC**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

Pour la majorité des enquêtés (76%) attestent qu'ils sont satisfait des divers services reçus par le dispositif CNAC et ses partenaires.

### 3.5. Contraintes et limites d'accé au dispositive CNAC

Malgré l'efficacité de la CNAC, il n'est pas sans difficultés

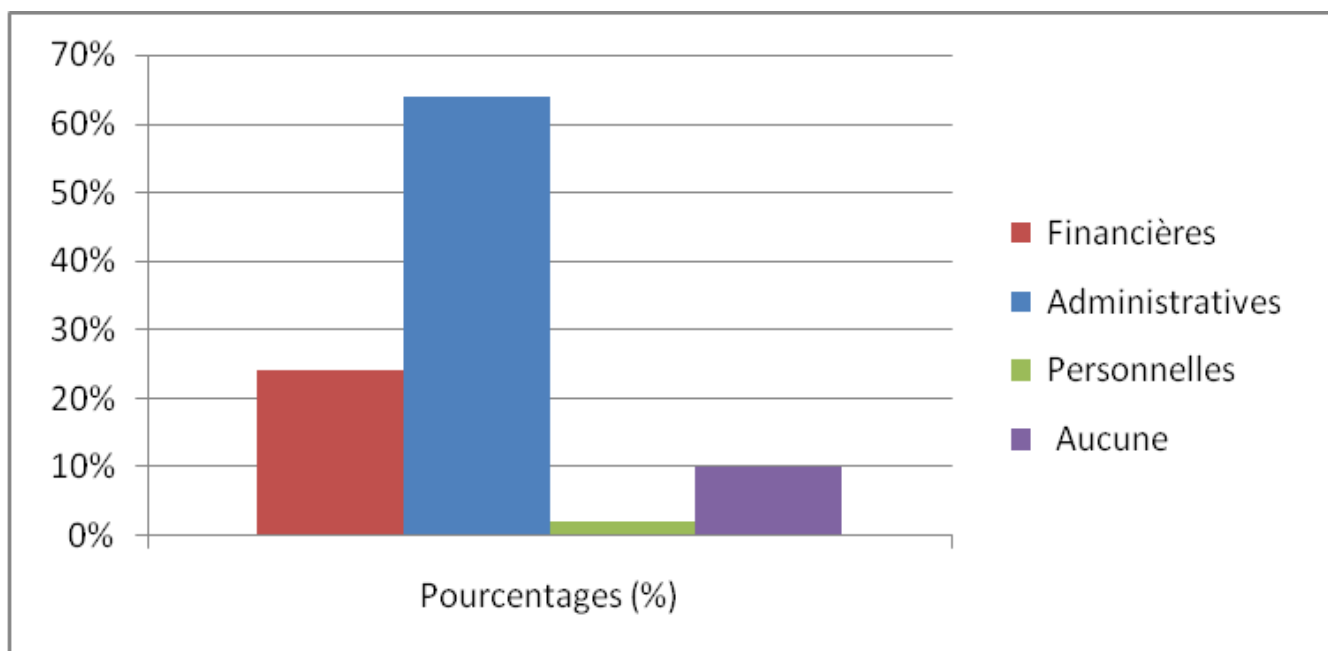
#### 3.5.1. Difficulties d'accés au dispositif CNAC

**Tableau n°34: Les difficultés d'accés au dispositif**

Réponse	Effectifs	Pourcentages (%)
Financières	12	24%
Administratives	32	64%
Personnelles	1	2%
Aucune	5	10%
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n°23: Les difficultés d'accès au dispositif**



**Source :** Construction personnelle à partir des données recueillies

Les résultats de l'enquête montrent que Les difficultés rencontrées lors d'accomplissement les procédures CNAC sont dans la majorité d'ordre administrative avec un taux de (64%), ils sont exposés à une certaine bureaucratiques administrative et plaignent la lenteur de la procédure. 24% de notre échantillons font face à des difficultés financières soit par rapport au montant attribué par le dispositif CNAC et par rapport aux avantages lié au financement. Seulement 10 % de ces investisseurs, n'ont trouvé aucune difficulté. Le reste de nos enquêtés ont par contre des difficultés personnelles telles que le manque de motivation des fois ou le manque d'engagement ou de soutien familial surtout chez les femmes.

### **3.5.2. Adéquation entre les besoins des investisseurs et politiques d'attribution des prêts par la CNAC**

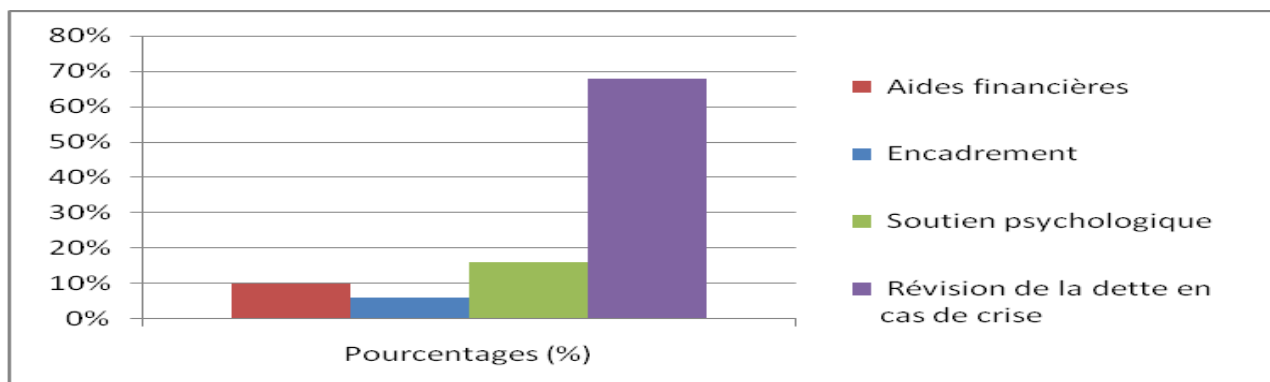
**Tableau n°35: adéquation entre les besoins des investisseurs et politiques d'attribution des prêts par la CNAC**

Réponse	Effectifs	Pourcentages (%)
Aides financières	5	10%
Encadrement	3	6%

Soutien psychologique	<b>8</b>	<b>16%</b>
Révision de la dette en cas de crise	<b>34</b>	<b>68%</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

**Figure n°24 : adéquation entre les besoins des investisseurs et politiques d'attribution des prêts par la CNAC**



Source : Construction personnelle à partir des données recueillies

Ces besoins sont de natures distinctes. Les résultats de l'enquête montrent que 68% des investisseurs estiment la révision de remboursement de leur dette en cas de crise liée à des facteurs interne à l'entreprise mais surtout liés aux facteurs externes. 16% de notre échantillon exprime un besoin de soutien psychologique pour surmonter la peur d'échec et avoir plus d'engagement. Par contre 10% de ces investisseurs expriment des besoins financiers. Le reste de notre échantillon (6%) veulent que la caisse mette à leur disposition une équipe d'encadrement pour conseils et orientations.

## **Conclusion**

L'enquête que nous avons menée, nous a permis de recueillir des informations auprès de 50 investisseurs de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ces derniers investaient dans différents secteurs d'activités cela signifie que la wilaya de tizi ousou a reussir dans un certain taux d'accroitre l'investissement local .

L'enquête nous a permis de répondre à un bon nombre de questions et de points évoqués dans la partie théorique de notre travail de recherche. Les principaux résultats de notre enquête concernent les sources utilisées pour le financement des différentes étapes de cycle de vie de l'investissement, le choix de financement des investissements et les contraintes financières rencontrées par celles-ci :

Les caractéristiques des investissements et plus particulièrement la taille de ceux-ci, sont d'une influence considérable sur les choix de financement, l'accès aux différentes sources et l'importance des ressources propres. Les TPE ont plus de difficultés financières et moins de capacités par rapport aux PME de petite et de moyenne dimension. Néanmoins, quel que soit la taille des PME, celles-ci rencontrent plusieurs contraintes freinant leur développement, telles que l'insuffisance des ressources propres, la lenteur et la complexité des procédures de financement par le dispositif CNAC ainsi que la difficulté d'accéder au financement bancaire.



*Conclusion générale*

### Conclusion

L'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché amorcée dès le début de la décennie 90 a entraîné un développement important du parc des entreprises privées particulièrement de celles de type PME ayant connu une croissance continue depuis l'adoption, en 1993, du troisième code des investissements. Les statistiques démontrent que près de 75% des PME recensées en 2005 ont été créées après ce nouveau code et que plus de 35% ont été créées durant les cinq (05) années 2000-2005.

En 1993, les pouvoirs publics, dans le cadre des réformes économiques déjà largement avancées vers l'instauration des règles du marché, adoptent le décret législatif 93-12 relatif à la promotion de l'investissement. Ce nouveau code permettant de promouvoir l'investissement privé et assure la liberté d'investir à tout promoteur privé.

Dans ce cadre, de nouvelles mesures incitatives doivent être recherchées pour encourager et accompagner l'investissement en instaurant un environnement (financier, économique et commercial, etc.) favorable à sa promotion. En 1999, la population des PME était de 160 000, employant plus de 600 000 salariés.

Afin de promouvoir ce secteur, désormais prioritaire et fortement catalyseur de croissance et de valeur ajoutée, une loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI a été promulguée le 12 décembre 2001. Cette loi repose sur deux axes principaux : la définition de la petite et moyenne entreprise, les mesures d'aide et de soutien à la promotion des PME.

La mise en place d'un environnement propice à l'investissement et à la création d'entreprises locales nécessite un large éventail de politiques synergiques et de soutien. A cet effet, les pouvoirs publics ont mis en place le décret 93-12 relatif à la promotion de l'investissement portant création de l'Agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements. Prévoit un régime général et des régimes particuliers précisant les avantages accordés aux investisseurs. L'investissement local n'est pas consacré juridiquement, ce décret ne porte pas la notion de « local » de cela nous ont permis d'infirmer la première hypothèse formulée au début de notre travail de recherche, selon laquelle « la mise en place d'un ensemble de dispositifs d'aide et les règlements politiques ont un effet positif sur l'investissement local ».

Nous avons pu déduire que les règlements politiques n'ont pas cité aucun article pour la promotion de l'investissement local, tous les articles désignés pour l'investissement portent le mot « la promotion de l'investissement » purement. Bien que le terme « local » ne soit pas privatisé dans les textes juridiques relatifs à la promotion de l'investissement.

## *Conclusion générale*

---

Ainsi, un décret présidentiel n° 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de trente-cinq à cinquante ans, fixant le cadre général du dispositif de soutien (prêts, prise en charge des dépenses liées aux études de projets, etc.). Ce dispositif est mis en œuvre par la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC).

Pour notre étude, nous avons choisi un dispositif à savoir la CNAC et plus précisément la direction régionale de T.O, pour apporter une réponse à notre questionnement principal. Quelle a été l'étendue de la contribution de ce dispositif sur la promotion de l'investissement local dans la wilaya de TiziOuzou, depuis sa création.

A travers l'aperçu général sur le climat de l'investissement et les potentialités d'investissement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, il nous apparaît clair que les investisseurs dans cette wilaya sont influencés par une multitude de facteurs, pouvant être à l'origine d'octroi de leur investissement. Nous avons pu constater que l'engagement des investisseurs dans cette aventure a été motivé par des facteurs hétérogènes d'ordres personnels, professionnels, sociaux, culturels et institutionnels.

Une seconde hypothèse a été formulée et elle porte « la wilaya de Tizi Ouzou dispose de potentialités valorisées par la CNAC au profil de la promotion de l'investissement local via l'accompagnement des porteurs des projets dans leur choix » ; d'après les résultats de notre enquête, nous avons inclus la diversité des domaines (services, BTPH, industrie, etc.) dans lesquels des projets ont été implontés malgré la limitation de notre échantillon, cela est dû à la diversité des potentialités que possède la wilaya de Tizi Ouzou, et de la nous confirmons l'hypothèse n°02.

Et ce malgré la persistance d'un environnement peu favorable aux affaires caractérisés par un ensemble de contraintes socioéconomiques de l'environnement local (lenteurs et lourdeurs administratives, corruption etc.), qui constituent l'entrave majeure d'octroi des investissements dans tout le pays.

Dans ces conditions, les investisseurs se lancent en affaires par nécessité que pour toute autre raison. Lutter contre la pauvreté, insertion sociale, pouvoir supporter les charges familiales constituent les principales raisons de création d'entreprise.

Au vu des statistiques recueillies au niveau du dispositif CNAC de la wilaya de TiziOuzou, le premier constat est une dynamique positive dans la création d'entreprises et d'emplois. Toutefois, avec un financement de 9436 entreprises sur période allant de 2004 à 2019 seulement 3927 ont pu débiter leurs activités, un écart important de 5509

entreprises sent suspendus. Plusieurs obstacles se sont murés devant ces entreprises. Même celles qui sont en activité ne cessent de faire face à des difficultés et contraintes qui freinent la pérennité de l'entreprise. Ces contraintes peuvent être liées au projet lui-même, des difficultés d'acquisition de la matérielle production, matières premières, à la gestion de la micro-entreprise ou au promoteur lui-même.

Des insuffisances liées au dispositif ont aussi été relevées et qui influencent le démarrage ou la durabilité de l'entreprise comme le manque de sensibilisation du promoteur sur la gestion d'entreprise, la négligence de sa qualification en terme de niveau et d'expérience dans le domaine demandé ou l'étude prévisionnelle effectuée n'est pas exhaustive pour refléter la faisabilité et rentabilité du projet.

Une troisième hypothèse a été formulée et elle porte « les PME créées avec l'aide des dispositifs d'aides à l'investissement ont considérablement contribué au développement local » les résultats de notre enquête infirme cette hypothèse car comme nous avons cité précédemment avec un financement de 9436 entreprises sur la période allant de 2004 à 2019 seulement 3927 ont pu débiter leurs activités. Compte tenu d'une grande déférence entre la totalité des entreprises créées et celle en cour d'activité, 5509 entreprises n'ont pas été vu le jour.

D'après les résultats de notre enquête réalisée auprès des investisseurs ayant bénéficié des aides accordées par le dispositif CNAC –direction de Tizi-Ouzou, la majorité des promoteurs/investisseurs enquêtés (soit 46%) déclarent que le choix de ce dispositif en vue de se lancer dans une action d'investissement constitue une nécessité qu'impose le contexte actuel qui caractérise la wilaya de Tizi-Ouzou, où le taux de chômage demeure élevé(8.40%)surtout la population ayant un diplôme universitaire.

Une quatrième hypothèse a été formulée « le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou a contribué à réduire le taux de chômage. », les données de notre enquête montre que le taux de chômage a diminué (de 18% avant la création de la CNAC à 8.40% en 2019dans la wilaya de Tizi-Ouzou). En effet et ce, depuis la création du dispositif CNAC en 2004 jusqu'à l'année 2019, 19145 emplois ont été créés ; ce qui est non négligeable. De la nous confirmons la quatrième hypothèse ; le dispositif a prouvé son efficacité en terme de création d'activité et d'emplois,

Ainsi, la mise en place de ce dispositif impacte positivement la promotion de l'investissement dans la mesure où le volume des investissements octroyés (9436 projets financé depuis sa création) par la CNAC aux promoteurs chômeurs ne cesse d'accroître, leur permettant de créer leur propre activité (ou entreprise). Toutefois, la

pérennité de ces entités reste problématique, car la majorité de ces investisseurs ne sont pas dotés d'un esprit entrepreneurial qui est la base fondamentale de l'engagement des individus dans le processus d'investissement et qui remet en cause leur vision entrepreneuriale à long terme.

À travers notre enquête, nous avons constaté que la majorité de nouveaux investisseurs n'aura qu'un impact limité sur la promotion de l'investissement local et la création d'emploi car l'investissement initié est fondée sur un principe de reproduction ou d'imitation économique. Ces investisseurs s'intègrent aux activités économiques traditionnelles et leurs expérience se limite au fait que quelqu'un de leur connaissance a créé une entreprise dans le cadre du dispositif CNAC.

Les entrepreneurs issus de la CNAC sont généralement des entrepreneurs routiniers, le plus souvent imitateurs, gèrent leurs affaires au jour le jour, le personnels se réduit, tout au moins au départ, aux membres de leur famille. L'examen de la structure de la population des PME, selon le nombre de salariés déclarés, met en évidence, au-delà des incohérences de diverses sources d'information existantes, la prépondérance de la très petite entreprise (TPE) ou de la micro-entreprise. Nous signalons que 90% des PME existantes appartiennent à la catégorie des micro-entreprises avec moins de 10 salariés. La majorité de ces entreprises relèvent des activités de subsistance (petits commerces, salon de coiffures, fast-food, cybercafé, etc....) vu que la majorité des investisseurs ont (78%) un diplôme de formation professionnelle, de fait que ce type de diplôme préparent plus les gens à la vie active.

Le traitement du type d'investissement, ainsi que la nature des investissements créés nous amène à signaler que les investisseurs issus du dispositif CNAC sont des entrepreneurs imitateurs exerçant leur activité dans le cadre d'une micro-entreprise et reproductifs pour les entreprises unipersonnelles (64% entreprises individuelles).

Les investisseurs recherchant de l'autonomie et avoir des récompenses financières importantes ; ces investisseurs voient dans l'investissement une façon d'être libre et ne pas avoir des ordres d'un supérieur hiérarchique qui est mieux appréhendé que le salariat ou le fonctionnariat et d'avoir un estime de soi élevé. D'être son propre patron et ainsi assurer son indépendance, et un certain mode de vie plus aisé.

Les investisseurs recherchant l'insertion sociale ; qui sont majoritaires ils voient de l'investissement est une sorte d'échappatoire du chômage et des contraintes qui lui

sont associés. Ils se lancent en investir parce qu'ils manquent de travail et non parce qu'ils ont l'intention de promouvoir l'investissement local.

Les entrepreneurs relevant de ces activités sont souvent des personnes n'ayant pas un niveau d'instruction universitaire qui est faible (22% des universitaires). La majorité des investisseurs enquêtés est issues d'écoles techniques ou de centres de formation professionnelle où ils ont acquis un métier. Ceci va impacter négativement sur l'emploi de l'investissement obtenu dans la mesure où nous assistons à un manque d'originalité et d'innovation dans les projets d'affaires.

Les investisseurs bénéficient des différents services offerts par la CNAC ; pour la majorité des enquêtés (76%) attestent qu'ils sont satisfait des divers services reçus par le dispositif CNAC et ses partenaires. ce que concerne les différents avantages accordés par ce dispositif et l'accompagnement des promoteurs dans les différents stades de la création de leurs activités.

Malgré les contraintes limitant l'accès aux prêts accordés par le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou, cela n'empêche pas d'affirmer la contribution de la CNAC à la promotion de l'investissement local ; en témoigne le nombre de projets financés et le nombre d'entreprises créées par ce dispositif afin de développer l'investissement local. Ceci est permis grâce aux campagnes de sensibilisation organisées par la CNAC de Tizi Ouzou en participant aux différents caravanes de sensibilisation, l'organisations des journées portes ouvertes au niveau de la direction de la CNAC, les communes de la wilaya de Tizi Ouzou, les centres de formations, la chambre d'agriculture, le centre national de registre de commerce et le prison ; aussi bien que les différents avantages mis à la disposition des promoteurs par la CNAC: avantages fiscaux et parafiscaux, ajuster le calendrier de remboursement, l'accompagnement etc. Il est devenu plus facile d'octroyer un investissement qu'avant de création le dispositif CNAC.

Les mécanismes mis en place par l'Etat ne sont pas suffisants pour absorber le taux de chômage galopant. Les investissements privés ne se font qu'au compte-gouttes, vu les procédures administratives draconiennes imposées aux porteurs de projets. Une situation qui étreint les jeunes en âge de travailler.



*Références  
bibliographiques*

# Références bibliographiques

---

## **I. Ouvrages**

1. ANDRE Julien Pierre & MARCHESNAY Michel, 1996, L'entrepreneuriat. Ed, Economica, paris.
2. ANDRE Julien Pierre & PME, 1994, les PME: Bilanet perspectives, Ed. Marquis.
3. ANDRE Julien Pierre- & MARCHESNAY Michel, 2011, L'entrepreneuriat, 2<sup>e</sup> Ed. Broché.
4. BANCEL Frederic, RICHARD Alban, 1995, Les choix d'investissements traditionnels, éd ECONOMICA, Paris
5. BEAUD Stéphane, WEBER Florence, 1998, Guide de l'enquête de terrain, Editions la découverte.
6. BENBITOUR Ahmed, 2000, l'Algérie au troisièmemillénaire: Défis et potentialités, Ed. MARINOOR, Alger.
7. BRIDIER Manuel & MICHAÏLOF Serge, 1995, Guide pratique d'analyse de projet, 5<sup>ème</sup> éd, ECONOMICA
8. CADIOU Christian, 1998, Stratégiedéfensiveetredéploiement des entreprises, éd Organisation, Paris.
9. CAPRON Henri, 2009, Entrepreneuriatetcréationd'entreprise. Ed. De Boeck.
10. CHAABANI Mohamed, 1997, Introduction dans l'économie de développement, Ed, Dar Houma, Alger.
11. DEBBOUB Youcef, 1995, Le nouveau mécanisme en Algérie, OPU, Alger.
12. DESSLIGNE Gérard, 1996, La création d'entreprise. Ed. PUF, Paris
13. DESSLIGNE Gérard, 1996, La création d'entreprise. Ed. PUF.
14. DETRIE Jean– Pierre, &, 1991, Politique générale d'entreprise, Inter Éditions, Paris
15. FANCK Jensen, 2009, Entreprendre, une introduction à l'entrepreneuriat. 1<sup>e</sup> Ed. Boeck.
16. FAYOLLE Alain, 2005, Introduction à l'entrepreneuriat. Ed. Dunod, Paris.
17. FILION Jean-Louis, 2007, Management des PME de la création à la croissance. Ed, du renouveau pédagogique.
18. GINGLINGER Edith, 1991, Gestionfinancière de l'entreprise, éd. DOLLOZ.
19. HERNANDEZ Emile-Michel., 2001, L'entrepreneuriat, approche théorique. Ed l'Harmattan.
20. KEYNES Jon Maynard, 1975, Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie, Paris, petite Bibliothèque Payot
21. KOEHL Jacky, 2011, Les choix d'investissement, éd. DUNOD, Paris
22. MESSEGHEM Karim& TORRES Olivier, 2015, Les grands auteurs en entrepreneuriat et PME. Ed. EMS
23. SADEG Mohamed &al., 2010, La PME algérienne et le défi de l'internationalisation: expériences étrangères, éd. L'Harmattan, Paris
24. TOUDJINE Abdelkrim, 1990, Comment investir en Algérie, OPU, Benaknoun, Alger.

# Références bibliographiques

---

25. VERSTRAETE Thierry, 1985, Histoire d'entreprendre, les réalités de l'entrepreneuriat. Édition EMS.

## **II. Périodique**

1. BOISSIN Jean-Pierre, JANSSEN Frank, 2015, les grands auteurs en Entrepreneuriat et PME, pp 193-210
2. CADION C. & CADIOU K, 2015, Le modèle entrepreneurial durable : Comment devenir Hénokienne, Revue de L'entrepreneuriat, n°3-4, Vol 13, 2014, pp 51-72.
3. HERNANDEZ E-M, 2002, De nouvelles règles pour entreprendre, Revue Problèmes économiques, n° 2764. PP 29-32
4. LGHIMA Amina, DJEMA Hassiba, PME et innovation en Algérie : limites et perspectives, 2014, pp 78-93.
5. OUSSALEM Mohand Ouamar, 2002, Entrepreneuriat privé et développement local. Eléments d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou, *In* Revue Insaniyat n° 16. janvier – Avril, pp 135-162.
6. OUSSALEM, Mohand Ouamar, 2007, Le développement local dans la wilaya de TiziOuzou, Revue COMPUS n°05.
7. SI LEKHEK K., KOURICHI Y., GABOUSSA A., 2013, Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspective, Article n°4. pp 29-49
8. Revue d'économie financière 2006, l'investissement des collectivités locales et son mode de financement des investissements locaux, pp 157 – 165
9. YOUSSEFI M., 1999, Les objectifs du décret législatif 93/12, Revue ENA, N° 02, pp 53

## **III. Mémoires et thèses de doctorat**

1. BELKACEM Asma, 2014, Impact du dispositif CNAC sur le développement territorial et l'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire de master en sciences économiques, spécialité Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO.
2. BOUKROU ALDJIA, 2011, Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME Cas : PME dans Tizi-Ouzou, Mémoire de magister en sciences économiques, spécialité Management de entreprise, dirigé par D<sup>r</sup> BOUZAR Chabha, Université MOULOUD Mammeri.
3. BRIKI Naouel ET CHELLI Lynda, 2019, Contribution des dispositifs de financement du microcrédit dans l'émergence d'activité innovante, Mémoire de Master EFL, UMMTO.
4. BUFAID M'hamed, BOUAKOUK Ouardia, 2013, L'appui à la création des petites et moyennes entreprises : cas de la CNAC de Tizi-Ouzou », mémoire de licence en sciences économiques, spécialité économie et gestion d'entreprise, UMMTO.
5. DADENE Fatma, CHELLALI Razika, 2000, La CNAC (caisse nationale d'assurance chômage) : création et perspective, mémoire de licence en sciences de gestion, UMMTO.

# Références bibliographiques

---

6. DARIA Oumar, 2009, investissement public et investissement privé en cote d'ivoire: effet d'éviction ou effet d'entraînement, université de Cocody, Abidjan, hautes études en gestion de la politique économique
7. HADJ KACI Fouzia, BOUDALI Souad, 2010, Les politiques de l'emploi en Algérie et la création des PME, PMI par le dispositif CNAC, cas CNAC Tizi-Ouzou, mémoire licence en science de gestion option finance, UMMTO.
8. IGUER Dyhia, OUKAR Kahina, 2017, Le financement de l'emploi à travers les dispositifs d'aide à la création des entreprises (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) : cas de la wilaya de Tizi- Ouzou, mémoire de master en sciences économiques, spécialité monnaie finance et banque, UMMTO.
9. KICHOU Djedjiga, SAHMOUNE Lydia, 2012, Impact de la CNAC sur la création des PME cas de wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire de licence en sciences économiques spécialité Finance, UMMTO.
10. OUMEDOUR Henia, 2006, La promotion de tourisme en Algérie, cas TiziOuzou, (2005-2006), UMMTO.
11. OUSSAID Aziz, 2016, Financement des Petites et Moyennes Entreprises : Cas des PME algériennes, Magister en Management des Entreprises, UMMTO.
12. SIDI MAMMAR Lydia, 2006, Essai d'analyse de l'impact du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie, Mémoire de magister en sciences économiques, UMMTO.
13. TAREB Fatima, 2009, La promotion de l'investissement en Algérie : Cas de la wilaya de TiziOuzou, Mémoire de magister en sciences économique, option finance monnaie, banque, dirigé par M<sup>r</sup> AMMOUR Benhalima, UMMTO.
14. ZAIDI Smail, ZEROUROU Mourad, 2007, La création de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif CNAC, mémoire de master en science de gestion, spécialité comptabilité, UMMTO.

## ***IV. Rapport et documents Divers***

1. Annuaire statistique de la wilaya de TiziOuzou, 2014, Direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de Tizi-Ouzou.
2. Annuaire statistique de la wilaya de TiziOuzou, 2017, Direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de Tizi-Ouzou.
3. Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015, Direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de TiziOuzou.
4. Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2016, Direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de Tizi-Ouzou.
5. Bulletin d'information statistique de la PME n°26, 2014, Direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information.
6. Bulletin d'information statistique de la PME n°33, 2018, Direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information.
7. Bulletin d'information statistique de la PME, n°33, Ministère de l'industrie et des mines, novembre 2018

# Références bibliographiques

---

8. Bulletin d'information statistique de la PME, n°36, Ministère de l'industrie et des mines, avril 2020
9. Bulletin d'information statistique n°30, Mai 2017, Direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information.
10. DHIF M., 2012, Les politiques et dispositifs, en vigueur en Algérie, en matière de simplification des procédures administratives pour l'entreprise, OCDE-UE, Paris.
11. Rapport « Demain l'Algérie » Tome I « l'Algérie aujourd'hui », Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT) 1994.
12. SI LEKHEK.K, KOURICHI.Y, GABOUSSA.A, 2013, Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspective, Article n°4

## **Cours Master EFL**

1. Cours « Entrepreneuriat social », M<sup>me</sup> AHMEDZAID Malika, semestre 4 de l'année universitaire 2018/2019.
2. Cours « Ingénierie financière », M<sup>me</sup> AHMEDZAID Malika, semestre 4 de l'année universitaire 2018/2019.
3. Cours « Politique publique locales », M<sup>me</sup> AHMEDZAID Malika, semestre 2 de l'année universitaire 2017/2018
4. Cours « Techniques d'élaboration de mémoire de recherche », M<sup>me</sup> CHENNOUNE Ouarda, semestre 2 de l'année universitaire 2018/2019.
5. Cours « Traitement statistique des données », M<sup>r</sup> OUNASSI Hassene, semestre 4 de l'année universitaire 2018/2019.

## **V. Textes juridiques**

1. Loi n°01-18 du 12 décembre 2001, relative au développement de l'investissement
2. Loi de finances complémentaire pour 2011.
3. Ordonnance n°01-03 du 20/08/2001 portant l'orientation et la promotion de la PME.
4. Décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement.
5. Décret exécutif n° 10-129 du 29 avril 2010 modifiant le décret exécutif n° 94-188 du 6 juillet 1994 portant statut de la caisse nationale d'assurance-chômage.
6. Décret présidentiel n° 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de trente cinq à cinquante ans, Fixant le cadre général du dispositif de soutien (prêts, prise en charge des dépenses liées aux études de projets, etc.). Ce dispositif est mis en œuvre par la Caisse nationale d'assurance-chômage.
7. Décret exécutif n°04-02 du 03 janvier 2004 fixant les conditions et les niveaux des aides accordées aux chômeurs -promoteurs âgés de 35 à 50 ans, modifié et complété par le décret exécutif n°11-104 du 06 mars 2011 portant fixation des conditions de mise en œuvre du dispositif de soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 ans à 50 ans.
8. Décret exécutif n° 10-158 du 20 juin 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 04-02 du 03 janvier 2004 fixant les conditions et les niveaux des aides accordées aux chômeurs promoteurs âgés de trente(30) à cinquante (50) ans.
9. Decree exécutif n°15-15 du 22 janvier 2015, portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie et des mines.

# Références bibliographiques

---

10. Décret exécutif n° 02-373 du 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME.

## *VI. Sites internet*

- [www.cnac.dz](http://www.cnac.dz)
- [www.ansej.dz](http://www.ansej.dz)
- [www.angem.dz](http://www.angem.dz)
- [www.aniref.dz](http://www.aniref.dz)
- [www.création-entreprise.fr](http://www.création-entreprise.fr)
- [www.entrepreneuriat.com](http://www.entrepreneuriat.com)
- [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
- [www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr)
- [www.industrie.gov.dz](http://www.industrie.gov.dz)
- [www.wilava-TiziOuzou.dz](http://www.wilava-TiziOuzou.dz)
- [www.mipmepi.gov.dz](http://www.mipmepi.gov.dz)
- [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
- [www.fgar.dz](http://www.fgar.dz)
- <http://www.bsi-economics.org/780-qui-est-l-entrepreneur-bm>
- [www.Afic.asso.Fr](http://www.Afic.asso.Fr)
- [www.fibico.fr](http://www.fibico.fr)



*Annexes*

**Annexe N°01 : Questionnaire d'enquête**

**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou  
Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion  
Laboratoire REDYL**

**Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme master en sciences économiques**

**Option : Economie et Finances Locales**

**Thème : « Promotion de l'investissement local: Cas CNAC direction de la wilaya de  
Tizi-Ouzou »**

**Questionnaire anonyme (Adressé aux bénéficiaires de la CNAC de Tizi-Ouzou)**

Mme, Melle, Monsieur;

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de Master en sciences économiques, option : Economie et Finances Locales, sous le thème : «**Promotion de l'investissement local: Cas CNAC direction de la wilaya de Tizi-Ouzou**», nous souhaitons enrichir notre recherche par une enquête anonyme sur le terrain selon le questionnaire ci-joint, auprès des promoteurs ayant bénéficié du crédit pour la création de leur entreprise. L'objectif de notre enquête est l'évaluation de la contribution de ce mécanisme de financement dans la promotion de l'investissement local à travers un échantillon de bénéficiaires au niveau de notre wilaya.

Nous vous prions de vouloir répondre à ce questionnaire en le remplissant, et pour vous mettre à l'aise, nous nous engageons à garder l'anonymat de vos réponses qui serviront exclusivement à des fins pédagogiques et de recherche scientifique.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration, temps et coopération.

**1. Informations concernant le profil de promoteur : Identification de l'investisseur.**

- Quel est votre sexe ?
  - Masculin
  - Féminin
  
- Quel est votre niveau d'étude?
  - Primaire
  - Moyen
  - Secondaire
  - universitaire
  
- qu'est-ce que vous avez comme diplôme ?
  - science sociale
  - science de l'ingénieur

- formation professionnelle
- qu'avez-vous fait avant la creation d'entreprise?
- Est ce que vous avez une experience de creer une enterprise?
- Qu'est ce que vous motivez a creer votre proper enterprise?
  - Créer son propre emploi vu le chômage
  - Goût d'entreprendre et prise de risqué
  - Etre indépendant
  - Créer quelque chose de nouveau sur le marché
  - Mettre en pratique les connaissances acquises
  - Gagner plus d'argent
- D'ou aviez vous la source pour la creation de votre entreprise ?
  - Capitaux propres (personnels)
  - L'emprunt auprès des membres de la famille ou des amis
  - Prêts auprès du circuit informel

### **2.Characteristique des investissement financer par le dispositif CNAC .**

#### **Comment l'investissement via le dispositif CNAC à été traduit par les PME/PMI ?**

- Comment l'investissement obtenu via le dispositif à été traduit par les PME?
  - Entreprise individuelle
  - Société à Responsabilité Limitée (SARL)
  - Entreprise Uni personnelle à Responsabilité Limitée (EURL)
  - Société au Nom Collectif (SNC)
- Dans quel secteur d'activite vous avez employé votre investissement ?
  - Service
  - BTPH(Batiment,Travaux Publics et Hydraulique)
  - Industrie
  - Commerce
- Combien de travailleurs sont employés dans votre investissement?
- Quelle est la rentabilité ou le chiffre d'affaire de votre investissement?
- Quell est l'age de votre investissement?
- D'ou avez vous les sources de financement constituant l'apport personnel?
- Ect ce que vous avez benificié déjà des avantages de la CNAC ?

- Oui
- Non

Si non de quel type d'avantage avez vous bénéficier?

- Fiscaux et parafiscaux
- Allégement de la dette
- Ajuster le calendrier de remboursement
- A quel stade le dispositif CNAC vous accompagnait-elle?
- Avez vous bénéficié de la formation dispensée par la CNAC?
  - Oui
  - Non
- Est ce que vous êtes satisfait de divers services offerts par le dispositif pour promouvoir l'investissement local?
  - Très satisfait
  - Satisfait
  - Moyennement satisfait
- Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées lors de l'accomplissement des procédures du dispositif CNAC?
  - Financiers
  - Administratives
  - Personnelles
  - Aucune
- Quelle est la nature des besoins exprimés de votre investissement ?
  - Aides financières
  - Encadrement
  - Soutien psychologique
  - Révision de la dette en cas de crise
- Question adressée aux investisseurs qui n'ont pas bénéficié du dispositif d'aide par rapport à celui du dispositif CNAC?
- Quelles sont les contraintes liées au financement bancaire?
  - Manque de confiance
  - Pas de garantie de remboursement
  - L'inexistence de banques spéciales pour l'investissement
- Quelles sont les dimensions financières de votre investissement?
- Quelle est l'importance des politiques gouvernementales sur l'investissement local ?
- Quelles sont les difficultés d'accès à un crédit bancaire?

**Annexes N° 02 : Données recueillies ax niveaux de la CNAC de Tizi-Ouzou**

**Tableau n°01: Les projets d'investissements accordés par la NAC par année et par secteur**

désignation annee	Agriculture et peche	BTPH	Industrie	Service	Artisanat	Transport	Total
2004	0	0	0	1	0	0	1
2005	1	13	9	22	16	61	122
5006	3	20	25	54	18	20	140
2007	1	29	22	48	13	24	137
2008	4	27	23	42	6	5	107
2009	3	44	31	53	4	63	198
2010	13	77	53	90	6	286	525
2011	24	83	56	164	6	590	923
2012	76	173	178	341	28	898	1694
2013	106	158	218	346	49	1239	2116
2014	134	253	312	436	118	517	1770
2015	122	129	180	246	192	36	905
2016	111	68	74	135	96	2	486
2017	36	17	27	30	26	0	136
2018	74	6	20	29	4	0	133
2019	20	3	7	12	1	0	43
Total	728	1100	1235	2049	583	3741	9436

**Tableau n°02:les projets d'investissements en cours et les projets suspondu**

<b>Année</b>	<b>Projets en cour</b>	<b>Projets suspondu</b>
2004	0	1
2005	30	92
2006	76	64
2007	87	50
2008	82	25
2009	60	138
2010	104	421
2011	214	709
2012	398	1296
2013	676	1440
2014	865	905
2015	802	103
2016	321	165
2017	136	0
2018	76	57
2019	0	43
<b>Total</b>	<b>3927</b>	<b>5509</b>

**Tableau n°03:les emplois créés par la cnac par année**

<b>Année</b>	<b>Total emplois</b>
2005	235
2006	353
2007	433
2008	336
2009	511
2010	1088
2011	1558
2012	3002
2013	3325
2014	3828
2015	2438
2016	1324
2017	393
2018	321
<b>Total</b>	<b>19145</b>

Annexes 03 : Fiches de promoteur qui sollicite la CNAC



وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale  
الصندوق الوطني للتأمين عن البطالة  
Caisse Nationale D'assurance Chômage

Dispositif CNAC de soutien à la création et à l'extension d'activités  
Par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans

Agence Régionale :  
Agence de Wilaya de :  
Antenne:

**Fiche d'identification**  
du chômeur promoteur

Annexe n°01

Espace photo

**Qualité :** Cochez la case correspondante

- Gérant
- Associé

Numéro de l'acte de naissance

Je, soussigné(e) :

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Nom de jeune fille : .....

Fils/fille de :(prénom du père).....et de (Nom(s), prénom(s) de la mère).....

Date de naissance : .....

Commune de naissance : .....

Wilaya de naissance : .....

Nationalité : .....

Situation familiale :

Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Veuf/veuve

**Localisation**

Adresse : .....

Commune de résidence : .....

Wilaya de résidence : .....

N° de téléphone /fixe : .....

N° téléphone /mobile : .....

Mail : .....

Adresse : .....

**Profil**

Commune de résidence : .....

**Niveau d'instruction**

Primaire  Moyen  Secondaire  Universitaire

**Qualification (s) / formation (s) initiale (s) détenue (s)**

-  
-  
-

**Diplôme(s) obtenu(s)**

-  
-  
-

Commune de naissance : .....

Wilaya de naissance : .....

Nationalité : .....

Situation familiale :

Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Veuf/veuve

**Localisation**

Adresse : .....

Commune de résidence : .....

Wilaya de résidence : .....

N° de téléphone /fixe : .....

N° téléphone /mobile : .....

Mail : .....

Adresse : .....

Commune de résidence : .....

**Niveau d'instruction**

Primaire  Moyen  Secondaire  Universitaire

**Qualification (s) / formation (s) initiale (s) détenue (s)**

-  
-  
-

**Diplôme(s) obtenu(s)**

-  
-  
-

**Déclare sur l'honneur que :**

- Je n'exerce, actuellement, aucune activité en tant que salarié, ni pour propre compte
- Je n'ai jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité

Lu et approuvé

Signature

**N B** : Toute fausse déclaration entrainera l'annulation définitive de l'inscription du/de la concerné(e).

**Information sur le projet d'activité à créer**

1. *Votre projet de création d'activité concerne :*

\*Cochez la case correspondante

La production de biens/produits  La production de services

2. *Votre projet de création d'activité fait partie du secteur de :*

\*Cochez la case correspondante

Agriculture	Industrie	Services	Bâtiment Travaux Publics	Hydraulique	Artisanat	Pêche
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. *Selon votre avis, le montant du projet que vous souhaitez créer nécessite un investissement financier de :*

\*Cochez la case correspondante

Moins de 5.000.000,00 DA  Plus de 5.000.000,00 DA

4. *Envisagez-vous de créer, seule ou bien avec un ou d'autres associés, votre future micro entreprise ?*

\*Cochez la case correspondante

Seule  Avec un ou d'autres associés

5. *Combien d'emplois avez-vous prévu au démarrage de votre activité ?*

\*Cochez la case correspondante

01 emploi  02 emplois  Plus de 02 emplois

6. Quel(s) type(s) d'équipement (s) et/ou de matériel(s) avez-vous prévu d'acquérir pour votre micro entreprise ?

**Important** : A renseigner par le/la gérant(e)  
\*Se référez aux factures proforma

Tableau des équipements prévus pour le projet		
Rubriques	Désignation	Montant en TTC
01	Equipements	
02	Matériels (Matériel roulant s'il y a lieu)	
03	Cheptels	
04	Assurances multirisques (équipements et matériels)	
05	Assurance tous risques (matériel roulant)	
06	Aménagement (si nécessaire)	
07	Fonds de roulement (si nécessaire)	

7. Les équipements nécessaires à votre activité sont-ils actuellement disponibles au niveau du ou des fournisseurs ?

\*Cochez la case correspondante

Oui

Non

8. Quel (s) est/sont ce fournisseur/ces fournisseurs ?

Désignation	Nom ou raison sociale /Adresse du Siege social
Fournisseur 01	
Fournisseur 02	
Fournisseur 03	
Fournisseur 04	

9. Disposez-vous, êtes-vous en possession, d'un:

\*Cochez la case correspondante selon l'activité envisage

-Local (à usage industriel)?      Oui       Non

-Terrain à usage industriel ?      Oui       Non

-Terrain à usage agricole ?      Oui       Non

10. Quelle superficie (surface) du local est nécessaire pour abriter votre future activité ?

\*Cochez la case correspondante (Fourchette approximative à titre d'exemple)

100M<sup>2</sup>       200M<sup>2</sup>       Plus de 200M<sup>2</sup>

Annexe n°10

Planning de Travail du Chômeur Promoteur

Actions à entreprendre	Délais	RDV

NB : Ces outils doivent être conservés dans le dossier du promoteur.

**ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT**

**ETAPE 1**

**ELABORATION DU PROJET**

Annexe n°08

**FICHE D'ACCUEIL DU CHOMEUR PROMOTEUR**

« Phase création »

Identification du promoteur	
Formation	
Expérience professionnelle	
Situation familiale du promoteur	
Projet, Nature, Secteur d'activité, Implantation...	
Motivations du promoteur	
Compétences techniques	
Forces et faiblesses	

**- PROJET :**

Produit/Service	
Marché	
Clientèle	
Concurrence	
Atouts	
Faiblesses	

Annexe n°09

FICHE DE SUIVI DU CHOMEUR PROMOTEUR ET EVALUATION DU PROJET

Nom :

.....

Prénom(s) :

.....

Projet :

.....

Secteur d'activité :

.....

Implantation :

.....

Dates entrevues	Durées entrevues	Contenus	Actions à engager	Observations

Important :

Un travail personnel est demandé au promoteur afin qu'il s'approprie son projet et prenne conscience des difficultés auxquelles il va être confronté.

↙

ETAPE 2

TRANSMISSION ET EXAMEN DU PROJET PAR LE COMITE DE SELECTION, DE VALIDATION ET DE FINANCEMENT « CSVF ».

WILAYA DE : <<Wilaya\_Agence\_CNAC>>

AGENCE DE : <<Code\_Agence\_CNAC>>/ <<Nom\_Agence\_CNAC>>

ANTENNE : <<Nom\_Antenne>>

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

LE PROMOTEUR :

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Adresse : .....
- Né(e) : .....
- Lieu de naissance : .....
- Situation familiale : .....

FORMATION :

Diplôme	Organisme formateur	Périodes

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Fonctions	Employeurs	Périodes

Situation actuelle :

**LE PROJET :**

**PRESENTATION :**

- Intitulé :
- Localisation :
- Secteur d'activité :
- Produit/Service :
- Forme juridique :
- Régime fiscal :
- Emploi à créer :
- Aides potentielles :

**Descriptif sommaire des équipements à acquérir :**

**EVALUATION DU PROJET :**

Rubriques	Coût unitaire	Montant
- Frais préliminaires :		
Cotisation fonds de garantie.		
- Agencements		
- Matériels et outillage		
- Cheptel		
- Véhicules		
- Matériel informatique		
- Mobilier		
- Fonds de roulement		
-Assurances Multirisques / Tous risques		
<b>TOTAL</b>		

**STRUCTURE DE FINANCEMENT :**

Rubriques	Taux	Montants
- Apport Personnel		
- Prêts CNAC :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNR (triangulaire)</li> <li>• PNR Véhicule Atelier, (ou)</li> <li>• PNR Location, (ou)</li> <li>• PNR Cabinet Groupé.</li> </ul>		
- Crédit Bancaire		
<b>TOTAL</b>		

**EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :**

Années	C.A	Cash Flow Net	Amortissement	Remboursement Banque

**Modalités de financement:**

- Montant du crédit bancaire : .....
- Durée de remboursement : .....
- Durée du différé : .....
- Taux d'intérêt : .....
- Taux de bonification : .....

Etablie le : <<Date\_Jour>>

Par M .....

Fonction : .....

Annexe n°18

إتفاقية

بين

صاحب المشروع السيد(ة)/.....مسير المؤسسة لمصغرة:..... الكائن  
مقرها ب:.....

من جهة

و المورد السيد(ة)/.....مسير شركة:.....  
رقم السجل التجاري:.....الرقم الجبائي:..... رقم الإستدلال الإحصائي:.....  
الكائن مقرها ب:.....

من جهة أخرى

تماً لإتفاق و الإقرار على ما يلي :

المادة 01: موضوع الإتفاقية

بمقتضى هذه الإتفاقية المتعلقة ببيع و شراء العتاد الجديد، يلتزم كل من صاحب المشروع و المورد بتطبيق أحكامها.

المادة 02: التزامات صاحب المشروع

- يلتزم صاحب المشروع بإقتناء العتاد الجديد المتمثل في:..... من المورد:.....
- يلتزم صاحب المشروع بتسليم للمورد صك بنسبة % 10 من قيمة العتاد الجديد الخاص بالطلبية مقابل تقديم شهادة توفير العتاد. مع تحديد المدة المقررة لتسليمه.
- يلتزم صاحب المشروع باستلام العتاد الجديد من طرف المورد.
- يلتزم صاحب المشروع بتسليم للمورد صك بنسبة % 90 بعد عملية تسليم العتاد الفعلي وتشغيله. داخل المحل التجاري المخصص .

المادة 03: التزامات المورد

- يلتزم المورد بتسليم العتاد الجديد لصاحب المشروع وفقاً للمواصفات وكذا كمية ونوعية العتاد المحددة في الفاتورة الشكلية التي ينبغي أن لا تتعد تسعون يوماً (90) من تاريخ تسليم صك بنسبة % 10،
- يلتزم المورد بتسليم العتاد في الأجل المحددة في الفاتورة الشكلية، المبنية وجوباً بالرقم و تاريخ ومدة توفير العتاد.

4

- يلتزم المورد بتسليم العتاد لدى عنوان المقر المحدد في السجل التجاري الخاص بصاحب المشروع.
- يلتزم المورد بتركيب العتاد و تشغيله فور تسلّمه.
- يلتزم المورد بتسليم الفاتورة النهائية الخاصة ببيع العتاد الجديد مع وصل تسليمه.
- يلتزم المورد بتحديد مدة الضمان للتجهيزات المقتناة، المبينة في الفاتورة النهائية.
- يلتزم المورد بضمان خدمات ما بعد البيع.
- يلتزم المورد بإصلاح العطب و إستبدال العتاد عند الإقتضاء.
- يلتزم المورد بإرجاع مبلغ التسبيق المقدر بنسبة 10% في حالة ثبوت إحدى الحالات المذكورة في المادة السادسة (6) أدناه.

**المادة 04: عملية التسليم**

تتم عملية تسليم العتاد الجديد لصاحب المشروع بحضور الطرفين وكذا ممثل عن الصندوق الوطني للتأمين عن البطالة (المراقب).

**المادة 05 : عقوبات التأخير**

يتحمّل المورد كل إرتفاع في أسعار العتاد، ناجم عن تأخر تسليمه في الأجل المحددة في الفاتورة الشكلية.

**المادة 06: تغيير المورد**

لا يمكن لصاحب المشروع تغيير المورد إلا باتفاق الطرفين أو في الحالات التالية:

- عدم تسليم العتاد وفقا لما تم إقراره في هذه الإتفاقية.
- عدم تسليم العتاد في الأجل المقررة في مضمون الإتفاقية.
- توقّف المورد عن العمل بسبب من الأسباب كالإفلاس أو الوفاة.
- إرتفاع أسعار العتاد الجديد.

**المادة 07: فسخ الإتفاقية**

يعمل الطرفان على إحترام بنود هذه الإتفاقية و بوسعهما فسخها في حالة الإخلال بأحد أحكامها.

**المادة 08: حل النزاعات**

يتم حل كل نزاع قائم بين الطرفينينجم عن عدم تطبيق الإتفاقية بالتراضي أو عن طريق الجهات القضائية المختصة إقليميا.

**المادة 09 : تطبيق الإتفاقية**

يسري مفعول ذات الإتفاقية ابتداء من تاريخ توقيعها من قبل الطرفين.

..... في .....

إمضاء صاحب(ة) المشروع

إمضاء المورد(ة)

# Annexes

## FICHE TECHNIQUE DU PROJET IDENTIFICATION DU PROMOTEUR GERANT

Nom et Prénom	
Nom de Jeune Fille	
Date de Naissance	
Lieu de Naissance	
Adresse Personnelle	
Qualification	
Situation Familiale	

## IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du Projet	
Secteur d'Activité	
Localisation	
Adresse du Siège Social	
Produit/Service	
Forme Juridique	
Régime Fiscal	
Emplois à créer	Nombre d'Promoteurs (1) 1 Nombre d'emplois prévus (2) 1 Nombre Total d'emplois (1+2) 2
Aides potentielles	

## EVALUATION DU PROJET

Rubriques	Coût Total	Partie Dinars	Partie Devises
FRAIS PRELIMINAIRES	0,00		
TERRAINS	0,00		
INFRASTRUCTURES D'ACCEUIL	0,00		
EQUIPEMENTS DE PRODUCTION	0,00		
EQUIPEMENTS AUXILLIAIRES	0,00		
EQUIPEMENTS ROULANTS	0,00		
EQUIPEMENT DE TRANSPORT	0,00		
DROITS DE DOUANE	0,00		
TAXES	0,00		
MONTAGE, ESSAI, MISE EN ROUTE	0,00		
ASSURANCE	0,00		
FONDS DE ROULEMENT	0,00		
FONDS DE GARANTIE	0,00		
TOTAL	0,00		

## STRUCTURE DE FINANCEMENT

Rubrique	Montant	% par rapport au coût d'investissement global
Apport Personnel :		,00 %
Prêt Non Rémunéré (PNR) :		,00 %
PNR supplémentaire :		0,00 %
Crédit Bancaire :		70,00 %
Coût Total de l'investissement :		100,00 %

Etablie le :

Par l'accompagnateur

Annexes N° 04

<p><b>المميزات الممنوحة للمستخدم:</b></p> <p>التخفيف من الأعباء الاجتماعية. العفاء من الاشتراك الاجتماعي في الضمان الاجتماعي الواقع على عاتق المستخدم. إعانة شهرية خاصة بالتشغيل.</p>	<p><b>Benefits conceded to employes :</b></p> <p>Lightening of the social contributions ; Exemption of the overall contribution of social security ; Monthly employment grant</p>	<p><b>Avantages octroyés aux employeurs :</b></p> <p>Allègement des charges sociales ; Exonération de la cotisation globale de sécurité sociale ; Subvention mensuelle à l'emploi.</p>
<p><b>مستويات تخفيض حصة المستخدم:</b></p> <p>في حالة تعيينات لمدة لا تقل عن اثني عشر شهرا يستفيد المستخدم من تخفيض بنسبة 20٪ من حصته في الاشتراك بالنسبة لطالبي العمل. 28٪ من حصته في الاشتراك بالنسبة لطالبي العمل المتبتدين. 36٪ من حصته بالنسبة للتعيينات التي تتم في مناطق الهضاب العليا و الجنوب.</p>	<p><b>Depression on the employers' share :</b></p> <p>For any recruitment equal or higher than 12 months, you profit from an abatement of : 20% for a job-seeker 28% for a firstly job seeker ; 36% in highland and south regions</p>	<p><b>Abattements sur la part patronale :</b></p> <p>Pour tout recrutement égale ou supérieur à 12 mois, vous bénéficiez d'un abattement de : 20% pour un demandeur d'emploi ; 28% pour un primo demandeur d'emploi ; 36% dans les hauts plateaux et le sud.</p>
<p><b>الاعفاء من حصة المستخدم:</b></p> <p>يستفيد كل مستخدم يدفع عماله في تكوين أو تحسين المستوى من العفاء من الاشتراك الاجتماعي للضمان الاجتماعي وفقا للفترات المحددة كالتالي : شهر واحد لفترة من التكوين تتراوح ما بين خمسة عشر يوم و شهرا واحدا. شهرين لفترة من التكوين تتراوح ما بين شهر واحد و شهرين. ثلاثة أشهر لفترة من التكوين تتفوق شهرين.</p>	<p><b>Exemption on the employer's quote share :</b></p> <p>In terms of training skills development benefits from exemption on the overall social security share of : 1 month for a training from 15 days to 1 month ; 2 months for training from 1 to 2 months ; 3 months for a training up to 2 months.</p>	<p><b>Exonération de la quote-part de l'employeur</b></p> <p>En termes de formation et de perfectionnement, l'employeur bénéficie d'une exonération de la cotisation globale de la sécurité sociale de : 01 mois pour une formation de 15 jours à 01 mois ; 02 mois pour une formation de 01 à 02 mois 03 mois pour une formation supérieure à 02 mois.</p>
<p><b>إعانة التشغيل الشهرية :</b></p> <p>في حالة إقرار المستخدم عقد عمل غير محدد المدة مع العامل فإنه يستفيد من إعانة شهرية للتشغيل قدرها 1000 دج عن كل عامل و لمدة أقصاها ثلاث سنوات.</p>	<p><b>Monthly subsidy :</b></p> <p>The employer is eligible for a monthly subsidy to employment amounting 1000 DA for cch job seeker hired under a permanent work contract concluded for a periode of maximal lenght of 3 years.</p>	<p><b>Subvention mensuelle :</b></p> <p>L'employeur bénéficie d'une subvention mensuelle à l'emploi d'un montant de 1000 DA pour chaque demandeur d'emploi recruté sur la base d'un Contrat de Travail à Durée Indéterminé, conclu pour une durée maximale de trois(03) ans.</p>
<p>يتكفل الصندوق الوطني لتأمين عن البطالة بالاشتراك الاجتماعي في الضمان الاجتماعي بنسبة 25٪/ لمدة تصل إلى ثلاثة أشهر</p>	<p>The national unemployment insurance Fund supports the overall social security contribution set at 25% for a period ranging up to 3 months.</p>	<p>La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) prend en charge la cotisation globale de sécurité sociale fixée à 25% pendant une période pouvant aller jusqu'à trois (03) mois.</p>
<p>المزيد من المعلومات زوروا الموقع الإلكتروني (ص و ت ب)</p> <p>For more informations visit the cnac website</p> <p>Pour plus d'informations consultez le site web CNAC</p>		

**01 WIN ENSEDJEL**

Un service qui oriente vers l'Agence / Antenne, territorialement compétente, pour le dépôt du dossier.

**02 SIMULATION**

Un service qui permet de connaître, en introduisant le montant approximatif de l'investissement :

- 1- La structure de financement triangulaire (banque, CNAC, promoteur) ;
- 2- La cotisation au fonds de caution mutuelle et de garantie
- 3- L'échéancier de remboursement du crédit bancaire
- 4- L'échéancier de remboursement du prêt non rémunéré accordé par la CNAC.

**03 PARCOURS DU PROMOTEUR**

Un guide qui résume les différentes phases de création de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif CNAC  
Il communique toute information utile relative au processus de création d'une micro-entreprise.

**04 PREINSCRIPTION EN LIGNE**

Une phrase qui précède l'inscription définitive et qui permet :

- De renseigner le formulaire d'identification ;
- D'introduire une demande de R.DV à l'agence ;
- De suivre, en ligne l'évolution de la demande ;
- D'éditer, automatiquement, les formulaires.

➤ Pour plus d'informations consultez le site web CNAC

**01 WIN ENSEDJEL**

A service that directs you to the CNAC competent agency branch.

**02 SIMULATION**

It is a service that allows to know, by introducing the estimated amount of investment :

- 1- The triangular financing structure (bank, CNAC, promoter).
- 2- The contribution to mutual fund and deposit guarantee.
- 3- The bank repayment schedule ;
- 4- CNAC's granted loan repayment schedule

**03 Entrepreneur's Process**

It is a guide that sums up the different stages of creation of the micro enterprise of CNAC's

It provides all useful information relating to the process of creation of a micro enterprise.

**04 ON LINE PREREGISTRATION**

Is a phase which precedes the final registration and allows to :

- 1- Complete the login form ;
- 2- submit an application for an appointment in the CNAC's branch
- 3- allows to on line, the evolution of the application.
- 4- Allows to automatically edit the required forms.

➤ For information visit the CNAC website

**01 وين اسجل**

خدمة توجه نحو شبكة الصندوق الوطني للتأمين عن البطالة يكفي فقط إدراج إسم ولاية و بلدية غزواتكم لتظهر العناصر المحددة للوكالة المعنية

**02 تخطيط**

خدمة تتم عن طريق إدخال المبلغ التقديري للاستثمار تسمح بالاطلاع على:

- 1 - هيكل التمويل الثلاثي الأطراف: البنك، الصندوق الوطني للتأمين عن البطالة، صاحب المشروع
  - 2 - الإشتراك في صندوق الكفالة المشتركة لضمان مخاطر قروض الاستثمارات
  - 3 - سجل استحقاقات التسديد الخاص بالقرض البنكي
  - 4 - سجل استحقاقات التسديد الخاص بالسلفة غير المكافئة (بدون فوائد)
- الممنوحة من طرف الصندوق الوطني للتأمين عن البطالة

**03 مسار صاحب المشروع**


دليل يلخص مختلف مراحل إحداث المؤسسة الصغيرة في إطار جهاز الصندوق الوطني للتأمين عن البطالة.  
يعرض جميع المعلومات اللازمة المتعلقة بمسار إحداث مؤسسة صغيرة

**04 تسجيل اولي مباشر**

مرحلة تسبق التسجيل النهائي تسمح ب:

- 1 - إكمال استمارة الهوية
  - 2 - تقديم طلب الموعد لدى الوكالة
  - 3 - متابعة مباشرة لسيرة الطلب
  - 4 - طبع أوتوماتيكي للاستثمارات المطلوبة.
- للمزيد من المعلومات زوروا الموقع الإلكتروني (ص و ت ب)

➤ للمزيد من المعلومات زوروا الموقع الإلكتروني (ص و ت ب)



*Table des matières*

## Table des matières :

**Remerciements**

**Dédicace**

**Dédicace**

**Liste des abréviations**

**Liste des tableaux et figures**

**Sommaire**

**Introduction générales .....01**

### ***Chapitre I : Environnement de développement et l'investissement local***

**Introduction .....05**

**Section 01: Stratégie de développement de l'investissement local en Algérie .....06**

1. Notions d'investissement local .....06

1.1. Définition de l'investissement.....06

1.2. Investissement local : définition et types .....09

1.2.1 Définition.....09

1.2.1 Types d'investissement local .....09

1.3 Investissement local et son mode de financement.....10

1.3.1 Dotation de soutien de l'investissement local (DSL).....10

1.4 Dispositifs d'investissement local en Algérie.....10

2. Critère et importance de la décision d'investissement .....11

2.1. Importance de la décision d'investissement.....11

2.2 Critères d'investissement .....11

**Section 2: Promotion des projets d'investissements locaux.....13**

1. Evolution de l'investissement en Algérie de l'indépendance aux années 2000 .....13

1.1. Période de 1962 à 1982 .....13

1.2. Période de 1982 à 1993 .....14

1.3. Période de libéralisation 1993 à 2010 .....14

2. Relance de l'investissement local.....15

2.1. Evolution cadre juridique.....15

2.2. Création du CALPI.....17

**3. Les directions de suivi à l'investissement local .....18**

3.1. Directions de l'Industrie et des Mines des wilaya (DIM) .....18

3.2. Le guichet unique décentralisé.....19

4. Rôle des autorités locales dans la promotion des projets d'investissement .....20

**Section 03: Contraintes de l'investissement local.....21**

3.1. Difficultés d'accès aux crédits .....21

3.1.1. Contraintes d'ordre administratif et judiciaire .....22

3.1.2. Contraintes d'informations .....22

3.1.3. Les contraintes du foncier industriel .....22

**Conclusion.....23**

**Chapitre II : Promotion de l'investissement local à travers la création de  
PME/PMI en Algérie**

<b>Introduction .....</b>	<b>24</b>
<b>Section 01 : L'entrepreneuriat et PME en Algérie.....</b>	<b>25</b>
1. Phénomène de l'entrepreneuriat.....	25
1.1. Définition de l'entrepreneuriat et l'entrepreneur .....	25
1.2. Caractéristiques de l'entrepreneur .....	27
1.2.1. Caractéristiques démographiques .....	27
1.2.2. Caractéristiques psychologiques .....	28
1.2.3. Besoin d'accomplissement .....	28
1.2.4. Prise de risque .....	29
1.2.5. Esprit inventif .....	29
1.2.6. Autonomie (l'indépendance).....	29
1.2.7. Confiance en soi (l'audace).....	29
1.3. Différents types d'entrepreneurs .....	30
2. Réalité de l'entrepreneuriat en Algérie .....	32
2.1. Période de 1962 à 1980 .....	32
2.2. Période 1980-1990.....	33
<b>Section 2 : Politique d'entrepreneuriat et création des PME en Algérie.....</b>	<b>35</b>
1. Evolution des PME en Algérie.....	35
2. Place et le rôle des PME dans l'économie algérienne .....	37
2.1 Contribution de la PME à la création de l'emploi .....	37
2.2. Contribution de la PME à la création de la richesse .....	38
<b>Section 3 : Promotion des PME et de l'investissement local en Algérie .....</b>	<b>39</b>
1 Caractéristiques des PME algériennes .....	40
1.1. PME traditionnelles et de petite dimension.....	40
1.2. PME concentrées dans quelques villes du pays.....	40
1.3. PME fragiles.....	41
2. Un environnement défavorable au développement des PME .....	41
2.1. Au titre de la Création d'entreprises.....	42
2.2. Au titre de l'obtention de prêts.....	42
Mesures d'appui et de soutien à la création dans les PME en Algérie.....	43
3.1. Programme MEDI.....	43
<b>Conclusion .....</b>	<b>45</b>

**Chapitre III : dispositifs d'aide à la promotion de l'investissement local en Algérie**

<b>Introduction .....</b>	<b>45</b>
<b>Section 01: Mesures prise par l'Etat pour promouvoir de l'investissement local .....</b>	<b>46</b>
1. 1. Mise en place d'un réseau institutionnel compétent .....	46

# Table des matières

1.1.1. Conseil national de l'investissement (CNI).....	46
1.1.2. Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) .....	47
<b>Section 02: Dispositifs de financement d'investissement local en Algérie</b> .....	<b>49</b>
2.1. Présentation du l'ANSEJ .....	49
2.2. L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) .....	51
2.3. Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) .....	53
2.3.1. Historique, activité de la CNAC.....	55
2.3.2. Missions de la CNAC .....	55
2.3.3. Conditions et d'accès au dispositif.....	56
2.3.4. Mode de financement et avantages de la CNAC .....	58
2.3.4.1. Modalité de remboursement .....	59
2.3.4.2. Avantages consentis .....	59
<b>Conclusion</b> .....	<b>61</b>

## *Chapitre IV : Contribution du dispositif CNAC à la promotion de l'investissement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou*

<b>Introduction</b> .....	<b>62</b>
<b>Section 01 : aperçu général sur le climat de l'investissement et les potentialités d'investissement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou</b> .....	<b>63</b>
1. Organisation administrative de la wilaya de Tiziouzhou .....	63
2. Potentialités d'investissement dans la wilaya .....	65
2.1. Potentialités artisanales .....	65
2.2. Agriculture et le secteur forestier.....	65
2.2.1. Agriculture.....	65
2.2.2. Domaine de forestier.....	65
2.3. Le Tourisme, un potentiel multi face et un pole touristique .....	66
2.4. Secteur de la pêche.....	67
2.5. Secteur d'hydraulique .....	68
2.5.1. Ressources superficielles .....	68
2.5.2. Ressources souterraines .....	68
2.5.3. Sources .....	68
2.6. Ressources humaines.....	68
2.7. Moyens de communication et infrastructures de base.....	69
2.7.1. Réseau routier et ferroviaire.....	69
2.7.2. Réseau portuaire .....	70
2.7.3. Télécommunications .....	70
2.8. Secteur de l'industrie.....	70
3. La situation de l'investissement dans la wilaya de Tizi Ouzou.....	71
3.1. L'industrie.....	71
3.2. Les gisements et carrières de subsistance utiles.....	72

## Table des matières

<b>Section 02: Analyse statistique de la création d'activités: cas du dispositif CNAC Tiziouzou</b>	<b>73</b>
1. Présentation de la direction régionale de la CNAC de T.O	74
2. Evolution des projets financés par la CNAC.T-O et promotion de l'investissement local	75
2.1. Financements accordés par le dispositif CNAC T.O	75
2.2. Projets d'investissement en cour et les projets suspendus par année	77
2.3. Emplois créés par le dispositif	78
3. Entraves rencontrés par les porteurs des projets suspendu	79
4. Les insuffisances du dispositif CNACT.O	80
<b>Section 3 : Analyse du rôle de la CNAC dans la promotion de l'investissement local: Enquête auprès des entrepreneurs de la wilaya de TiziOuzou</b>	<b>81</b>
1. Structure du questionnaire	81
1.1. Présentation de l'enquête et des méthodes utilisées	82
1.1.1 Présentation de l'enquête	82
1.1.2. Méthodes de recueil de données	82
1.1.3. Formulation des questions	85
2. L'élaboration du modèle d'analyse	85
2.1. Techniques statistiques	85
2.2. Dépouillement du questionnaire	86
3. Résultats de l'enquête	86
3.1. Identification de l'investisseur	86
3.1.1. Répartition des entrepreneurs/investisseurs selon le sexe et le niveau d'instruction	86
3.1.2. Répartition des entrepreneurs/investisseurs selon le diplôme obtenu et la situation pré- création	88
3.1.3. Expériences d'investir	89
3.1.4. Motivations à l'emploi d'un investissement	90
3.1.5. Origine de l'investissement (autre que l'aide de la CNAC	92
3.2. Caractéristiques des PME/PMI qui représentent l'investissement octroyé	93
3.2.1. Statut juridique des PME créés par le dispositif CNAC	93
3.2.2. Répartition des PME de l'enquête par secteur d'activité	94
3.2.3. Styles et mesures estimés de PME/PMI contribuant à la promotion de l'investissement local	95
3.2.3.1. Répartition des de PME/PMI selon la taille	95
3.2.3.2. Répartition des PME/PMI selon Le chiffre d'affaires	96
3.2.3.3. Répartition des PME de l'enquête par catégories d'âge	97
3.3. Limites des politiques publiques relatives à la promotion de l'investissement local avant la création de la CNAC	97
3.3.1. Satisfaction des promoteurs ayant bénéficié des prêts dans le cadre des dispositifs existants avant la CNAC	98

# Table des matières

---

3.3.2. Défaillant du service public dans la promotion de l'investissement local.....	99
3.3.3. Impact de défaillant du service public sur l'investissement local.....	99
3.3.4. Alternatives au financement bancaire de l'investissement local.....	100
3.4. Avantages de la CNAC favorisant l'accès à l'investissement local.....	101
3.4.1. Evaluation des Avantages et ses types sur La CNAC .....	101
3.4.2. Stade d'accompagnement de la CNAC.....	102
3.4.3. Formation des investisseurs .....	102
3.4.4. Evaluation des divers services offerts par le dispositif CNAC .....	103
3.5. Contraintes et limites d'accès au dispositif CNAC .....	103
3.5.1. Difficultés d'accès au dispositif CNAC.....	103
3.5.2. Adéquation entre les besoins des investisseurs et politiques d'attribution des prêts par la CNAC.....	104
<b>Conclusion.....</b>	<b>106</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>107</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>112</b>
<b>Annexes1.....</b>	<b>I</b>
<b>Annexes2.....</b>	<b>5</b>
<b>Annexes3.....</b>	<b>5</b>

**Table des matières.**

## Résumé

L'investissement est le moteur du développement économique d'un pays, pour le promouvoir, l'Algérie a mis en place un décret législatif n°93-12 du 05 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement, portant la création de l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements. En effet, et dans ce contexte, des dispositifs d'aides à la promotion de l'investissement local ont été mis en place (ANSEJ, ANJEM, CNAC et ANDI). Dans notre travail nous avons abordé le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou, qui permet au chômeur de créer leur propre entreprises. En vigueur, la CNAC de Tizi Ouzou a contribué à la création des PME /PMI et par conséquent contribue à la promotion de l'investissement local, et réduit le taux de chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

**Mots clé :** Investissement local, politique publique, PME, wilaya de Tizi Ouzou, CNAC

## summary

Investment is the engine of the economic development of a country, to promote it, Algeria has put in place a legislative decree n ° 93-12 of 05 October 1993, relating to the promotion of investment bearing the creation of the investment promotion, support and monitoring agency. In fact, and in this context, aid mechanisms for the promotion of local investment have been put in place (ANSEJ, ANJEM? CNAC and ANDI). In our work we have approached the CNAC device of the wilaya of Tizi-Ouzou, which allows the unemployed to create their own businesses. In force, the CNAC of Tizi Ouzou has contributed to the creation of SMEs / SMIs and consequently contributes to the promoting local investment, and reducing the unemployment rate in the wilaya of Tizi-Ouzou.

**Keywords:** Local investment, public policy, SMEs, wilaya of Tizi Ouzou, CNAC